

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 14 mai 2024

Délibération n° 2024 – 14/05/2024 – 1

*Verbatim du conseil d'administration  
du 13 mars et du 9 avril 2024*

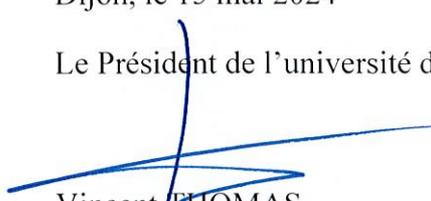
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 22 Membres représentés : 7 Total : 29	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 29</b>  <b>Pour : 29</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 13 mars et du 9 avril 2024.**

Dijon, le 15 mai 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 13 mars et du 9 avril 2024*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Verbatim du conseil d'administration du 13 mars 2024

### **Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),  
Monsieur Bruno DOMENICHINI,  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT,  
Monsieur Stéphane TIZIO,  
Monsieur Vincent THOMAS.

### **Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,  
Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),  
Madame Peggy CÉNAC,  
Monsieur Lionel CROGNIER,  
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

### **Collège des personnels BIATSS**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Michaële HERBST),  
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),  
Madame Michaële HERBST,  
Madame Virginie KILANI,  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

#### Membre absent

Monsieur Oumar SOW.

### **Collège des usagers**

#### Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,  
Monsieur Jean FEVRE,  
Madame Lia GODINHO,  
Monsieur Maxence ROULLIAT,  
Monsieur Antoine SABATIER.

#### Membre absent

Madame Thaïs MASSON.

### **Personnalités extérieures**

#### Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente jusqu'à 10h15),  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,  
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 11h puis procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),  
Madame Laurence KLEIN (présente jusqu'à 10h25),  
Monsieur Brice LÉTHIER (présent jusqu'à 12h30),  
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),  
Madame Marilyn VANTARD.

#### Membre excusé

Madame Laëtitia MARTINEZ.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,  
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

## Invités

Monsieur Nicolas CUENIN, Fondé de pouvoir de Madame l'agent comptable,  
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,  
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie,  
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,  
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,  
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,  
Monsieur Othman LAKHDAR, Commissaire aux comptes, cabinet Deloitte,  
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,  
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente déléguée à la recherche,  
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et la stratégie des campus territoriaux,  
Monsieur Alexis de ROUGEMONT, Vice-président délégué à la stratégie du numérique, la cybersécurité et à l'IA,  
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters),  
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,  
Madame Vanessa VAIZANT, Vice-président déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités,  
Monsieur François WECKERLE, Vice-président délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale,  
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

**Pour la gestion du conseil d'administration** : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

## Ordre du jour :

I - Informations du Président .....	2
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	2
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 18 décembre 2023, 23 janvier 2024 et 13 février 2024.....	3
III - Questions statutaires.....	4
1. Election du vice-président du conseil d'administration.....	4
2. Election du bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université).....	6
3. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire (article 35 des statuts de l'université).....	15
IV - Questions financières - Examen du compte financier 2023.....	20
V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 14 février 2024).....	16
1. Charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne : mise à jour des grilles indiciaires de recrutement des agents contractuels BIATSS et enseignants au 1er janvier 2024...	16
2. Régime indemnitaire des enseignants chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2024.....	17
VI - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 29 janvier 2024 - Demandes de subventions.....	44
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	46
VII - Tarifs, subventions et dons - Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne .....	46
VIII - Compte rendu des conventions hors subvention.....	46
<u>Point C</u> : Questions diverses - Motions .....	46

**VERBATIM**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**  
**(SEANCE DU 13 MARS 2024)**

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,  
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.**- Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue dans ce premier conseil d'administration plénier pour le mandat qui s'ouvre. Un ordre du jour assez copieux, une partie institutionnelle et une autre partie importante, budgétaire et financier.

Nous avons l'habitude, pour les nouveaux, de structurer l'ordre du jour en trois points. Les informations du président, il y en aura très peu ce matin. Ensuite, des points A qui sont soumis par principe à la discussion, délibérations, et des points B, des points très techniques dont la dimension politique est quasi inexistante, vous avez reçu en principe l'ensemble des documents, vous avez jeté un coup d'œil dessus, ou pas, parce que ce sont des listes extrêmement longues et extrêmement techniques mais qui, soit ont un impact budgétaire et doivent être validées par le CA, toute dépense de l'université se traduit par un vote du conseil d'administration, soit n'ont aucun impact budgétaire et souvent c'est simplement des conventions de partenariat, des choses comme ça, traitées par les services, par les composantes, les laboratoires concernés. Bref, il n'y a jamais d'enjeux véritables dans ces décisions. Néanmoins, ces points B qui donnent lieu à un vote général peuvent toujours donner lieu à discussion si l'une ou l'un d'entre vous le souhaite, autrement dit, « J'ai repéré telle convention avec tel partenaire, on en n'a jamais parlé, Monsieur le Président, je voudrais qu'on en parle ». On en parlera, ça ne soulève aucune difficulté. C'est arrivé au cours du mandat précédent, certains administrateurs ou administratrices disaient, « Je voudrais avoir des informations dessus », sachant que je n'ai peut-être pas nécessairement la réponse en séance, auquel cas on suspend le vote sur ce point-là et on le remettra au CA suivant, une fois qu'on aura l'information technique qui correspond à la question posée. C'est un petit mode d'emploi mais, vraiment, sentez-vous libre d'éplucher tout ça parce que vous allez voir que c'est un travail important mais de jeter un coup d'œil ça fait partie du travail des administrateurs, de veiller, d'exercer un œil sur ces éléments. Mais sincèrement, on a gagné, je pense une heure dans chaque conseil d'administration qui était souvent passée à décrire ce qu'il y avait dans ces tarifs, sorties d'inventaire, subventions et dons, compte rendu des conventions hors subvention.

Et puis les questions diverses, normalement les questions diverses doivent être posées quelques jours avant la séance parce que ça appelle souvent une recherche un peu technique, une recherche politique, qu'est-ce qui a été dit, où, comment ? Donc elles ne sont pas recevables passé le délai qui est indiqué dans la convocation. Néanmoins, là encore, pour moi il n'y a aucune difficulté à poser une question diverse en séance qui n'a pas été annoncée auparavant. Si on peut y répondre, on y répondra en séance, si on ne peut pas y répondre, on sursoit jusqu'à la séance prochaine.

Donc ça, c'est pour les nouveaux. C'est pour bien montrer que ce conseil d'administration est une instance de dialogue, ce n'est pas une instance de monologue, loin s'en faut. Je peux vous garantir qu'il y a des dialogues, il y a des échanges et que tout cela doit se faire avec un maximum de transparence.

## **I – Informations du Président**

**Le Président.-** Aujourd'hui, un ordre du jour qui commence par les informations du Président, dans la mesure où on s'est vus il y a deux jours, où on a beaucoup échangé sur l'actualité de l'établissement, je ne vais pas m'appesantir sur ce point-là. Pas d'informations spécifiques aujourd'hui mais une toute petite information qui est une information, presque d'intendance. Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs, vous aurez les honneurs du site internet de l'université de Bourgogne. Et donc, pour ce faire, si vous le souhaitez, un photographe est à votre disposition pendant toute la séance et en fin de séance pour vous prendre en photo et qu'on puisse ensuite afficher une sorte de trombinoscope, les nouvelles et les nouveaux administrateurs de l'université de Bourgogne. Donc il faut s'y plier. Vous remarquerez que certains, qui ne portent jamais de cravate, se sont fendus d'un effort vestimentaire tout à fait particulier pour l'occasion, ça, c'est pour défendre l'atmosphère, mais sachez en tout cas que la cravate n'est pas obligatoire et que vous pouvez même refuser l'exercice, bien entendu, une liberté totale, c'est votre droit à l'image qui est en jeu. Et si vous le souhaitez, on peut publier sur le site une image différente, celle que vous aurez choisie, pas de difficulté. En tout cas, sachez que au cours de la séance et à la fin de la séance, un photographe est à votre disposition.

### **Point A : Points soumis à discussion**

**Le Président.-** Voilà pour ce premier point d'information du président, on peut passer aux points A soumis à la discussion avec d'abord l'approbation des verbatim du conseil d'administration, avec deux délibérations parce que pour le verbatim du 18 décembre 2023, un certain nombre d'entre vous ne faisaient pas partie du conseil d'administration. Donc il est difficile de statuer sur un verbatim d'une réunion à laquelle vous n'avez pas participé. Donc je comprendrais par exemple que vous vous absteniez sur ce verbatim. Néanmoins, il n'y a pas d'obligation de s'abstenir, absolument pas, vous pouvez le voter. Il a été vérifié, relu par les services, vous en avez eu communication, vous avez donc été en mesure, en principe, de le relire également et donc il est tout à fait possible que vous le votiez, ça ne pose aucune difficulté. Celui du 23 janvier, c'est la même chose, c'est le même problème. Et

ensuite, on a un verbatim du conseil d'administration du 13 février dernier. Donc là, en revanche, on était dans la formation actuelle ou quasi finalisée.

Un autre point, nous aurons à désigner des représentants du conseil d'administration dans un certain nombre de commissions internes à l'université de Bourgogne. Il existe deux catégories de commissions. Première catégorie, il faut une élection, une désignation par le conseil d'administration, il y a un nombre de sièges limité, tout cela est réglementé, là-dessus on va statuer, mais il existe une deuxième catégorie de commissions qui fonctionnent sur la base du volontariat, c'est-à-dire y siège qui veut. Ces commissions figurent dans les documents que je vais faire passer parmi vous au cours de la séance. Je vais les lancer maintenant et c'est pour ça que j'en parle en début de séance, de telle sorte que vous puissiez vous y inscrire et sur la base de cette inscription, vous recevrez les convocations, les ordres du jour, les documents etc. correspondant au fonctionnement de ces commissions. Donc là, inscription libre.

## **II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 18 décembre 2023, 23 janvier 2024 et 13 février 2024**

**Le Président.-** Je reviens à l'ordre du jour des verbatim du conseil d'administration du 18 décembre 2023 et du 23 janvier 2024. Y a-t-il des remarques, des observations pour ceux et celles qui étaient présents ? Donc je vous propose d'approuver la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le verbatim du conseil d'administration du 18 décembre 2023 et du 23 janvier 2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? 11. Des votes contre ?

**18 voix pour, 11 abstentions**

**Le Président.-** Je vous remercie.

S'agissant du verbatim du conseil d'administration du 13 février 2024, je vous propose d'approuver la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le verbatim du conseil d'administration du 13 février 2024.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ?

**M. Domenichini.-** Moi, j'avais deux remarques pour ce verbatim. La première remarque, est un petit peu personnelle, c'est qu'à la sixième ligne, il y a une erreur sur mon prénom. C'est classique, que certains et certaines reconnaîtront. Donc mon prénom c'est Bruno. Et la deuxième remarque, c'est que Denis Hameau ne s'est pas présenté, page 3 il est indiqué qu'il a donné procuration et ensuite il intervient. Donc il faudrait peut-être mettre les choses au clair pour que les gens puissent comprendre qu'il est arrivé après le début de la séance, c'est pour ça qu'il intervient à partir d'un certain moment alors qu'il ne s'est pas présenté alors que tout le monde s'est présenté et puis il est indiqué qu'il a donné procuration. Mais c'est une bricole...

**Le Président.-** Le verbatim n'est pas un compte rendu de réunion. C'est la reprise mot à mot de l'ensemble des propos qui ont été tenus, c'est-à-dire qu'on n'ajoute rien à ce qui a été dit.

**M. Domenichini.-** Il n'y a aucun problème, c'est juste que j'avais cru noter dans les verbatim précédents, parce que je les ai lus pour regarder un petit peu comment ça fonctionnait, et j'ai vu qu'il y avait marqué, *est arrivé à telle heure, est parti à telle heure.*

**Le Président.-** Ça, éventuellement l'indiquer dans le verbatim, oui, mais ça ne peut que se limiter à ça.

**M. Domenichini.-** C'était tout, ce n'était que ça, comme l'usage me semblait être celui-ci, *Monsieur X est arrivé à telle heure*, pour que les gens puissent comprendre s'ils voulaient lire le verbatim.

**Le Président.-** Si ça ne figure pas, on l'ajoute bien sûr, et on rectifie le prénom, bien entendu, et sous ces réserves-là, je vous propose d'approuver le verbatim du 13 février.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? 3. Des votes contre ?

**26 voix pour, 3 abstentions**

**Le Président.-** Très bien, je vous remercie.

### III - Questions statutaires

#### 1. Election du vice-président du conseil d'administration

**Le Président.-** Nous allons passer maintenant aux questions statutaires. La première question statutaire concerne l'élection du vice-président du conseil d'administration. Après échange, Stéphane Tizio se porte candidat à cette fonction de vice-président du conseil d'administration. Je lui propose peut-être de lui passer la parole pour dire un mot ou deux afin de se présenter et puis présenter la manière dont il envisage d'accomplir cette fonction. Et ensuite, évidemment, les questions pourront lui être posées.

**M. Tizio.-** Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers collègues, je me présente brièvement, je m'appelle Stéphane Tizio, j'ai 51 ans et je suis professeur de sciences économiques à l'UFR DSEP et chercheur au laboratoire d'économie de Dijon. Et je suis, tout comme notre président d'ailleurs, un pur produit de l'université de Bourgogne, dont j'ai passé pour la première fois les portes un certain jour d'octobre 1996, pour ne plus en sortir en réalité. Durant ma carrière, j'ai été assez vite amené à prendre des responsabilités. Responsabilités pédagogiques évidemment, j'ai été responsable assez longtemps dans ma carrière de la licence de sciences éco et puis surtout aussi des responsabilités d'intérêt général et administratives. J'ai en effet occupé diverses fonctions au sein de cet établissement, parmi lesquelles celle de directeur d'UFR dans un temps un peu plus ancien en tant que doyen de la faculté de sciences économiques et gestion. Et puis, j'ai dirigé aussi un service commun, le pôle logistique droit lettres et j'ai exercé d'autres missions et mandats qu'ils soient

nationaux ou locaux au cours de ma carrière. Mais en tout cas, j'ai passé plus de la moitié de ma carrière qui est déjà un petit peu longue, 25-26 ans, au service des étudiants, bien entendu, mais aussi au service des collègues, qu'ils soient BIATSS ou enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs. C'est cette expérience que je souhaite encore une fois mettre au service de notre établissement si vous m'élevez. Ma candidature s'inscrit dans une certaine continuité et dans l'affirmation en tout cas de ma totale loyauté envers Vincent Thomas, avec lequel je travaille depuis plus de dix ans, d'abord comme son adjoint lorsqu'il était doyen de l'UFR DSEP et puis en qualité de vice-président délégué aux ressources humaines, position que j'ai occupée pendant le mandat précédent.

Le président de la République et sa ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont annoncé, il n'y a pas très longtemps, un acte 2 de l'autonomie des universités. Alors je dirais que pour nous, cet acte 2, il est en construction. La sortie de la COMUE UBFC, votée par le CA précédent en a donné le coup d'envoi mais la construction de l'établissement public expérimental de l'université de Bourgogne Europe va en être sa traduction. Il nous reste évidemment encore beaucoup de travail sur la construction de ce nouvel ensemble. Finalement, c'est désormais notre mandat comme administrateur ou administratrice que de faire en sorte que ce futur établissement parvienne à structurer de manière avantageuse le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région et de veiller à ce que cette construction ne se fasse pas en contradiction avec une tradition universitaire, celle du débat et de la libre parole. Comme vice-président du conseil d'administration, j'aurais à cœur justement de garantir cette liberté de parole. Pour ceux qui me connaissent et qui m'ont pratiqué en groupe de travail, en comité social d'administration, vous savez, et sinon je vous informe que je suis très attaché à cette libre parole, très attaché à ce qu'elle provienne de tous les horizons, c'est-à-dire des personnels bien sûr, mais aussi des étudiants ou encore des personnalités extérieures. En effet, les valeurs qui m'animent, qui ont toujours été les miennes, qui sont celles de la collégialité, de la libre parole et du dialogue surtout, sont celles que je compte traduire dans la manière d'animer notre conseil d'administration.

Voilà, j'ai été relativement court et je vous remercie de votre attention.

**Le Président.-** Merci Stéphane. Avant de procéder au vote, je souhaiterais savoir s'il y a d'autres candidatures et d'autres prises de parole d'éventuels candidats à cette fonction de vice-président du conseil d'administration. Je déduis de l'absence de manifestation qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Très bien, je vous remercie.

Je vous propose de procéder à l'élection du vice-président du conseil d'administration. Ce vote étant nominatif, il est réalisé forcément à bulletin secret. Jean-Marc Bourgeon vous a distribué une ou deux enveloppes si vous avez une procuration pour procéder au vote et je vous propose simplement de mettre « oui » ou « non », ou rien si vous souhaitez voter blanc puisque nous n'avons qu'un seul candidat et que je vous propose donc d'approuver la nomination comme VP CA, de Stéphane Tizio.

*Il est procédé au vote puis au dépouillement*

**M. Bourgeon.-** Stéphane Tizio, 24 voix, 4 bulletins blancs, 1 enveloppe vide. Monsieur Stéphane Tizio est élu vice-président du conseil d'administration.

*Applaudissements*

**Le Président.-** Bravo. Je vais donc inviter Stéphane Tizio à me rejoindre, même si nous ne sommes pas très éloignés loin de l'autre, et je pense que vous avez compris que la proximité ne date pas d'aujourd'hui. Le rôle du vice-président CA, peut-être pour les collègues qui ne siégeaient pas dans ce conseil d'administration, est un rôle important qui consiste à préparer toutes les délibérations du conseil d'administration, à border ces délibérations d'un point de vue politique, technique, ensuite de les présenter, de lancer les débats, bref c'est un quasi président du conseil d'administration et le travail, croyez-moi, est très important. Il y a aussi parmi les tâches un peu ingrates, la relecture des verbatim, dont certains ont compris aujourd'hui qu'elle était importante et instructive, et en tout cas parfois un peu fastidieuse, néanmoins extrêmement importante parce que cela permet d'avoir une trace de ce qui est dit et donc de pouvoir vérifier le sens de certaines délibérations qui nécessitent d'être interprétées ou de vérifier la manière dont les administrateurs sont informés. Enfin, autant d'éléments attestant d'une vie démocratique transparente.

Donc c'est parti, cher Stéphane, nous allons poursuivre avec l'élection du bureau de l'université.

## **2. Election du bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)**

**Le Président.-** Alors qu'est-ce que le bureau de l'université ? Si je peux me permettre et sans aucune prétention, c'est un peu l'équivalent du Conseil des ministres pour le Gouvernement, c'est-à-dire qu'en fait, c'est la réunion chaque semaine, tous les vendredis matin à 9 h, ce n'est pas marqué dans les statuts mais c'est la pratique habituelle dans notre établissement, l'ensemble des vice-présidents se réunit dans ce qu'on appelle le bureau et à cette occasion, chaque vice-président que nous élirons tout à l'heure, c'est l'objet même de notre délibération, présente les dossiers, les enjeux et il y a discussion en gouvernance. Alors ce n'est pas comme le Conseil des ministres parce que j'ai cru comprendre que le Conseil des ministres était très directif. Là, ce n'est pas le style de la gouvernance qui est la nôtre. Au contraire, chacun peut parler de ce qui ne relève pas de sa délégation, de telle sorte qu'on puisse avoir un maximum de contradictoires dans l'élaboration des positions stratégiques, parfois très techniques, politiques, que ce soit politique de site, politique de laboratoire, de recherche, de formation et de vie étudiante évidemment, ça nous occupe beaucoup, je peux vous l'assurer, RH, etc. Tout ce qui relève de la vie de l'établissement est discuté dès lors que ça présente un minimum d'importance bien sûr, parce que beaucoup de choses sont réglées directement par les responsables à leur échelle, dans les laboratoires, dans les composantes, dans les services centraux de l'université, par les collègues, en fonction de leur périmètre de compétences. Mais tout ce qui fait l'objet, à l'échelle de l'établissement, d'une discussion, passe devant le bureau, donc c'est quelque chose d'important. Le bureau, en vertu de l'article 14 des statuts, comporte 14 vice-présidents. Donc c'est une liste de 14 vice-présidents qui vous a été communiquée, enfin non, pas de vice-présidents, mais de candidats aux fonctions. Vous avez reçu également des éléments biographiques des candidates et des candidats aux fonctions de vice-présidentes ou vice-présidents délégués. Il s'agit bien d'une délégation du président de l'université et cela permet de faire une distinction entre deux catégories de vice-présidents.

Il y a ce qu'on appelle les vice-présidents statutaires, eux, ils sont prévus dans les statuts, c'est le ou la vice-présidente de la commission de la recherche, le ou la

vice-présidente de la commission formation et vie universitaire et le vice-président CA que nous venons d'élire. Donc eux ont un statut spécifique, avec une délégation spécifique, avec des compétences spécifiques, prévus par les textes et qui donc ne dépendent pas de la volonté du président de l'université. À l'inverse, les vice-présidents délégués, ici les 14 personnes sur lesquelles nous allons aujourd'hui statuer, ont une délégation qui résulte en général d'un dialogue entre le président et la personne concernée sur un périmètre qui peut changer, comme d'ailleurs les ministres délégués, ils ont un périmètre qui est fonction de ce qui est décidé entre le Premier ministre et le président de la République. Eh bien là, on a un peu la même chose, c'est entre le vice-président pressenti et le président, on discute et on dit, là il y a telle thématique qui est importante et qui doit faire l'objet sans doute d'une délégation parce que les choses ont évolué, que c'est quelque chose d'important pour l'établissement. Je vais prendre les deux exemples que j'ai cités il y a deux jours, c'est la vice-présidence dédiée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités. Ça, c'est quelque chose qui n'existait pas dans notre établissement, ça existait dans d'autres, probablement. Là, on s'est dit que, au regard de l'évolution des conditions de travail, de la société, etc., il était indispensable d'avoir quelqu'un qui travaille au service de la communauté dans ces domaines-là. Ça rejoint la commission solidarité étudiante, ça rejoint aussi la commission de la solidarité vis-à-vis des personnels parce que il y en a aussi besoin, sans doute moins que pour les étudiants, mais néanmoins, l'inclusion, le handicap, qu'est-ce qu'on fait du schéma du handicap qu'on a rédigé récemment, comment on le met en œuvre ? Il faut une action politique. Voilà, typiquement, ce qui préside à la définition des délégations. L'autre, exemple, c'est la vice-présidence au développement durable et à la responsabilité sociétale et environnementale. Notre université, enfin en tout cas, c'est la position qui est la mienne qui a présidé à l'élaboration d'une partie de ma candidature et du programme qu'on a porté collectivement, c'est quoi ? Aujourd'hui il faut réfléchir à la trace carbone qu'on laisse, il faut réfléchir au développement durable, il faut réfléchir à la frugalité énergétique, les fluides d'une manière générale, comment est-ce qu'on fait pour peut-être voyager un petit peu moins tout en entretenant toujours des liens de collaboration et de confiance dans le domaine de la recherche, de la formation ? Comment est-ce qu'on concilie à la fois d'être en mobilité pour créer les universités européennes et puis en même temps cet impératif de frugalité énergétique ? Enfin, autant de choses, et bien d'autres encore, qui se posent sur la rénovation énergétique des bâtiments, sur nos comportements et sur la politique de l'établissement dans ces domaines. Je ne vais pas m'appesantir plus en avant, vous avez des éléments biographiques des candidates et des candidats. Il y a en réalité deux catégories de candidats, il y a ceux qui faisaient déjà partie du bureau dans l'équipe sortante et qui se sont déjà donnés pendant quatre ans. Et je peux vous assurer que ces collègues, y compris ceux qui ne se représentent pas, ont donné de leur vie, y compris de leur vie personnelle, pour l'établissement. Je les salue vraiment très solennellement et avec beaucoup d'admiration pour leur travail, la qualité de leur travail, la quantité de travail réalisé, leur écoute permanente. Il y a des succès, des insuccès, dans une gouvernance d'établissement, l'un des succès forts, c'est que je crois que chaque membre de notre communauté a toujours eu une écoute de la part des collègues vice-présidents de l'équipe sortante, ça, c'est extrêmement important. Et puis le deuxième point fort de cette équipe sortante, c'est le sens du service. Je vous l'ai dit, c'est les journées, les soirées, c'est les week-ends et c'est aussi les vacances, ça je peux vous l'assurer, je l'ai constaté, ils sont tout à fait très modestes et ils n'en ont jamais parlé et ils ne s'en sont jamais plaints, jamais, mais je peux

vous assurer que moi je l'ai constaté tout au long de ces quatre dernières années. Et vraiment bravo et merci à eux et à elles au nom de l'établissement et en mon nom personnel de président, parce que le président, certains disent « les universités se présidentialisent », oui, bien sûr, le président signe, il signe tout, évidemment, mais enfin un président seul, c'est une université qui échoue et qui ne peut pas réussir. Donc s'il y a eu des succès au cours des quatre dernières années pour cette université, je leur attribue. S'il y a eu des échecs, je me les attribue, comme ça, ça me permet d'être tout à fait sincère à leur égard. Donc certains restent, d'autres se dédient à d'autres fonctions, ne disparaissent pas complètement, ils restent animés, je crois, par le même état d'esprit, celui de l'esprit positif, constructif, de faire avancer les choses, se réengagent parfois dans ce cénacle, parfois ailleurs. En tout cas, ceux qui partent, le font soit parce que ils ont déjà fait deux mandats et que ils ont la conscience que deux mandats ça suffit et je partage ce positionnement, je pense qu'il faut du sang neuf à un moment ou un autre, quelle que soit la qualité du travail réalisé auparavant, je ne reviens pas du tout sur ce que j'ai dit et vraiment toute ma satisfaction d'avoir eu à travailler avec ces collègues. Certains cessent parce que il y a parfois des choses personnelles, aussi un parcours professionnel à poursuivre et la tâche de vice-président est une tâche qui éloigne de la recherche, qui éloigne de la formation et j'ai pu le constater chez un certain nombre de collègues qui se sont engagés dans la gouvernance de l'établissement, je le constate aussi à titre personnel, on ne peut pas tout faire et être vice-président, c'est s'engager vraiment très fortement. Eh bien, ces destins personnels, ils vont se réaliser, à mon avis le sens du service public et le sens du service tout court finira par les convaincre à revenir tôt ou tard dans le cadre des fonctions possibles dans cette université, j'en suis sûr et c'est tout le mal que je leur souhaite et donc bon vent à eux !

Des nouveaux nous rejoignent avec des profils différents, des délégations un peu différentes par rapport à précédemment. Je vais maintenant énoncer la liste des vice-présidents et le titre de leur délégation. Sachez que ces délégations vont faire l'objet d'une lettre de mission une fois l'élection faite et que cette lettre de mission sera publiée sur le site internet de l'université, de telle sorte que chacun puisse savoir avec quel service il va travailler, quel est le périmètre de sa délégation, et puis que la communauté puisse également savoir à qui s'adresser pour tel et tel problème qui se pose au cours de la vie professionnelle qui nous réunit. On n'est pas dans un ordre protocolaire comme le Gouvernement, le Premier ministre, puis après il y a un ordre dans le décret qui fixe le protocole pour une mandature, pour le Gouvernement. Ici, pas du tout, je vais énoncer l'ordre des vice-présidentes et des vice-présidents, dans l'ordre alphabétique, tout simplement et pas dans l'ordre d'importance des délégations puisque s'il y a une délégation, c'est que nous pensons que chacune des délégations est importante :

- Vice-présidence déléguée aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie, Cédric Demonceaux
- Vice-présidence déléguée à la valorisation de la recherche, Laurent Gautier
- Vice-présidence déléguée au budget, aux finances et au pilotage, Fabrice Hervé
- Vice-présidence déléguée à la recherche, Nadine Millot
- Vice-présidence déléguée au patrimoine et à la stratégie des campus territoriaux, Philippe Perrot
- Vice-présidence déléguée à la stratégie du numérique, la cybersécurité et à l'intelligence artificielle, ce qui répond sans doute à une question qui nous a été posée, Alexis de Rougemont

- Vice-présidence déléguée à la vie, à la démocratie et au bien être étudiant, Maxence Roulliat
- Vice-présidence déléguée à la formation (licences et masters), Sandrine Rousseaux
- Vice-présidence déléguée à la qualité de vie au travail, Édith Sales-Wuillemin
- Vice-présidence déléguée aux politiques culturelles, Tadeusz Sliwa
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et au dialogue social Stéphane Tiziot
- Vice-présidence déléguée au handicap à l'inclusion et aux solidarités, Vanessa Vaizant
- Vice-présidence déléguée au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale, François Weckerle
- Vice-présidence déléguée à la politique européenne et internationale, Grégory Wegmann.

Vous remarquerez que cette liste est encore très masculine et que la parité à laquelle je suis attaché n'a pas été, une fois de plus, possible. Nous avons une femme de plus par rapport à la gouvernance sortante parmi les vice-présidentes et vice-présidents délégués. Je peux vous assurer que ce n'est pas un choix de ne pas respecter la parité, c'est que tout simplement, il y a encore une bonne part de déterminisme social dans le positionnement de nos collègues féminines, et masculins d'ailleurs, qui fait que lorsqu'on sollicite des collègues femmes, on essuie beaucoup plus de refus que lorsqu'on sollicite des hommes. D'abord, j'ai remarqué une chose, c'est que les femmes mettent beaucoup plus de temps et de réflexion à répondre à la sollicitation, c'est une statistique, ce n'est pas un propos genré, mais réfléchissent beaucoup à l'engagement, pèsent le pour et le contre avant de s'engager et quand elles s'engagent, là, c'est un engagement absolument total, ça c'est certain, alors que les hommes répondent généralement beaucoup plus rapidement, c'est ce que j'ai constaté. J'avais constaté ça en 2020, je l'ai constaté en 2024, on gagne juste une femme parmi les vice-présidentes déléguées, je regrette que ce ne soit pas davantage mais on ne peut pas forcer nos collègues femmes à se dédier à une vice-présidence. Quand on ne trouve pas de candidates, on n'a pas de candidates mais sachez que c'est tout sauf le fruit d'une volonté personnelle de ma part. C'est ce que je voulais dire parce que cette liste, effectivement, est déséquilibrée, un tout petit peu moins qu'en 2020, mais néanmoins elle est déséquilibrée.

Je suis à votre disposition et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et, éventuellement, les candidates et candidats sont présents ici et pourront répondre à vos questions si vous le souhaitez.

**Mme Godinho.**- Lia Godinho, élue sur la liste Bouge ton campus. Pourquoi l'universitarisation des personnes en santé et la vie de campus n'apparaissent pas ?

**Le Président.**- Parce que pour moi, l'universitarisation des étudiants en santé fait partie de la vie étudiante, il n'y a aucune raison de la traiter différemment et d'ailleurs c'est une question qui avait été posée par Maxence Roulliat il y a deux jours, savoir comment on la traite ? Eh bien nous allons traiter la question et le vice-président délégué à la vie étudiante aura cette mission d'intégration, bien sûr dans son périmètre, mais j'y veillerai aussi à titre personnel, également en lien avec le

doyen de l'UFR Santé, Marc Maynadié, avec qui le dialogue est très étroit donc, oui, bien entendu, c'est une dimension importante des années qui s'ouvrent.

Peggy ?

**Mme Cénac.**- Je crois que c'est deux remarques que j'avais déjà faites il y a quatre ans, la première, vous y avez déjà en partie répondu sur le déséquilibre femmes/hommes dans la proposition du bureau qui nous est faite aujourd'hui. Je constate aussi, sans trop de surprise, que les portefeuilles pour lesquels vous proposez des vice-présidentes sont des fonctions plus tournées vers le care, je pense que ce n'est pas un hasard. Alors je sais que c'est difficile de convaincre des femmes, mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a globalement quelque chose à questionner sur le...

**Le Président.**- Non Peggy, là je te coupe, mais il faut que je réagisse. Formation, CFVU, licences masters, Sandrine Rousseaux. Recherche, Nadine Millot. Ça, ce n'est pas du care. Le care, délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale, c'est François Weckerle, c'est un homme, il n'y a pas de « genrification », non, pas du tout.

**Mme Cénac.**- Ce que je veux dire, c'est que deux sur les quatre sont quand même sur des missions... Mais c'est un fait, je ne suis pas surprise. Globalement un des soucis dans les différences de carrière entre les hommes et les femmes, c'est que les femmes ont tendance à faire plus de tâches qui sont invisibilisées et non reconnues. Et je pense aussi qu'il y a une asymétrie sur la gestion du temps entre les hommes et les femmes à cause de ça, les femmes sont plus surchargées parce que on les charge de fonctions et de tâches qui ne sont pas reconnues. Donc certes, c'est important de déplorer qu'il n'y a pas assez de vice-présidentes par rapport au nombre de vice-présidents, mais essayer d'avoir une réflexion plus globale pour essayer de voir comment on pourrait effectivement valoriser les tâches qui sont faites par les femmes qui sont invisibles, pour moi c'est dans la même problématique en fait, si on n'arrive pas à trouver des femmes pour prendre des responsabilités, c'est aussi parce que les femmes se chargent de choses qui ne sont pas reconnues par des responsabilités et qui ont une place importante dans l'université. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point, je suis toujours ennuyée de voter la vice-présidence recherche avant que l'élection à la commission à la recherche ait pu avoir lieu parce que il peut y avoir des candidatures à la commission à la recherche et donc je pense que réfléchir a posteriori en fonction de la personne qui est élue à la commission à la recherche pour proposer plus précisément la délégation du portefeuille de la vice-présidence à la recherche, me paraîtrait une bonne idée.

**Le Président.**- Alors oui, c'est un problème aussi de calendrier institutionnel, on voit que le cycle électoral est excessivement long, on a quand même voté le 30 janvier, 31 janvier pour les étudiants aussi, on est le 13 mars, ça fait un mois et demi qu'on est en stand-by, à un moment il faut avancer, alors je sais que c'est parfois une question de jours bien sûr, mais là il faut quand même maintenant qu'on ait une équipe effective et qui soit dans la reprise des dossiers. Les dossiers continuent à courir, ils sont là, on est entre deux eaux, il y a du tuilage qui se fait, une bonne partie de l'équipe reste en place donc tant mieux il n'y aura pas de rupture mais à un moment il faut y aller.

Je comprends le dernier point sur les tâches invisibilisées, probablement que les femmes en font plus que les hommes, mais il y a aussi des hommes qui réalisent des tâches invisibilisées et moi je suis pour la valorisation des tâches invisibilisées quelles qu'elles soient et pour qui ce que soit, bien entendu. Maintenant, je réitère mon propos : recherche, Nadine Millot, formation, Sandrine Rousseaux et Carine Michel, Édith Sales-Wuillemin, qualité de vie au travail, c'est du care, d'accord mais je pense que la dimension égalité des genres est fondamentale dans cette action et puis ensuite Vanessa Vaizant, handicap, inclusion, solidarité, pour moi ça ne minore pas l'importance.

**Mme Cénac.**- Pour moi, c'est des tâches qui sont éminemment importantes, qui ne sont pas reconnues à hauteur de ce qu'elles devraient être mais à la lecture du profil de l'équipe de présidence, elle est, on va dire, entre guillemets, caricaturale de ce qui se passe au sommet des institutions. Mais encore une fois, dans ma bouche, ce n'est surtout pas un défaut de dire que le travail du care..., enfin, vous me prêtez des propos qui ne sont pas les miens.

**Le Président.**- Moi, très clairement, je réitère, formation et recherche sont quand même deux piliers de l'activité d'une université, c'est ce qui caractérise l'ADN d'une université et ces deux piliers font l'objet d'une délégation proposée à des femmes. Et je veux aller plus loin, dans la répartition des délégations, je n'ai jamais pensé femme, j'ai pensé compétences.

**Mme Cénac.**- Je ne peux pas vous laisser dire ça, vous sous-entendez que la compétence n'est pas du côté des femmes.

**Le Président.**- Mais si, au contraire, c'est que le choix n'a pas été dicté par une question de genre, le choix a été dicté par une question de compétences. Et à la formation, pour les licences-masters comme pour la CFVU, le choix s'est fait sur deux femmes qui se sont particulièrement illustrées et de manière tout à fait remarquable dans les fonctions qu'elles ont exercées précédemment au service de leur communauté, puisque ce n'était pas le même périmètre que celui de l'université. Et c'est exactement la même chose pour la recherche, c'est-à-dire qu'en fait la question du genre n'est jamais intervenue dans l'évaluation de la compétence de la personne que j'ai sollicitée et donc je crois qu'il est important de dire que ce choix ne se fait pas parce qu'il s'agit de femmes, mais parce qu'il s'agit de personnes, de collègues extrêmement compétentes et particulièrement reconnues par l'ensemble de la communauté et il se trouve que ce sont des femmes et ça me réjouit.

Maxence ?

**M. Roulliat.**- Il y a une coquille dans le document qui nous a été envoyé, dans mon nom, le i est après les deux l et non avant.

**Mme Castano.**- Je voulais juste souligner deux petits points. Sur la féminisation, moi je suis quand même agréablement surprise parce que le CA a l'air assez féminin. Je n'ai pas les chiffres mais par rapport à ce que je constate dans d'autres institutions ou dans d'autres mandats que j'ai exercés, je trouve qu'il y a une présence féminine quand même à souligner. Et par rapport à ce que vous avez dit justement sur la prise de décision au niveau des femmes, je pense qu'il y a deux choses, alors c'est mon avis, les femmes se posent peut-être trop de questions avant

de prendre leur décision. Donc ça c'est ce que j'essaie d'encourager dans les différents lieux où j'interviens et des fois il ne faut pas trop réfléchir, sinon on n'y va jamais et je pense qu'il y a une raison de légitimité au-delà des compétences, au-delà du temps. Si l'on se sent légitime, ça encourage quand même à répondre par l'affirmative.

Et le deuxième petit point, je voulais savoir, nous on travaille de façon assez pushy sur la mobilité douce à Crossject, on est prêts, on est matures, j'aimerais bien qu'on soit moteur sur notre parc d'activités, on est à trois minutes à pied, je viens de le faire deux fois cette semaine. Je voudrais savoir s'il y a un point d'ancrage à l'université, parce que je trouve qu'il y a quand même beaucoup de voitures, pour avancer surtout sur le covoiturage. Je sais que le CHU aussi a lancé une réflexion globale donc si toute cette petite zone géographique pouvait au moins échanger une ou deux fois sur le sujet pour donner l'exemple, je suis preneuse d'un contact. Merci.

**Le Président.-** C'est en cours de réflexion parce que, effectivement, il y a encore beaucoup de voitures sur le campus alors que c'est un campus qui est particulièrement bien irrigué par les transports en commun. On a le tram qui est quand même un instrument tout à fait remarquable, mais pas seulement, il y a d'autres dispositifs en cours de développement, le covoiturage et puis le développement des mobilités douces et actives qui sont aussi des mobilités avec une dimension santé publique importante. La réflexion peut même être élargie au CHU, au CGFL, l'INRAE est demandeur aussi et puis évidemment l'ensemble des institutions qui sont réunies sur ces à peu près 90 hectares de campus, c'est quand même un grand ensemble. J'y intègre aussi l'Institut Agro évidemment et puis l'ensemble des acteurs qui voudront, dans ce quartier, réfléchir à des dispositifs communs. Je pense que c'est indispensable, je pense aussi que nous pouvons avoir une action commune en direction de Dijon métropole, je me retourne vers Denis parce que ça fait quand même depuis quatre ans que je demande à ce que Divia élargisse le Vélodi sur le campus pour deux raisons. Un, on développe les mobilités douces et actives actuellement mais qu'on fasse le pari aussi que les étudiants, on a quand même 30 000 étudiants qui viennent ici chaque jour, c'est quand même quelque chose d'extrêmement important, eh bien que ces jeunes gens qui sont en train de se forger leur personnalité d'adulte, intègrent dans leur mode de vie, le déplacement en mobilité douce et active. On ne convaincra pas 30 000 étudiants du jour au lendemain, ce n'est pas vrai, mais il faut promouvoir cette mobilité douce et active, de telle sorte qu'un certain nombre d'entre eux soient convaincus que oui, on peut prendre son vélo tous les jours, on ne se fait presque pas mouillé, je peux vous le garantir parce que Denis, comme moi, on prend notre vélo tous les jours pour se déplacer dans Dijon, on prend très rarement la pluie et quand il y a une petite pluie, on attend 5 minutes et ça passe, et c'est rapide, ce n'est pas cher, c'est écologique et ça entretient un minimum et quand les années avancent, on sait que c'est important de s'entretenir un petit peu. Donc ça a beaucoup de bienfaits pour soi et pour les autres.

Denis.

**M. Hameau.-** Je suis très content que ce débat ait lieu parce que Dijon, aujourd'hui, fait partie des villes qui, pour les différentes transitions en Europe, fait partie du programme NetZeroCities, ça tombe bien, c'est un programme qu'on a depuis pas très longtemps. Deuxièmement, comme il y a une nouvelle gouvernance qui est en train de se constituer au sein de l'uB, moi, ce que je propose, parce qu'on

a travaillé sur une convention avec Emmanuel Ranc, sur comment Dijon métropole et l'université peuvent mieux collaborer, mieux travailler sur à la fois les programmes de la métropole mais aussi en lien avec les priorités de l'université, avec Maxence on avait beaucoup travaillé sur la vie étudiante, il y a un gros sujet, ce que je propose, c'est que une fois l'élection passée, on va attendre que la démocratie s'exprime, c'est qu'on puisse avoir un échange avec mes homologues, je ne porte pas tout, et que par thématique que vous avez, vous puissiez avoir un échange avec chaque vice-président ou conseiller délégué de Dijon métropole en charge des sujets, je pense que c'est très important. Et en parallèle de la demande de Xavière Castano avec Crossject, dans les travaux que j'ai cette année, à la fois avec Keolis, puisque aujourd'hui on a toutes les données sur le MaaS mais ce travail n'a pas été encore conduit, on ne peut pas tout faire même en six ans, donc, là, maintenant, on va pouvoir travailler ce sujet-là, évidemment on associera, on peut trouver une zone et par exemple, là, on en a une et on pourra faire un pilote pour voir comment ça peut fonctionner et derrière engager des réflexions, des actions, et peut-être les déployer à grande échelle sur la métropole. Moi je suis partant là-dessus.

Et enfin, il y a un objet sur lequel on va travailler aussi, c'est un sujet très important, c'est tout ce qui est autour de l'IA et les datas, avec un lieu au sein du campus ESEO ESTP qui est déjà préréservé depuis cinq ans, mais dans lequel j'imagine qu'on pourrait faire un IA Data Factory, c'est un lieu un peu carrefour, autour de projets, autour d'idées, à la fois des citoyens, à la fois des entreprises, à la fois au sein de l'université, enfin vraiment dans une logique très ouverte. Après, il faut une méthodologie, un modèle économique, il y a tout ça qui est en train d'être posé, et c'est de faire de ce lieu un accélérateur d'innovation autour des enjeux qu'on peut avoir autour des données et de l'IA. Donc on ne manque pas de sujets. Et sur la mobilité, plus spécifiquement les vélos notamment, on travaillera aussi avec Keolis ce volet-là, parce que ça a été demandé. Il y a aussi l'histoire de la caution qui posait problème, parce qu'il y a des étudiants qui ne sont pas argentés et qui ont des faibles revenus et il ne faut pas qu'on leur mette dès le départ une barrière pour avoir un vélo. Donc ça, ça fait partie des sujets sur lesquels on travaille.

Et puis je voulais dire aussi que pour moi, c'est important, il y a eu le temps de l'élection, on s'oppose parfois, et maintenant il y a le temps de la gouvernance et du travail et donc il faut essayer de changer un peu de registre.

**Le Président.**- Pour la question de la caution, du dépôt de garantie, c'est vrai que ça peut être un obstacle. Maintenant, on a un outil qui s'appelle la commission solidarité étudiante, tous les étudiants ne sont pas confrontés à l'obstacle mais pour ceux qui le sont, on doit trouver une solution. C'est un chantier supplémentaire, mais je pense que c'est du très concret et en même temps c'est du très utile.

Maxence, tu voulais ajouter ?

**M. Roulliat.**- Oui, alors je voulais confirmer ce que tu as dit et puis en plus le signal est positif dans le sens où on a près de 90 % de nos étudiants qui vivent en centre-ville sur Dijon et donc ils font le trajet centre-ville campus. On s'est rapproché de Keolis qui nous a répondu non à plusieurs reprises, en leur disant que il y avait déjà ce trajet qui était parfaitement identifié pour bon nombre d'étudiants, sur notre périmètre, on est 30 000, on ne parle pas du périmètre des autres écoles, etc., donc ça laisse quand même une utilisation qui je pense peut-être très intéressante donc c'est une vraie difficulté avec un axe qui n'est pas desservi en stations Vélodi. Denis, je pense que je peux parler au nom de tous les vice-présidents, on serait ravi de

pouvoir travailler ça avec la ville parce que c'est un vrai besoin, c'est une vraie limite et on a déjà reçu plusieurs refus.

**Mme Castano.**- Si je peux juste ajouter, on a plusieurs salariés qui ont une trentaine d'années, qui ne souhaitent pas avoir de voiture, donc pour la localisation des sites, les entreprises et peut-être même des établissements d'éducation, c'est une donnée d'entrée qui est quand même assez forte. Moi je sais que notre voisin Filab va déménager, ça leur pose un vrai problème parce que il y a des salariés qui ne vont pas rester au sein de Filab puisqu'ils ne vont pas acheter une voiture pour aller à 10 km. Donc je pense que c'est très bien de faire bouger les lignes au niveau des étudiants parce que je pense que d'ici cinq ans, tout aura bougé, on n'aura plus de voitures, je vais loin mais je pense que c'est vraiment à réfléchir.

**Le Président.**- Cinq ans, je n'en sais rien mais une chose est certaine, c'est que on sait aussi, ça c'est des lectures dans la presse, que de moins en moins de jeunes passent le permis de conduire. Alors, bien sûr, dans les centres urbains, pas dans la ruralité, parce que sans voiture quand on habite à 40 km de Dijon, c'est impossible de vivre ou alors on est extrêmement dépendants d'autres personnes. Donc c'est pour ça que je pense que c'est le bon moment pour avoir une politique offensive dans ce domaine et pour accompagner ces jeunes vers des mobilités douces et actives, je tiens à actives, parce que je crois que la société est mûre à ces évolutions.

Peggy.

**Mme Cénac.**- Je voulais juste répondre très rapidement sur la féminisation du conseil d'administration. Quand on dépose des listes, on a une obligation d'alternance et il y a aussi une obligation dans la nomination des personnalités extérieures, d'alterner. Ce n'est pas un hasard si on est plus proche de la parité au niveau du conseil d'administration que dans les équipes de direction. Et pour moi, c'est aussi un élément de preuve de plus que quand on est obligé, on y arrive à trouver des femmes.

**Le Président.**- Sans doute.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non ?

Je passe la parole au vice-président du conseil d'administration.

**M. Tizio.**- Je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la composition du bureau de l'université de Bourgogne :

- Vice-présidence déléguée aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie, Cédric Demonceaux,
- Vice-présidence déléguée à la valorisation de la recherche, Laurent Gautier,
- Vice-présidence déléguée au budget, aux finances et au pilotage, Fabrice Hervé
- Vice-présidence déléguée à la recherche, Nadine Millot
- Vice-présidence déléguée au patrimoine et à la stratégie des campus territoriaux, Philippe Perrot
- Vice-présidence déléguée à la stratégie du numérique, la cybersécurité et à l'IA, Alexis de Rougemont

- Vice-présidence déléguée à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, Maxence Roulliat
- Vice-présidence déléguée à la Formation (licences et masters), Sandrine Rousseaux
- Vice-présidence déléguée à la qualité de vie au travail, Édith Sales-Wuillemin
- Vice-présidence déléguée aux politiques culturelles, Tadeusz Sliwa
- Vice-présidence déléguée aux ressources humaines et au dialogue social, Stéphane Tizio
- Vice-présidence déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités, Vanessa Vaizant
- Vice-présidence déléguée au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale, François Weckerle
- Vice-présidence déléguée à la politique européenne et internationale, Grégory Wegmann

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 7. Qui s'oppose ?

**22 voix pour, 7 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- Très bien. Félicitations à la nouvelle équipe pour cette désignation. Et puis bon courage parce que les dossiers sont en cours et de nouveaux vont venir et beaucoup de travail nous attend. Mais en même temps c'est aussi le lot de celles et ceux qui souhaitent s'engager au service d'une collectivité, avec une part d'ingratitude et beaucoup de réussite, en tout cas c'est ce que je souhaite.

### **3. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire (article 35 des statuts de l'université)**

**Le Président.**- Troisième point, consacré à la désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire, en application de l'article 35 des statuts. Nous nous sommes tournés vers le rectorat pour l'interroger sur un établissement susceptible de siéger à ce titre, au titre de l'article 35 des statuts de l'université et de ce dialogue avec le rectorat, il a été décidé de proposer au conseil d'administration de désigner le lycée Charles de Gaulle, comme précédemment. Nous avons le lycée Carnot présent au conseil d'administration et le lycée Charles de Gaulle présent, si vous en décidez ainsi, à la CFVU, ce qui permet d'avoir les deux établissements publics qui sont sans doute les plus importants à la fois en nombre de lycéens et en qualité d'offre de formation du secondaire et de classes préparatoires s'agissant du Lycée Carnot.

Est-ce qu'il y a des observations, des remarques sur ce point ? Je vous propose sans plus attendre d'adopter la délibération.

**M. Tizio.**- Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la désignation du lycée Charles de Gaulle en tant qu'établissement d'enseignement

secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

## **28 voix pour (unanimité)**

**Le Président.-** Merci pour ces questions statutaires qui achèvent un cycle démocratique et qui va nous permettre de rentrer, on va dire, dans la routine de la gestion et de la gouvernance de l'université.

Nous allons aborder maintenant un autre point important pour l'université, ce sont les questions financières avec l'examen du compte financier 2023. Je vais appeler Fabrice Hervé et l'agent comptable pour présenter l'ensemble de ces données. On va faire une liaison en visio avec les commissaires aux comptes. Dans l'ordre les commissaires aux comptes vont présenter leur travail de contrôle et de certification des comptes, Nicolas Cuenin prendra le relais pour poursuivre cette présentation et enfin Fabrice Hervé, en tant que vice-président délégué au budget et aux finances.

Je propose peut-être d'inverser les points de l'ordre du jour, le temps qu'on règle une question technique et qu'on puisse aborder les questions relatives aux RH. Nous reviendrons sur les questions financières une fois ce point réglé.

Questions relatives aux ressources humaines dans la suite du comité social d'administration du 14 février 2024.

## **V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 14 février 2024)**

### **1. Charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne : mise à jour des grilles indiciaires de recrutement des agents contractuels BIATSS et enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**M. Tizio.-** C'est un point assez traditionnel dans les conseils d'administration que de présenter un compte rendu des travaux du comité social d'administration. Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, il s'agit de deux points qui ont été examinés par le CSA. Le premier d'entre eux concerne la charte de gestion des agents contractuels. Il s'agit d'un point assez technique en réalité, puisqu'il consiste à mettre à jour les grilles indiciaires de recrutement des agents BIATSS, compte tenu des revalorisations salariales qui ont été effectives pour les personnels titulaires et donc pour les personnels contractuels, nous devons ajouter aux grilles de référence pour calcul des rémunérations, les cinq points d'indice qui bonifient la rémunération indiciaire des fonctionnaires. Il était convenu de calquer la rémunération des contractuels sur celle des personnels titulaires et évidemment il est tout à fait légitime que ces personnels bénéficient eux aussi d'une bonification salariale correspondant à ces cinq points d'indice et donc les grilles de référence qui sont annexées à la charte des personnels contractuels ont été mises à jour en conséquence en rajoutant donc ces fameux cinq points d'indice. Petite précision, les contrats qui concernent les agents BIATSS sont des contrats qui nécessitent, pour chacun, un avenant pour mettre en œuvre cette bonification salariale, donc c'est un travail assez considérable. On avait 547 agents BIATSS qui étaient concernés, je crois, je parle sous contrôle de la DRH, qu'aujourd'hui on a à peu près tous les avenants et les choses sont mises

en paye et normalement ça devrait apparaître sur la paye de mars avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Donc vous avez les grilles de référence, le CSA s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette mesure qui est assez technique.

**Le Président.**- Y a-t-il des observations, des remarques, des questions que vous souhaitez poser ?

Peggy, oui.

**Mme Cénac.**- Peut-être un point technique, toutes les universités ne l'ont pas fait et donc merci d'avoir répercuté l'augmentation du point d'indice pour nos personnels contractuels. Comme c'est quelque chose qui nous tient à cœur et sur laquelle on avait communiqué avec vous, on vous remercie d'avoir pris en compte cette augmentation pour les personnes contractuelles.

**Le Président.**- Ça faisait partie de l'engagement, on le fait. Je répète toujours, on ne peut pas tout faire, ça c'est très clair, mais à chaque fois qu'on peut le faire, on le fait et on va dans ce sens-là.

**M. Tizio.**- Je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après à en avoir délibéré, approuve la mise à jour des grilles indiciaires des personnels BIATSS et enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Qui refuse de prendre part vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**27 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- Autre question qui concerne le régime indemnitaire cette fois-ci des enseignants-chercheurs, le RIPEC pour les initiés, et donc délibération qui porte sur le montant et le nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2024.

## **2. Régime indemnitaire des enseignants chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2024**

**M. Tizio.**- Cette mesure a été présentée au dernier CSA du 14 février. Je contextualise un petit peu peut-être. Vous savez que le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs s'étage en trois parties, une première partie, dite primo grade, qui est la même pour tous les enseignants-chercheurs, qui ne dépend d'autre chose que de son statut. La deuxième partie, c'est une partie fonctionnelle, la composante C2 et qui rémunère les fonctions ou des missions particulières qu'auraient prises les enseignants-chercheurs. Et puis enfin, le troisième volet de ce régime indemnitaire qu'on appelle C3, qui est une prime individuelle qui remplace, pour l'étendre, l'ancienne prime d'encadrement doctorat et de recherche. Cette prime C3 peut désormais valoriser d'autres fonctions que celles liées à la recherche, celles qui sont liées à l'investissement pédagogique ou encore à l'investissement administratif et aux différentes tâches collectives auxquelles peuvent être confrontés les enseignants-chercheurs. Cette composante C3 du RIPEC, on reçoit chaque

année une enveloppe ministérielle pour déterminer le nombre de primes et, à cette enveloppe ministérielle s'ajoute l'enveloppe libérée par les PEDR, les dernières PEDR finissantes des collègues. Comme vous le savez la PEDR est attribuée pour quatre ans et donc à la suite de ces quatre ans, ils libèrent la masse financière qui a servi à financer leur PEDR et donc, compte tenu de ces différents éléments, nous proposons cette année de procéder à l'attribution de 95 primes C3 du RIPEC qui sont versées normalement à un taux unique et mensuel qui correspond à 5 000€ brut par an. Pour ce faire, comme on ne peut pas couper les primes en deux, l'établissement abonde l'enveloppe ministérielle et l'enveloppe libérée par les PEDR finissantes de la somme de 51 950€ afin de pouvoir arriver à ce total de 95 primes C3 du RIPEC. Donc le CSA consulté s'est prononcé par 7 voix pour et 3 abstentions.

**Le Président.**- Des observations ? Peggy.

**Mme Cénac.**- Alors, déformation professionnelle sans doute, je me suis livrée à quelques calculs arithmétiques de la C3 du RIPEC. Je me permets de partager avec vous le fruit de mes calculs et réflexions. Le point central, c'est que l'attribution de la prime étant pluriannuelle, le taux de succès d'une candidature est nécessairement très inférieur à la cible d'attribution, ce qui introduit des phénomènes de mise à l'écart en fonction des représentations de l'excellence que se sont construits les uns, les uns et les autres.

L'histoire de la C3 n'est pas encore écrite, il y a plusieurs issues possibles mais aucune n'est très encourageante. Si les gens participent beaucoup, la déception devant l'échec sera vite au rendez-vous, provoquant la mise en retrait de nombreux collègues et beaucoup de ressentiments. Sinon les primes se partageront avec un taux de succès important dans une population dont le principal mérite sera d'accepter le principe de mise en compétition. Une troisième possibilité qui signifierait l'échec du protocole, c'est que le Gouvernement repousse au-delà de 2027, c'est l'objectif envisagé, l'objectif des 45%. En réalité, il y a une contradiction inhérente au dispositif de la C3. Dans une population dont la culture et les valeurs ne sont pas forcément celles de la compétition permanente, on ne peut pas avoir un système qui soit simultanément discriminant et inclusif. Si l'objectif n'est pas modifié, il n'est pas exclu que le système s'effondre en quelques années faute de candidature. Plus précisément, dans un premier modèle, si on considère une population qui est systématiquement candidate à la prime dès qu'elle en a la possibilité, ce n'est pas très difficile de calculer le taux de succès dans une sélection d'une année. Je vous passe le calcul. Mais dans un tel modèle, le taux de succès est de 17% et une proportion de collègues qui doivent déposer un dossier chaque année de 66%. On voit bien que le résultat est absurde, on aurait des gens avec un taux de rejet important mais qui finalement donnerait la prime à près de la moitié, enfin 45%, ce qui conduirait les collègues à passer plus de temps à faire et évaluer des dossiers. Chacun aura remarqué la limite évidente du modèle qui est que tout le monde ne candidate pas aux primes. Le modèle précédent est donc valable dans une sous-population qui s'estime légitime à participer au concours. La capacité budgétaire de l'établissement, sa politique générale l'amène à déterminer la proportion des bénéficiaires de la prime. Le taux d'accès de la population sous-jacente, enfin sous-candidate à la prime, est la proportion des bénéficiaires de la prime divisée par la part des enseignants-chercheurs qui jouent le jeu. La communication du ministère et des universités insiste sur le fait qu'avec le RIPEC, une prime touchera 45% des gens remplace une prime que seulement 20% avec la PEDR ne touchait. En réalité,

la limitation théorique de l'ancien dispositif à 80%, on peut imaginer qu'on aurait pu faire monter ce taux bien plus haut que 45% en élargissant les critères, comme on le fait avec le RIPEC. On peut donc, sans trop de risque, conjecturer que le but premier de la réforme n'est pas d'augmenter le nombre de bénéficiaires mais d'augmenter la part de la population qui joue le jeu de demander des primes. Là encore, je vous passe les calculs. Mais on peut estimer qu'avec la PEDR, 30% des enseignants-chercheurs jouaient le jeu de la demande de prime alors qu'avec le RIPEC, en faisant une hypothèse d'une valeur critique d'un succès minimal de 50%, on trouve une inclusion maximale au dispositif de seulement 56%. Il semble clair qu'une part importante des enseignants-chercheurs se tiendra à l'écart de la C3, que ce soit par choix idéologique ou par dépit. Si on monte à 55% de participation, on a un taux de réussite instantané de 82%, ce qui signifierait finalement l'inégalité du processus d'évaluation.

Dans la proposition que vous nous faites aujourd'hui, je vous remercie d'avoir indiqué le taux de succès par corps, par genre, très intéressant, et vous expliquer donc que je vais voter contre cette proposition, mais c'est davantage contre le dispositif RIPEC et le gâchis humain, le gâchis temps de travail qu'il implique plutôt qu'un vote contre la proposition que vous nous faites de 95 primes individuelles avec un taux unique à 5 000€.

**Le Président.**- Merci pour cette explication de vote, je souscris à bon nombre d'arguments qui ont été invoqués. Nous, on est dans la position de ceux qui mettent en place un dispositif qu'on a l'obligation de mettre en place selon les conditions qui sont fixées. Ne pas le mettre en place, on ne peut pas et on le fait en espérant le faire au mieux et de la manière la plus juste, malgré les éléments qui viennent d'être soulevés. Je vais faire un peu la même réponse que tout à l'heure, si on peut, on le fait et on est au maximum, on va dire, de ce que nous pouvons faire au regard des imperfections du système. En tout cas, c'est ce qui nous anime.

**M. Domenichini.**- Une petite remarque, alors moi je souscris à ce qui a été dit, mais je note aussi avec plutôt du plaisir que on est sur une seule prime de 5 000€ alors qu'il y avait la possibilité d'avoir un grand écart avec des primes très basses et une autre prime très haute et je trouve que c'est bien de choisir une prime plutôt basse pour un plus grand nombre de personnes et puis ensuite mettre l'enseignement au même niveau, au départ en tout cas, que la recherche, avec une limite basse de 30%, tant pour la recherche que pour l'enseignement, c'est aussi une bonne chose. Et donc, même si effectivement le système ne nous convient pas, il y a une avancée qui est notable et c'est en ce sens qu'on votera pour cette proposition.

**Le Président.**- Très bien, merci.

**M. Tizio.**- Alors, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le montant et le nombre de primes individuelles allouées au titre de la campagne d'attribution 2024 du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs, RIPEC.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ? 3. Je vous remercie.

**24 voix pour, 3 voix contre**

**Le Président.-** Nous avons épuisé ce quatrième point relatif aux ressources humaines.

Je crois que nous avons réglé les problèmes techniques pour que Nicolas Cuenin puisse vous présenter avec les commissaires aux comptes, cette question financière relative à l'examen du compte financier 2023.

Nicolas, vous avez la parole.

#### **IV - Questions financières - Examen du compte financier 2023**

**M. Cuenin.-** Bonjour à tous. Nicolas Cuenin, je suis fondé de pouvoir de l'agent comptable, j'interviens pour le compte de l'agent comptable. Toutes mes excuses, je ne suis pas rompu aussi bien que la plupart d'entre vous à ce genre de présentation d'autant quand la technique s'en mêle pour me perturber encore un peu plus.

Je vais faire une présentation purement comptable. La présentation du comptable s'attache en premier lieu à retracer les éléments de situation patrimoniale, le bilan, le compte de résultats et les grands agrégats comptables qui sont eux-mêmes soumis à certification des comptes par les commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes interviendront à l'issue de cette présentation pour vous présenter leur opinion sur la qualité des comptes, mais également apporter quelques éléments d'analyse purement technique.

En point d'introduction, on peut ajouter que pour résumer un peu la situation patrimoniale de l'établissement sur 2023 et ce qui va être développé par ailleurs, c'est que le résultat comptable de l'exercice reste excédentaire mais très proche de zéro et qu'un prélèvement sur le fonds de roulement a été exercé à hauteur de 10 millions d'euros.

Quelques éléments de contexte historique. 2023 correspond au 14<sup>e</sup> exercice soumis à certification par les commissaires aux comptes. C'est un exercice auquel on commence à être rompu. C'est également le 9<sup>e</sup> exercice certifié sans réserve. Par ailleurs, c'est le 7<sup>e</sup> exercice soumis à l'exercice GBCP, le 4<sup>e</sup> exercice qui fait suite à la sortie du plan de retour à l'équilibre financier et le second exercice qui reste finalement un retour à la normale suite aux mesures COVID qui avaient fortement impacté, les années précédentes, le résultat.

Quant aux faits marquants de l'exercice qui touchent également à la comparabilité des comptes, quelques faits qui ont une importance particulière sur la situation patrimoniale et/ou le résultat. Ce qu'on note pour 2023, c'est l'importance des travaux, des opérations immobilières, on a procédé notamment à quatre mises en service conséquentes pour un montant total d'un peu plus de 16 millions d'euros, notamment la restructuration et l'extension de l'ESIREM, la phase 2 du Cortex, l'extension du bâtiment de médecine préventive et une opération de câblage numérique des ailes B et D du bâtiment Mirande. Par ailleurs, un certain nombre de ces opérations, s'agissant d'opérations de réhabilitation de bâtiments déjà existants, ont donné lieu à des sorties partielles à l'actif, pour un montant d'1,6 millions d'euros. Toujours dans les faits marquants et toujours pour marquer l'importance des travaux immobiliers en cours, on note un montant important, c'est les opérations qui restent en attente de mise en service, pour un montant qui est notablement élevé, qui s'élève à près de 21 millions d'euros. Ces travaux ont également un impact significatif sur les agrégats du bilan, car ils sont également financés par des financements d'actifs qui donnent lieu à la comptabilisation de produits à recevoir sur

l'exercice à presque 15 millions d'euros et qui impactent donc le montant du fonds de roulement a dû concurrence au passif, en haut de bilan, et en contrepartie ont impacté le besoin en fonds de roulement, plutôt en bas de bilan mais à l'actif. Notamment dans ces travaux en cours qui nous permettent de vous présenter les grandes opérations immobilières en cours, la restructuration du bâtiment droit lettres qui s'élève à la clôture à plus de 6 millions, la rénovation énergétique de l'IUT du Creusot pour 6,5 millions, la rénovation énergétique de l'ISAT pour 2,7 millions et enfin la reconstruction des serres. Toutes ces opérations étant financées soit par du CPER, et/ou par du plan de relance État. On note également un financement PAIR région et pour la rénovation énergétique de l'ISAT, par exemple, l'intervention de l'agglomération de Nevers et également, ce qui est important à savoir, c'est que l'uB participe sur ses fonds propres à ces opérations avec un fort impact sur le fonds de roulement.

Sur le plan technique comptable et qui touche à la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre, on note une correction de bilan d'entrée. Je ne vais pas rentrer dans le détail technique de cette correction, mais qui est la suite d'un produit à recevoir non comptabilisé sur 2022, au titre d'un contrat d'apprentissage 2022-2023 contractualisé entre le pôle formation des industries technologiques et l'ISAT, à hauteur de presque 700 000€.

Je vous présente ensuite quelques éléments propres au partenariat public-privé qui est en cours, c'est une opération d'envergure qui fait suite à un contrat qui a été signé en 2013 avec la société Prisma 21, qui est en fait une émanation de Bouygues, qui a donné lieu à la mise en service en 2015 de quatre ouvrages pour un montant d'un peu plus de 20 millions d'euros, la Maison internationale des chercheurs, l'I3M, le Multiplex dans lequel nous sommes aujourd'hui et la rénovation thermique du bâtiment Mirande et de l'œuvre le 1% Agam. Ce partenariat public-privé a une durée de 25 ans, donc la fin est prévue en 2040 et donne lieu au paiement à la société Prisma de ce qu'on appelle des loyers, pour à la fois le remboursement de la dette, le paiement d'intérêts, le gros entretien réparation et divers frais de gestion, etc. Sachant que l'État finance, en théorie, à hauteur de 88% du montant hors taxes de ces différents loyers, ce qui représente normalement 93% du coût total des loyers supportés par l'université. La part exploitation, maintenance et gestion restant à la charge de l'université, ça représente grosso modo pour la part purement hors coûts additionnels, environ à la charge de l'université, en théorie, un peu plus de 100 000 euros par an. Sur un coût total de 43 millions d'euros, on a remboursé près de 15 millions d'euros, donc il nous reste encore jusqu'en 2040, un peu plus de 28 millions d'euros à payer. En parallèle, l'État a financé à hauteur de près de 14 millions d'euros, ce qui représente un différentiel de dépenses sur financement en notre défaveur, d'1,2 million depuis le début du remboursement des loyers.

Après ces quelques éléments introductifs, je vous propose d'arriver tout de suite au résultat qui retrace l'activité courante, pour schématiser, sur l'exercice de l'établissement. Donc, il se porte pour 2023 à 1,1 million. On note qu'après une augmentation globale entre 2016 et 2021, on poursuit la baisse qui avait été amorcée, d'abord constatée entre 2022 et 2021. Pour vous présenter les grands agrégats du résultat, on note, par rapport à 2022, une baisse du résultat de 4,2 millions qui est le résultat d'une hausse des charges de 18,5 millions, supérieure à celle des produits en augmentation de 14,2 millions.

Si on fait quelques grands rapports, alors traditionnellement on rapporte l'évolution des charges de personnel à celles de la dotation ministérielle. Ça ne veut

pas dire que l'ensemble des charges de personnel est financé par la dotation et que la dotation ne finance que des charges de personnel. Mais globalement, les charges de personnel représentant près de 80% des charges et la dotation représentant près de 80 % des produits, l'évolution comparée de l'un et de l'autre permet d'avoir une vision assez nette de l'évolution du résultat, et donc, pour 2023, les charges de personnel sont en augmentation de 12,2 millions, à comparer avec une augmentation de la dotation ministérielle qui elle est de 9,7 millions, ce qui nous donne un différentiel de - 2,5 millions. En parallèle, on peut comparer les autres charges de fonctionnement, donc hors personnel, avec l'évolution des produits issus des ressources propres et des autres subventions, où là, l'an dernier, l'évolution des produits couvrait les charges de fonctionnement, ce n'est pas le cas en 2023, où les charges de fonctionnement augmentent de 5,5 millions, donc à un montant supérieur à celui agrégé des ressources propres et des autres subventions, ce qui nous donne un différentiel négatif d'1,8 million. Pour regarder plus en détail les charges de l'exercice qui sont donc en augmentation globale de 18,5 millions, commençons par les charges de personnel, le plus gros de ces charges, qui représentent près de 78% des charges de l'établissement, qui sont donc en augmentation de 12,2 millions. Ce qui nous amène à un taux de rigidité qui représente la part des charges de personnel sur les recettes encaissables. Une petite parenthèse sur ce taux de rigidité, sur les modalités de calcul, il n'y a pas de règles clairement définies que ce soit par notre ministère de tutelle ou le ministère des Finances. En tout cas, il s'élève à 82% selon la modalité de calcul qu'on a déterminée, que la plupart d'ailleurs des établissements ont déterminée. Ce qui est important, c'est de regarder aussi son évolution et on note qu'il est plutôt en augmentation depuis 2021. Ensuite, les charges de fonctionnement, donc toutes les charges de fonctionnement hors personnel, donc une hausse marquée de 5,5 millions, à commencer, ce n'est pas une surprise, bien évidemment, par l'augmentation des fluides. C'est le fruit notamment d'une hausse des coûts d'électricité de 4,4 millions. A l'intérieur des fluides on va trouver aussi le chauffage sur réseau qui, lui, a tendance à diminuer en 2023. Mais cette forte augmentation des coûts d'électricité nous a conduit à une augmentation des fluides de près de 50%, donc augmentation très marquée. On notera par ailleurs une augmentation, dans une moindre mesure, des autres prestations de services et également des charges d'entretien, maintenance. Sur ces deux postes, on a en fait une augmentation, un effet prix inflationniste sur les dépenses récurrentes mais on note également une augmentation des commandes, notamment pour l'entretien, maintenance. En dehors des dépenses récurrentes, on note quelques « petits » travaux immobiliers à la fois par le pôle patrimoine et financés également par les composantes.

Après les charges, on en arrive aux produits de l'exercice, en augmentation moins marquée mais en augmentation tout le même de 14,2 millions, notamment, en premier lieu, les subventions en hausse globale de 10,7 millions et en premier lieu parmi ces subventions, la dotation ministérielle qui augmente de 9,7 millions, dotation qui représente 78% des produits de l'établissement et qui s'élève pour 2023 à 218 millions d'euros, donc augmentation très marquée mais dans laquelle on retrouve également un versement complémentaire de 2,8 millions qui a été notifié en toute fin d'exercice, en décembre, dans lequel on retrouve le soutien au surcoût énergétique à hauteur de 1,7 million et une mesure de compensation de 75% des mesures Guerini, des mesures de soutien RH. Compensations qui n'avaient pas été prévues initialement dans le budget de l'établissement et qui ont permis, en tout état de cause, d'arriver à un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice.

Quelques éléments d'éclairage sur les autres subventions, donc hors dotation ministérielle. Ces autres subventions sont en hausse mesurée d'1 million. Notamment, on note une augmentation du financement ANR sur les investissements d'avenir, c'est dû au financement des chaires de professeur junior. On note que l'État, hors dotation, reste notre premier financeur, suivi ensuite de la Région. Les autres financements hors État restent relativement stables, que ça soit la Région ou les autres financeurs, sauf l'Union européenne plutôt en diminution constant depuis quelques exercices d'ailleurs.

Les autres produits d'exploitation, on y retrouve à la fois les produits issus des ressources propres de l'établissement et de la CVEC qui augmentent de manière mesurée de 2,8 millions. Cette augmentation provient principalement d'une augmentation qui reste soutenue des produits de l'apprentissage et dans une moindre mesure, des mises à disposition de personnel. Mais c'est un effet conjoncturel dû aux mesures du plan de relance recherche et développement de l'ANR. Parmi ces autres produits d'exploitation, on note, c'est un effet qu'on note depuis quelques exercices, que la formation par apprentissage est notre premier poste de produit d'exploitation, suivi par les droits de la formation continue et ensuite par les droits d'inscription, donc on note le poids très important de la formation par apprentissage dans ces autres produits.

Quelques éléments techniques sur les provisions, je ne vais pas trop m'étendre dessus parce que c'est très technique. Des montants pas très conséquents, on enregistre une provision pour les comptes épargne temps, les comptes épargne temps c'est l'ensemble des jours de congés qui sont épargnés par les agents et déposés sur les CET et qui ne sont pas monétisés. On a également deux provisions pour dépréciation, une pour la dépréciation des créances clients et une sur les titres de participation à la SATT Sayens, qui évolue assez peu.

Ensuite, après le résultat et qui sert de transition finalement avec la situation patrimoniale de l'exercice, la capacité d'autofinancement qui représente le niveau des ressources dégagées par l'établissement sur l'exercice et qui nous permet d'apporter un financement pour les acquisitions d'actifs sur l'exercice. Elle correspond techniquement au résultat de l'exercice sur lequel on a retranché les opérations non encaissables, c'est-à-dire les amortissements et les reprises de l'établissement et la courbe de notre capacité d'autofinancement suis une évolution très parallèle à celle du résultat.

Une situation qu'on avait avant 2023, c'est qu'on avait un niveau de ressources externes, c'est-à-dire les financements externes de l'actif et de capacité d'autofinancement, qui nous permettait à la fois de financer la totalité de nos emplois et de dégager un apport au fonds de roulement qui correspond en quelque sorte à une épargne. En 2023, on a une situation inverse où on puise, après avoir dégagé de l'épargne, eh bien pour financer des emplois qui sont en augmentation, on a fait beaucoup d'investissements, notamment immobiliers. C'est là qu'apparaît la part de l'université, donc, en tant que prélèvement sur le fonds de roulement. Donc on a des ressources externes qui sont toujours importantes, représentées par les financements externes de l'actif, donc les financements apportés par les financeurs sur ces emplois à hauteur de 14,5 millions. La CAF qui a été dégagée sur l'exercice est cette fois-ci totalement employée au financement des emplois à hauteur de 6,5 millions et en revanche on puise dans notre épargne à hauteur de 9,7 millions pour financer l'augmentation de nos emplois. Autre élément d'évolution de la situation patrimoniale, c'est assez technique mais le besoin en fonds de roulement, alors, entre parenthèses, plus il est proche de zéro voire négatif, plus c'est favorable à

l'établissement. La différence entre notre actif circulant à la clôture 2023 et notre passif circulant s'élève à 3,2 millions, donc proche de zéro et surtout il est en variation négative de 4,2 millions. Donc c'est plutôt favorable à l'établissement, ça veut dire que ça ne pèse pas sur la trésorerie. C'est le fruit d'une augmentation des créances publiques qui augmentent de 7,6 millions, qui créent du BFR sous l'effet notamment des produits à recevoir dont on a parlé en introduction sur le financement de l'investissement, tandis que dans le même temps nos avances et acomptes reçus sur subventions donc ce qui nous permet d'apporter de la trésorerie, progressent d'un montant moindre mais un montant qui reste conséquent quand même de 6 millions et dégagent du BFR. C'est surtout finalement dans la diminution de nos créances clients à hauteur de 4,7 millions qu'on trouve l'impact favorable sur notre besoin en fonds de roulement, sous l'effet notamment, c'est pour ça qu'il faut le souligner, d'un travail effectué avec les partenaires de l'apprentissage pour avancer la facturation de nos prestations d'apprentissage. Ce qui nous permet in fine de diminuer nos créances en attente et donc de dégager du besoin en fonds de roulement et donc de moins peser sur la trésorerie, enfin d'amener de la trésorerie. Ce qui m'amène donc à la trésorerie qui reste un à un montant de 61,5 millions, mais en variation négative de 5,5 millions par rapport à l'an dernier, évolution qui trouve son origine donc dans le prélèvement sur fonds de roulement, opéré sur l'exercice.

J'en viens ensuite au bilan. Alors, sans rentrer dans le détail, on trouve en haut de bilan l'actif immobilisé, c'est-à-dire les immobilisations. Au passif, en haut de bilan toujours, nos capitaux représentés par les financements externes de l'actif, nos réserves etc., le résultat de l'exercice et les provisions. En bas de bilan à l'actif, l'actif circulant et également la trésorerie. Quelques éléments d'appréciation du bilan. L'actif immobilisé est composé à 76% d'actifs immobiliers, donc des terrains et constructions pour 180 millions d'euros et dont plus de la moitié, 54%, sont représentés en fait par des bâtiments qui sont affectés par l'État. Notre actif circulant est lui composé à 73% de créances publiques. Nos capitaux sont composés à près de 45% de financements d'actifs par l'État. Donc ça permet de retracer l'importance de l'État, à la fois sur nos actifs et en capitaux sur le financement de l'établissement. 37% de nos capitaux sont composés de réserves et de reports à nouveau, c'est la participation de l'établissement. Les investissements en 2023 ont continué d'augmenter, c'est pour ça qu'on a besoin de les financer également par un prélèvement opéré sur les réserves de l'université. Toujours un niveau, on en a parlé dans l'introduction, très important d'immobilisations ou de travaux en cours. On note également une augmentation de nos acquisitions de matériel informatique, augmentation notable sur 2023, on a eu des achats importants d'équipements réseaux et de serveurs à la fois pour le data center et le centre de calcul.

J'en viens, pour terminer, à une analyse prospective du résultat. On voit que sur les exercices passés, on note une progression exponentielle très marquée de nos charges, tandis que l'évolution de nos produits est davantage linéaire, reste en augmentation mais davantage linéaire. Donc ce qui nous amène en termes de résultats à avoir une baisse tendancielle depuis 2020 et une tendance statistique qui, si elle se confirme, nous amènerait à un résultat qui serait très probablement déficitaire, hors effet conjoncturel dont on n'a pas la maîtrise comme on a connu fin 2023 avec des financements non prévus et qui pourraient se manifester.

J'en ai terminé pour ma présentation, je vais laisser la main au commissaire aux comptes, Othman, je vous laisse la parole.

**M. Lakhdar.**- Bonjour à tous, Bonjour Nicolas.

Je me présente, Othman Lakhdar, manager audit du cabinet Deloitte. Je représente ici Éric Godeau, associé signataire des comptes de l'université de Bourgogne.

Je vous propose de présenter le contexte de notre intervention et les points d'attention qu'on a eu à faire pendant cet exercice 2023. Je me permets de rappeler un peu les éléments de contexte de cette année. Comme l'a très bien rappelé Nicolas Cuenin à l'instant, on a eu de grosses mises en service d'opérations immobilières qui ont impacté les comptes cette année, pour plus de 16 millions d'euros. D'un autre côté, on a de manière globale le contexte inflationniste qui a pesé sur les charges et notamment sur les dépenses de fluides, en particulier la hausse des dépenses d'électricité de 4,4 millions. Des fortes évolutions également, ça va concerner la masse salariale en hausse de 12 millions d'euros en raison notamment des mesures RH, je pense aux mesures Guerini qui ont impacté cette année les comptes pour 2,6 millions d'euros, qui n'ont pas été totalement compensées ou partiellement compensées sur le mois de décembre, comme l'a rappelé Monsieur Cuenin. Un autre point également, c'est tout ce qui concerne l'inventaire des actifs immobilisés, donc les sorties des actifs totalement amortis, donc c'est un point d'attention spécifique à l'université de Bourgogne.

Sur les principales zones de jugement et d'estimations, ça va être tout ce qui est passifs sociaux, donc c'est toutes les variables de paie, heures complémentaires, droits à congés, rappel de paie, les estimations des charges à payer notamment en lien avec ces passifs sociaux et l'estimation de la dépréciation pour créances clients et créances douteuses. Ça va être des zones d'estimation où on va focaliser notre attention de commissaires aux comptes.

Un autre point sur les principaux risques et points d'audit identifiés, ça va être la reconnaissance des revenus et le respect du principe de séparation d'exercices, le risque de fraude, le patrimoine immobilier et puis tout ce qui a trait au financement externe de l'actif. Donc c'est les principaux risques d'audit identifiés. C'est inhérent aux établissements universitaires, on va dire.

Par rapport aux évolutions réglementaires, rien n'est en lien direct avec l'université de Bourgogne. Donc on a une stabilité du référentiel par rapport à l'exercice 2022, pas d'évolution qui concerne l'université de Bourgogne sur 2023.

Je reviens par rapport aux éléments de contexte et rapidement donc sur la formation du résultat et son évolution par rapport à l'année dernière. De manière globale, on a vu qu'on a eu une hausse des produits de fonctionnement de 14 millions d'euros d'un côté mais cette hausse ne permet pas de couvrir effectivement la hausse des charges, donc +18 millions d'euros et donc c'est en lien principalement avec deux effets, la hausse de la masse salariale avec le poids du glissement vieillesse technicité, les mesures RH, Guerini entre autres, et puis d'un autre côté, on a le contexte inflationniste, donc la hausse des dépenses de fluides. Ce qu'il faut savoir c'est que c'est la tendance que l'on observe sur la plupart, si ce n'est l'ensemble, des établissements audités qui ont tendance aussi à passer en perte sur l'exercice 2023. Ici, on a un bénéfice d'1 million d'euros en Bourgogne, mais pour les autres établissements, on passe en perte sur l'exercice 2023.

Rapidement, je vous présente notre calendrier d'intervention. On a fait les premières réunions de cadrage en novembre 2023 où on a lancé la mission, on s'est mis d'accord sur la planification des risques, la présentation des enjeux, du calendrier de clôture. Sur fin novembre, début décembre, on a eu une première intervention de revue de contrôle interne et final. Sur notre contrôle interne, le thème revu a été la revue du cycle paie dans son ensemble, on a effectué plusieurs

entretiens côté ordonnateur et côté agence comptable. Et puis, sur fin novembre et début décembre, notre intervention a consisté à avancer notre intervention de début février qui se fait dans un contexte un peu serré pour tout le monde. Nous sommes intervenus sur les comptes annuels la semaine du 5 février et depuis le 5, nous avons des échanges avec l'agence comptable pour revoir l'annexe aux comptes et effectuer nos travaux de finalisation pour présenter notre rapport aujourd'hui au conseil d'administration.

Ensuite, on détaille notre opinion d'audit, on rappelle l'opinion de 2022. Donc ça a été une certification pure et simple avec une observation ne remettant pas en cause l'opinion. Cette observation attirait l'attention sur la régularisation à l'ouverture, c'était déjà le cas d'un produit à recevoir qui avait été omis en 2021. Et donc sur l'exercice 2023, ce sera la même chose, nous faisons une certification pure et simple, sans réserve sur la sincérité des comptes de l'université. Cette observation ne remet pas en cause l'opinion mais attire l'attention du lecteur sur la régularisation en bilan d'ouverture qui, comme l'a rappelé Monsieur Cuenin, tout à l'heure concernait un produit à recevoir contractualisé entre le centre de formation des apprentis et l'ISAT pour 686 000€ qui avait été omis en 2022. On fait mention pour attirer l'attention du lecteur dans notre rapport, mais ça ne remet pas en cause notre opinion d'audit.

**Le Président.-** Bien, je vous remercie pour cette certification et sans plus attendre, je vais passer la parole à Fabrice Hervé. Merci Nicolas Cuenin également pour ces éléments d'analyse pertinents et intéressants sur la structure de notre budget qui est fragilisé par un certain nombre de mesures nationales qui ne sont pas compensées, tout simplement. J'y reviendrai tout à l'heure.

**M. Hervé.-** Bonjour à toutes et tous. Donc une présentation budgétaire point de vue ordonnateur qui sera très corrélée avec celle de Nicolas. Alors il y a la dimension hors comptabilité du budget, mais des points de recoupement extrêmement forts et je me suis même permis de lui emprunter ses deux schémas d'évolution de quatre résultats qu'on retrouvera un petit peu plus loin. On est donc en atterrissage budgétaire. Là, la compta et le budget se rejoignent et on a une photo de la situation de l'établissement sur 2023, photo qui, comme vous l'avez entendu, n'est pas très belle, elle n'est pas scandaleuse, elle est bien plus belle que d'autres établissements nous a dit le CAC, on est à l'équilibre comme la plupart des établissements, c'est une situation nationale, j'y reviendrai.

Le vote porte sur un certain nombre de tableaux que vous avez reçus, dont un très long que je ne détaille pas, qui s'appelle le tableau des opérations pluriannuelles, des centaines et des centaines de lignes et je reviens donc sur les autres en débutant par le tableau des emplois. J'ai mis les données sur plusieurs années, tant qu'à les posséder autant vous les diffuser, elles sont accessibles, ce n'est jamais qu'un travail de compilation. Donc sur le tableau des emplois, on a une hausse notable du plafond 2 due aux postes de BIATSS sur contrats de recherche et une nette amélioration des taux d'exécution qui est purement technique parce que on avait réalisé des gros ajustements au budget rectificatif n° 2 et donc l'exécution se mesure par rapport à ce BR. Donc peu de choses notables, pour les administrateurs qui arrivent, qu'ils ne se disent pas que l'université de Bourgogne a diminué soudainement ses emplois puisqu'il y a une rupture, on la note en 2023. Ce n'est pas qu'on a une diminution soudaine, c'est qu'il y a eu un changement de pratique, ça a été signalé dans les CA précédents, il y a eu un changement de pratique dans la

manière dont on comptabilisait les emplois en plafond 1, suite à échange avec le rectorat qui souhaitait qu'on soit au plus proche de la réalité plutôt que sur le théorique puisque ces plafonds visent à limiter les établissements pour éviter les difficultés, il y a un plafond d'emploi et un plafond d'argent. De toute façon, le plafond d'emploi qui est à 2 568 en 2022, en plafond 1, en titulaires, on ne l'atteindra jamais puisqu'on n'a pas l'argent pour. On le voit bien, on est à l'équilibre et on est à 2 395. Ce n'est pas du tout que les personnels ont diminué, c'est juste la manière de présenter les choses qui a évolué, suite à des discussions avec notre tutelle. En revanche sur la partie plafond 2, c'est bel et bien lié à des évolutions, des recrutements sur contrats de recherche et probablement aussi à un meilleur marquage sur les emplois qui n'étaient pas forcément toujours très bien classés entre plafond 1 et plafond 2. Il y a un travail de fiabilisation qui a été mené récemment. Voilà pour ce premier tableau.

Ensuite c'est tiré de la circulaire opérateur en 2020, on a deux parties, la comptabilité budgétaire, la comptabilité générale. La comptabilité générale a déjà été évoquée. J'y reviens puisqu'on a des agrégats qui sont intéressants sur ce point. Et puis on va débiter par le tableau 2 sur la comptabilité budgétaire. Dans le tableau 2, vous avez donc les autorisations budgétaires avec deux choses, vous avez d'un côté des autorisations d'engagement, des crédits de paiement, donc autorisations d'engagement, c'est combien on a le droit de dépenser, crédits de paiement, ce qui a été dépensé. Et puis de l'autre côté, vous avez les recettes reçues, encaissées et la différence entre les recettes encaissées et combien on a dépensé donc les crédits de paiement, les CP, représente le solde budgétaire. Et donc si on a encaissé moins que ce qu'on a dépensé, eh bien il faut puiser dans le fonds de roulement, ce qui s'est passé cette année. Vous avez toutes les dépenses de masse salariale en réalisé en 2023, on est à 216,5 millions d'euros, en phase avec ce qu'avait prévu notre tutelle. On a eu une discussion récemment avec le rectorat sur le budget rectificatif n° 2, on était parti à peu près sur cette idée, sachant qu'on avait un BR qui était à peu près à 221 millions, qui avait été déjà pas mal retravaillé, initialement on avait quelque chose d'un peu plus élevé. Je vous souligne ce point parce qu'on a des points sur l'exécution qui se discutent, qui sont des points importants sur lesquels je reviendrai en toute fin. On observe donc une hausse significative des dépenses de masse salariale pour un certain nombre d'éléments. On est en total à presque 8 millions d'euros, 7,7, non compensés par l'État, 1 million de compensé et les sources principales sont des sources qui ne sont plus compensées depuis un certain temps, ce qu'on appelle la première source, c'est une source importante, on va être à 14-15 millions d'euros, de mémoire, depuis 2019 sur le GVT donc le glissement vieillesse technicité. J'en profite puisque, effectivement, on change de CA, pour revenir sur ce point-là, le GVT pour vous donner l'intuition, elle n'est pas très compliquée, c'est comme si vous meniez une politique RH en ayant embauché des gens et que vous augmentiez les salaires sans avoir le choix en fait. Alors loin de moins l'idée qu'il faudrait juguler les salaires mais si on a une gestion raisonnable, on se dit à un moment donné, la situation commence à glisser. J'attire votre attention sur un point, ce n'est pas que pour l'uB, c'est pour tous les établissements, elle glisse. Un moyen de se dire on va tenter de ralentir le glissement c'est de discuter avec toute sa communauté et puis d'ajuster les salaires. Mais ça ce n'est pas possible puisque nous sommes fonctionnaires d'État et c'est tant mieux, j'en suis fort aise, étant moi-même fonctionnaire d'État et donc on augmente mécaniquement les salaires. Donc, on a une politique RH qui est contrainte. Tant mieux, tant mieux pour les personnels eu égard à l'inflation qu'on connaît tous mais pour autant, ce n'est pas la plus saine

des situations que l'État nous encourage à poursuivre. Il ne finance pas le GVT, on comprend pourquoi, ça coûte super cher, à notre niveau on est à 2 millions d'euros, si on cumule des centaines d'établissements publics, ça peut faire des milliards à la fin, donc entre ça et un gel du point d'indice, l'État effectivement a dû faire un certain nombre d'économies pendant pas mal de temps. Ce n'est pas compensé, ça ne le sera plus probablement et puis on voit bien quand on en parle avec notre tutelle que de toute façon, on le signale à chaque fois, on a une tendance à radoter et plus ça va plus on a tendance à radoter, ayant déjà fait un mandat et poursuivant on ne fait que répéter un peu les mêmes choses, on radote, mais ils n'aiment pas trop ça au sein de notre tutelle parce que pour eux c'est fini, ce n'est plus compensé. Mais c'est un point important, c'est 2 millions par an et on en est à presque 15. C'est un point notable qu'on retrouvera tout le temps. Ensuite il y a des points qui sont notables aussi mais qu'on ne retrouvera peut-être pas tout le temps. Ça dépend des décisions de l'État puisqu'il y a hausse du point d'indice et des mesures Guerini qui sont des mesures RH décidées par l'État et tant mieux pour nous toutes et tous puisque ça fait des fiches de paye avec un montant en bas à droite plus élevé. Pour autant, il y en a une partie qui n'est pas compensée et ça vient grever la situation de l'établissement. La LPR, on a 500 000€ aussi non compensés et puis sur la masse salariale des composantes financée sur ressources propres on est à plus 1 million. Quand je dis non compensé c'est non compensé par l'État. Donc au final, 1 million d'effet des campagnes d'emploi contre 8 millions de non compensés et des taux d'exécution qui sont agrégés à 98,07%, mais ce 98,07 étant sur un montant extrêmement élevé, cache un contraste qui est qu'en central on est à presque 100% sur la masse salariale socle alors qu'on est à un peu plus de 4/5 en composantes. Je l'ai déjà dit l'an passé, puisque il y a un contraste d'exécution similaire à l'an passé. L'idée n'est pas de pointer du doigt les composantes, mais de dire on a des difficultés à exécuter dès lors que ce n'est pas géré en central, ça ne veut dire qu'il faut dépenser pour dépenser mais qu'on a probablement des évolutions qui interviendront, qui vont se faire collégialement, des évolutions qui interviendront dans la gestion budgétaire de l'établissement pour améliorer cette pseudo-exécution. C'est une demande de la tutelle et de l'État qui veut des meilleurs taux d'exécution pour savoir comment doter au plus proche.

Sur le fonctionnement, comme constaté en comptabilité, on est à une hausse nette et l'année dernière on était déjà à une hausse nette aussi, puisque en deux ans on a augmenté de 10 millions le fonctionnement. Donc ça c'est la réalisation. On constate une surestimation importante puisqu'en taux d'exécution, on est vers les 3/4 à peu près à chaque fois du taux d'exécution donc on a, à la fois, une sous-exécution et une augmentation des dépenses. On a donc un effet à plein de l'inflation et il intervient aussi au-delà du fait qu'il y a de l'inflation, comme on surestime nos budgets, quand il y a de l'inflation, ça permet aux gens de dépenser puisque s'il y a de l'inflation et qu'on a 100 à dépenser, qu'on a bien estimé, on ne va pas pouvoir dépenser plus de 100 puisqu'on a une autorisation d'engagement à 100. En revanche, si on a eu une estimation qui est à 120, que d'habitude on dépensait 100, mais que l'inflation nous amène à dépenser 120, eh bien on dépensera 120 puisqu'on n'est pas limité. Donc ça pose une difficulté, c'est qu'on la subit. Nos contraintes budgétaires étatiques et notre rigidité budgétaire étatique auraient pu juguler un peu les effets de l'inflation, mais comme on surestime, on les subit à plein, principalement avec les fluides, comme l'a souligné Nicolas. J'ai regardé un peu historiquement ce que ça a donné. Jusqu'en 2020, ça fluctue autour des 5 millions d'euros sur les fluides, donc eau, électricité et gaz. Et puis là on est passé à 10

millions en quelques années, avec un prix exponentiel. Alors on peut penser que l'année prochaine ça devrait réduire puisque ça devrait réduire un tout petit peu sur l'électricité, mais on ne va pas repasser à 5 millions. Donc c'est 5 millions de fonctionnement qu'on a perdus, qu'il faut payer puisqu'il faut bien payer ses factures. C'est une hausse extrêmement importante. Et quand on regarde, c'est très facile de faire du raisonnement avec des « si », on ferait plein de choses si les « si » fonctionnaient mais néanmoins on finit à +1,1 en comptable en résultat net, si on y rajoute 5 millions, on est à +6,1 donc évidemment c'est très facile, c'est vrai que si on en rajoutait 10 on sera +11,1. Là n'est pas le propos, mais le propos est de dire que ce qui est mangé par l'électricité sur lequel on ne peut pas revenir, comme nous tous et tous, nous contraint dans nos marges de fonctionnement. On constate aussi des hausses de frais de mission et de déplacement à hauteur de plus de 700 000€, des frais de maintenance de 800 000€, mais c'est probablement lié à l'inflation, probablement lié aussi à notre marché sur les missions et déplacements, mais comme tous les établissements subissent ces difficultés avec les marchés, je ne pense pas qu'ici, on soit particulièrement scandaleux, sur les fluides d'ailleurs non plus, on n'est pas particulièrement scandaleux quand on voit ce qui se passe dans les autres établissements.

Sur l'investissement, on a une augmentation en dépenses payées de 4,2 millions d'euros avec une hausse de 5,6 millions sur la partie informatique et odontologie et puis des baisses sur ITMOI c'est installations techniques, matériel outillage industriel qui sont en baisse sur un équipement qui était prévu et qui n'a pas été acheté et donc on tombe sur un taux d'exécution qui est à 73,5%, ici les taux ne sont pas très bons et j'aurais tendance à dire qu'on ne sera jamais trop challengé là-dessus. Ce n'est pas que l'État ait baissé les bras, mais c'est qu'on sait que sur l'investissement, c'est quelque chose de compliqué. Ce n'est pas une surprise pour les tutelles que de se dire que le taux d'exécution de l'investissement n'est pas très bon. Probablement qu'on va s'améliorer, il y a eu des évolutions au sein du pôle patrimoine, au sein de la direction administrative de l'établissement, donc probablement qu'on va améliorer, mais quand un chantier ne peut pas se faire, qu'il y a des intempéries, qu'il y a des impondérables, forcément on va heurter les taux d'exécution. Donc ce n'est pas forcément particulièrement contrariant, je dirais.

Si on en vient sur les recettes, on est donc avec une réalisation de presque 283 millions d'euros et une exécution qui est supérieure à 100%, qui tient au rattrapage de formation continue, alternance. Sur la partie recettes, les recettes sont découpées en un certain nombre de morceaux. Vous avez d'abord la partie subvention pour charges de service public, elle a augmenté en quelques années de 20 millions d'euros, on est passé de 197 à 217 millions. Donc au fond, on ne peut pas dire en permanence que l'État ne nous accompagne puisque on a augmenté de 20 millions d'euros en quatre ans, mais ça fait suite à la LPR, mais pour autant, l'État accompagne de manière insuffisante. J'y reviendrai au vu des annonces politiques qu'il y a eu récemment et moins récemment, de toute façon ce n'est pas très encourageant. L'idée que l'État va plus nous accompagner me semble vaine puisque 10 milliards d'économies en 2024 et 20 milliards en 2025 avec une notation de la dette obligataire française qui apparaît avant les élections européennes qui sont donc un enjeu, on le voit bien au regard de ces annonces politiques, je ne suis pas devin, je ne sais pas ce que ça donnera mais probablement qu'il doit y avoir un petit peu de tension sur cette note et que si ça se stabilise, ça ne s'améliorera pas et si ça se dégrade, ça ne va pas être non plus une situation où l'État va venir dépenser,

donc si l'État nous accompagne et nous accompagne insuffisamment, mais il n'est pas sûr qu'il puisse nous accompagner plus qu'il l'a fait jusqu'à présent.

Alors, on a des petites variations sur la partie fonctionnement, ça bouge à la marge, c'est globalement assez stable. Vous avez les évolutions qui sont détaillées dans la note ordonnateur, dans le rapport de gestion. La masse salariale augmente sensiblement avec notamment une compensation sur une partie du point d'indice, des mesures Guerini et puis de la LPR et des soclages de mesures anciennes. Donc on a une hausse qui est notable mais qui est insuffisante puisque en non compensé on était à 3 millions et donc on peut mettre en contraste avec le côté dépenses, on voit que si la masse salariale augmente de 9,4, on est à 12,8 en dépenses et le fonctionnement augmente de 5,6. Donc on est sur des progressions de recettes insuffisantes.

Sur les autres financements, ils ont été évoqués tout à l'heure, je ne vais pas forcément détailler outre mesure, vous avez le détail. Il y a une distinction qui est faite entre recherche et hors recherche systématiquement dans le rapport, ça tient à une demande technique. On a des choses qui bougent, mais qui ne bougent pas de manière extrêmement significative. Les autres financements de l'État baissent légèrement, on n'est pas sur des diminutions drastiques et ça tient à un certain nombre d'éléments techniques avec des baisses d'avances et acomptes par exemple. Sur la partie fiscalité affectée, la CVEC, on a une hausse importante qui est de 670 000€. Non pas que l'État soudainement vienne nous donner beaucoup plus d'argent, c'est que l'année dernière il avait donné beaucoup moins par un habile tour de passe-passe et donc il y a eu un changement dans les modalités de versement, ce qui a permis à l'État de prendre 500 000, on nous redonne 600, autrement dit, on revient au niveau normal qu'on avait précédemment à peu près, c'est lié au nombre d'étudiants, donc en fait, on a eu 500 000 de moins l'année dernière qu'on ne retrouvera jamais. Bon ce n'est pas très grave puisque on est encore à l'équilibre, mais en tout cas, cette hausse ne doit pas être trompeuse, c'était juste un tour de passe-passe l'an passé. Cette année, changement de modalité de versement et on revient au montant où on était précédemment. Les autres financements publics demeurent assez stables. Les recettes propres augmentent assez significativement et ça, ça tient au rattrapage de facturation. Deux points importants qui ne sont pas forcément détaillés sur les diapositives. Le premier point, c'est que on augmente, alors on augmente, on commence à stabiliser. Dans l'avenir, on augmentera probablement moins, voire à un moment donné, on atteindra un plafond et on finira par diminuer. Pour deux raisons. La première, c'est que quand on rattrape des facturations, à un moment donné, il y a de l'argent qu'on n'avait pas encaissé, qu'on encaisse, qu'on n'encaissera plus. Donc il est possible que ça diminue. Et le second point tient à ce que j'ai déjà indiqué tout à l'heure, 10 milliards en 2024, 20 milliards en 2025, ça amène à ce que l'État va certainement attaquer la partie France Compétences qui est extrêmement déficitaire, c'était plus de 3 milliards je crois, enfin je n'ai forcément tous les chiffres récents, mais c'était des milliards. France Compétences, c'est l'organisme qui détermine, je suis peut-être approximatif dans ses missions, mais en tout cas donne les montants, on va dire ça, ça sera moins approximatif, donne les montants qui vont être versés au titre des formations en apprentissage, ce qu'on appelle les coûts contrats. Ils ont déjà baissé pour certains diplômes, ça a amené une légère diminution sur certaines composantes, on peut penser que ça va diminuer. On est souvent sur des coûts de contrat à 7-8, ça peut monter à 10 000 sur des diplômes, en physique-chimie par exemple, ça doit être 10 000 sur des diplômes d'ingénieurs, des choses comme ça. Ça veut dire qu'on

devrait subir une baisse. Alors si ça se trouve je me trompe et mes convictions sont hasardeuses mais on peut soupçonner, il y a des discussions depuis un certain temps là-dessus, donc ça devra amener à potentiellement soit moins de ressources propres, soit on compense par des effets volumes en ayant plus d'apprentis, mais à un moment donné on est en limite de charge avec les personnels à disposition. Donc on verra, alors une des pistes, mais qui est une piste qui n'est pas si simple que ça, qui en statique est simple, en dynamique est compliquée, ce serait de pratiquer du reste à charge, pratique sur laquelle le SEFCA est en réflexion. Mais ça, en statique, ça marche bien, en dynamique, le reste à charge peut amener à ce que on ait moins d'entreprises qui soient séduites parce que il faut qu'elles paient en plus par rapport à leur financement usuel. Elles le font avec le secteur privé sans aucun souci, mais pour autant, dès que ça va être avec le secteur public, elles sont toujours un peu plus regardantes, les entreprises, c'est assez curieux. De ma maigre expérience que j'ai pu avoir, les restes à charge dans le privé sont pratiqués assez régulièrement, mais ce n'est pas si sûr qu'on y arrive facilement. Et dernier élément en lien avec l'apprentissage, on a la contribution unique pour les formations professionnelles et en apprentissage, l'ancienne taxe d'apprentissage. Alors en 2023, a été mis en place un nouveau calendrier, un nouveau mode de versement, enfin une nouvelle manière de travailler qui fut un échec, je me permets de le dire, puisque ça devait être plié en décembre, on en est encore à ne pas savoir les montants qu'on a obtenus, donc avec des décalages budgétaires, des situations extrêmement compliquées. De ce que j'ai pu voir dans une dépêche AEF, - on avait dû recevoir 800 000 ou 780 000, quelque chose comme ça quand on était à 1 million l'an passé -, mais la philosophie, manifestement, ça va être de dire, parce qu'il restait des fonds à reverser, « on va vous redonner pour que vous ayez la même chose que l'an passé ». Donc tout ça pour ça. Après je ne dis pas que c'est facile, le « y a qu'à, faut que » est toujours facile mais en tout cas on a mis un système en place, il n'a pas marché, on peut penser qu'il va marcher cette année. Mais on devrait rester stable, à voir ce que ça va donner puisqu'il y a eu des changements d'assiette mais c'est 1 million, donc de toute façon ça ne diminuera pas non plus drastiquement, soudainement. Mais on peut penser que ce ne sera pas notre principale source de financement. Donc les recettes propres ont augmenté mais elles ne vont pas augmenter à l'infini.

Sur l'équilibre financier, cet écart recettes/dépenses, nous amène à un solde déficitaire de l'ordre de 6 millions d'euros qui est issu des seules opérations budgétaires. Mais il y a des opérations non budgétaires pour comptes de tiers qui, elles, sont excédentaires à hauteur d'un demi-million donc, ce qui va faire du 5,5 à peu près. Et donc on va réaliser un prélèvement sur la trésorerie de l'ordre de 5,5 millions d'euros.

Il y a des restes à payer, c'est des autorisations d'engagement donc le droit de dépenser, qui ont été consommées mais qui ne sont pas soldées. Donc ça veut dire que c'est de la trésorerie qu'il faudra sortir dans l'avenir. En 2022 on avait une alerte importance, enfin une hausse substantielle. Alors on est revenu au niveau de 2021 donc c'est moins dramatique. Mais on se retrouve à être vigilant sur cet aspect-là et l'organisation budgétaire qui évoluera devrait permettre de stabiliser ces choses. Vous retrouvez le solde budgétaire avec le total de hausse des dépenses, total de hausse des recettes qui amène à ce solde budgétaire de 5,1 millions d'euros.

Sur la comptabilité, Nicolas en a parlé, on a un peu une accélération des charges et une hausse des produits, mais pas suffisante. Je n'épilogue pas, on voit qu'on a, sans surprise, un équilibre financier extrêmement dépendant des versements de la part de l'État. J'ai repris les petits schémas de Nicolas, on voit bien

que c'est le résultat qui fait la CAF. La CAF, c'est l'argent qu'on encaisse potentiellement pendant l'exercice sauf que cet argent qu'on encaisse potentiellement, comme l'a souligné Nicolas tout à l'heure, il est insuffisant pour financer nos emplois, puisque les ressources qu'on obtient ne sont, elles non plus, pas suffisantes et on a un prélèvement au total de 10 millions d'euros sur notre fonds de roulement. Alors pour autant on n'est pas dans une situation dramatique, on est sur une situation de glissement et de bascule, on n'est pas dans un tableau complètement noir, ce n'est pas le drame et la fin du monde. Pour autant, trésorerie de 60 millions, donc elle est en diminution. Et quand bien même, ce prélèvement préempte la politique future d'investissement, on n'est pas les seuls, c'est partout.

Je reviens sur une notion qu'on appelle le fonds de roulement mobilisable qui est de 38 millions d'euros, qui apparaît dans le rapport ordonnateur. On a un fonds de roulement global qui est de 64,5 millions à peu près, j'arrondis fortement. On a des provisions qui sont passées nécessairement à hauteur de 27 millions à peu près, ce qui nous laisse 38 millions environ de fonds de roulement mobilisable et qu'on va mobiliser pour investir dans presque 23 millions d'euros de projets qui sont listés ici. Et donc le vote qui va être pris va entériner ce choix, ce qui nous permet d'aller dans le sens des propos de la ministre qui disait, « La situation glisse, il va y avoir des prélèvements sur fonds de roulement parce qu'il faut payer le chauffage, enfin l'électricité notamment et puis les mesures sociales non compensées Guerini, pour autant, les établissements ne doivent pas être empêchés de travailler, ils doivent pouvoir continuer à investir ». Et ça, ce sont nos investissements, on ne les sanctuarise pas complètement, mais en tout cas on a des intentions. C'est une vraie construction, ce n'est pas une liste à la Prévert, il y a eu tout un travail qui a été mené avec deux priorisations, avec les équipes, notamment sur la partie patrimoine, on voit qu'il y a beaucoup de choses qui interviennent en patrimoine, travaux d'étanchéité des toitures à hauteur de 10 millions d'euros, ça ne se fera pas sur l'année 24, on est bien d'accord, trouver des couvreurs qui vont pouvoir nous faire tout ça, je soupçonne que ce soit mission impossible. Pour autant, si on a ça, c'est qu'il y a des endroits où il doit y avoir des fuites de toiture, c'est une certitude, que ce soit ici ou sur des sites délocalisés. Et donc ce sont des travaux nécessaires. Donc on voit, c'est de l'investissement. Idem pour le traitement de l'air, les sorbonnes, on a connu récemment un épisode sorbonnes, donc c'est bien d'avoir de l'argent pour éviter que cet épisode ne se reproduise et que nos personnels et nos étudiants soient exposés à des éventuelles difficultés. Donc c'est important et je vous le disais, dans d'autres établissements, ce fonds de roulement mobilisable, il est négatif, s'ils mettent leurs investissements, ils seront avec des fonds de roulement mobilisables négatifs. Ce n'est pas pour ça qu'il faut se réjouir de notre situation financière. J'insistais sur les points de difficulté mais on a un fonds de roulement qui baisse de 20 jours, il passe de 111 jours à 91. Si vous regardez les données data ESR qui sont publiques, qui sont diffusées par l'État, vous trouverez ça pour tous les établissements, on est confortable au regard de ce critère, 91 jours, on est encore très confortable. On n'est pas dans les pires établissements, loin de là. Je vous ai renoué les seuils de vigilance, il est à 30 jours, le seuil d'alerte il doit y avoir 30 et puis 25. La trésorerie, elle passe de 100 à 87 jours, seuil de vigilance à 30 jours. Donc on en est loin, on est à trois fois ces seuils mais ça peut aller vite puisqu'on voit qu'on vient de perdre 20 jours en un exercice.

Le résultat, lui, il est à 1,1 million d'euros, le seuil est à zéro. Ça, c'est les critères utilisés par l'État, sachant que le critère unique jusqu'à présent, c'est le résultat. Double déficit, ça amène à un plan de retour à l'équilibre financier, là on est

au-dessus, l'État avait assoupli la règle en disant que les établissements qui auront des résultats comptables négatifs ne seront pas forcément avec un point comptabilisé pour le PREF, dès lors qu'ils peuvent prouver que tout ceci provient des non compensations de masse salariale, enfin de mesures sociales et puis de l'énergie. Mais là, ces critères sont importants parce que si on a l'évolution de la manière dont l'État va travailler avec ses opérateurs que sont les universités et donc du décret financier, ces critères vont être regardés, il n'y aura pas que le résultat net qui en soit est un critère qui est discutable, les critères de fonds de roulement et de trésorerie vont être regardés. Donc on est plutôt dans une situation confortable, ce qui amène à l'idée qu'on conserve quelques marges de manœuvre pour notre stratégie pluriannuelle. Preuve en est ce fonds de roulement mobilisable mais les marges se resserrent, ce qui appelle à la modération dans les dépenses. Pour autant, je passe le message ici, ça fait plusieurs fois que je le passe et que de toute façon il n'est pas écouté, le fameux mantra de notre DGS n'est pas respecté, j'en profite pour le répéter parce que je l'aime bien : « La bonne dépense c'est celle qu'on ne fait pas, la bonne recette c'est celle qu'on encaisse ». N'hésitez pas à dire ça à tous les gens autour de vous. Pour autant, c'est un froid constat mais les gens savent dépenser, ils ne savent pas recetter mais ils savent dépenser sans se poser trop de questions. Il y a des achats, si d'aucuns avaient à les faire à titre personnel, individuel, chez eux, ils seraient plus regardants. La chose publique, on a tendance à moins regarder, mais c'est normal quand c'est l'argent des autres, on a probablement tendance à moins regarder. Pour autant, c'est quand même une bonne idée que de dire, on pourrait dépenser un peu moins. Et puis il va y avoir une délégation développement durable, responsabilité sociétale et environnementale dans notre établissement qui amènera à des pratiques peut-être un peu plus durables, des téléphones et ordinateurs renouvelés moins régulièrement par exemple. C'est un point important, ce sera noté dans le verbatim, mais les marges se resserrent, ce n'est pas une vue de l'esprit. Cet appel sera entendu ou pas. Il faut pouvoir travailler, j'en conviens, mais des fois on peut travailler tout à fait bien en dépensant un tout petit peu moins. Alors les marges se resserrent du fait de plein de points, je les ai cités, situation nationale, budget de l'État, l'inflation, les mesures nationales qui nous tombent dessus parce que l'État a décidé soudainement, ça on n'y peut rien, du manque de financement de la masse salariale par l'État et du GVT. Et puis on a, in fine, un taux de rigidité qui est en hausse, c'est un dernier indicateur qui sera scruté par l'État. La valeur plafond qui est évoquée, ou en tout cas avant que ça commence à poser des difficultés pour l'État, c'est 83 % donc là on est à 82%. Mais si vous regardez sur les données data ESR, on est à un point de moins systématiquement sur toutes les données que vous trouvez ici, parce qu'il y a un point de discussion technique, un texte est considéré ici que l'État manifestement n'applique pas toujours de la même manière selon les établissements. Donc ça doit être arrangeant de mettre un point de moins, je n'en sais rien, c'est en lien avec des choix de Bercy. Tant mieux, ça veut dire que si l'État nous voit un point de moins, ça veut dire qu'il nous voit plus confortable et que donc on n'est qu'à 81% jusqu'à présent, tant mieux, c'est déjà ça de pris, ça ne veut pas dire que la situation est bonne, elle est en glissement.

Le dernier point est un point que j'ai déjà évoqué à des CA précédents. On est en phase de réorganisation du processus budgétaire, c'est quelque chose qui va être long, qui ne relève pas uniquement d'une délégation finances, c'est une réorganisation dans l'établissement, ce n'est pas juste on va changer des choses dans des logiciels ou comptables ou budgétaires dans SIFAC, enfin on va changer

de logiciel, ça c'est vrai, ça va devenir SIFAC+ ou (*mot inaudible*). Autrement dit, il va y avoir un reparamétrage complet de notre système d'information. C'est extrêmement lourd, ça coûte cher parce qu'il y aura probablement des jours de consultant, ce n'est pas des choses qui se font facilement, c'est SAP qui viendra nous aider je suppose, mais c'est le moment pour justement faire évoluer la structure budgétaire, pour jouer à plein avec la GBCP, on est passé en mode GBCP mais on ne la fait pas jouer à plein et puis pour probablement aussi retravailler différemment avec les antennes financières. Tout ça, non pas pour se dire on va réformer pour réformer, mais le premier point c'est l'amélioration de l'exécution budgétaire, ça c'est une vraie demande étatique et puis pour être plus agile et essayer d'obtenir à un moment donné des marges de manœuvre. On travaille beaucoup en silo dans l'établissement, on n'est pas le seul. On a une dimension très facultaire, mais ce serait bien de pouvoir, parfois, jouer un peu entre les différents silos, ce qu'on a vraiment du mal à faire jusqu'à présent. Donc ça c'est en cours, ça va mettre un peu de temps. Je soupçonne que ce ne sera pas fait en 2024 complètement et que ça ira au moins jusqu'en 2025. Mais je le porte à votre connaissance parce que ce n'était pas du tout détaillé pendant la présentation.

Merci beaucoup pour votre écoute.

**Le Président.** - Merci Fabrice, Monsieur le Vice-président en charge du budget et des finances pour cette présentation détaillée et sans fard, qui ne cache rien. Je voudrais juste remercier les services pour le rattrapage. Tout ce travail est le fruit du travail des services. C'est un travail de fourmi, c'est un travail de titan, c'est gigantesque et on a des services qui travaillent remarquablement bien. Je tiens à le dire devant les administrateurs, parce que on est tout le temps en train de dire « ça ne va pas, il y a ceci et cela ». Quand les choses vont, il faut le dire aussi et je le dis avec d'autant plus d'aisance que je n'y suis pour rien. C'est la compétence des agents qui travaillent sous l'autorité de la direction générale des services et du directeur général des services. Un remerciement tout particulier aujourd'hui pour cet exercice 2023. Pourquoi ? Parce que nous avons sur les quatre derniers exercices comptables, beaucoup de conventions qui avaient accusé du retard dans leur traitement. Donc, grosso modo, on ne se faisait pas payer parce que les conventions avaient du retard ou parfois on ne payait pas. Donc, grâce au travail combiné du pôle finances, de l'agence comptable, de la cellule Mariac et du SEFCA qui a eu à faire une grosse part du travail, eh bien on a pu rattraper tout ça, donc ça signifie qu'on a amélioré la qualité du budget, notamment pour les recettes. Donc un grand merci aux services dans leur totalité, aux agents qui sont ici présents, notamment Nicolas Cuenin, bien sûr Muriel Lecullier, et puis peut-être un merci spécial aussi à Valérie Borde qui a beaucoup travaillé et qui est un peu isolée, ce qui rejoint une problématique qu'on a déjà abordée ensemble qui est celle de l'attractivité des métiers de l'université et on a des agents qui supportent à eux seuls beaucoup de charge de travail parce que nous n'arrivons pas à recruter des personnels pour les aider à faire ce travail. Ce qu'on connaît dans l'informatique se produit également dans d'autres domaines. Nous en sommes désolés, on y travaille mais on ne trouve pas de candidats.

Quelques observations maintenant.

Première observation, je ne vais pas m'appesantir, le résultat comptable reste excédentaire mais d'1 million. Il y deux ans, c'était 11,3 millions, de mémoire, l'année dernière c'était 5,7 millions. Là on est à 1 million, donc la chute est vertigineuse, elle peut être inquiétante. En réalité, elle s'explique très facilement. Alors avec des « si »

on mettrait Paris en bouteille mais n'empêche que les mesures prises par l'État qui n'ont pas été compensées cette année pèsent sur ce résultat à hauteur de 7,7 millions. C'est le glissement vieillesse technicité qui n'a pas été compensé depuis 2019 et depuis 2019, en cumulé, c'est presque 13 millions d'euros qui ne rentrent pas, cette année, c'est 1,9, les mesures Guerini qui sont partiellement compensées mais pas totalement, les mesures LPR Loi programmation de la recherche partiellement compensées mais pas totalement. Et au total on est à 7,7 millions, donc si l'État avait compensé finalement les mesures qu'il a prises et qu'il nous impose à nous, c'est-à-dire « prélevez sur votre fonds de roulement pour payer ça parce que vous en avez trop », eh bien on ne serait pas à 1,1 million à peu près, on serait à 1,1 + 7,7, c'est-à-dire 9 millions environ d'excédent. Ce n'est pas le cas, c'est comme ça, mais c'est tout de même quelque chose qui est important pour comprendre la manière dont l'établissement est géré. Et je crois que c'est un élément essentiel.

Deuxième observation, on a gardé le cap, on a essayé de garder le cap tout au long, un cap qu'on avait pris en 2020, le cap de la dynamique de l'emploi, le cap également de la maîtrise budgétaire. On a essayé de mettre en place une politique RH dynamique, je vous l'ai toujours dit, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a, on fera toujours le maximum de ce qu'on peut, dans le raisonnable et dans la soutenabilité budgétaire. Aujourd'hui, les comptes qui vous sont présentés sont impactés, c'est ce qu'on a estimé avec les services, à hauteur de 1 million d'euros en raison des mesures RH que nous avons prises, c'est-à-dire que ce sont nos mesures RH et pas celles de l'État, ça impacte à hauteur d'1 million. Il y a eu l'indemnitaire égalisé, même si il y a encore du travail sur ce terrain-là, il y a eu le déblocage d'un certain nombre de supports 46.3 pour la promotion des MCF pour accompagner le repyramidage, ce n'est pas beaucoup, sur deux ans c'est huit mais c'est quand même huit collègues qui sont passés profs grâce à ce dispositif, on a encore un travail systématique de remise au recrutement des postes qui sont libérés systématiquement. Donc il n'y a pas eu de gel, il n'y a pas eu de dégel non plus parce qu'on n'a pas pu, mais y a eu aussi de la création d'emplois sur financement spécifique. Tout à l'heure, Fabrice Hervé a parlé des emplois créés sur projets, il n'y a pas eu que ça, je pense par exemple aux emplois qui ont été créés parce que on a aussi négocié avec l'État, par exemple la création de quatre emplois d'enseignants-chercheurs à l'IUT pour l'ouverture du BUT informatique, lorsque nous avons adopté en conseil d'administration une diminution des capacités d'accueil, nous avons obtenu 5 emplois d'enseignants-chercheurs supplémentaires de la part de l'État, etc. Bref, on a toujours poursuivi cette politique dynamique et évidemment, nous maintiendrons ce cap toujours avec les moyens qui seront les nôtres. Et c'est bien là la limite de notre volonté. C'est que si on n'a pas l'argent suffisant, on ne pourra pas le faire.

La troisième observation fait un peu le lien avec notre capacité à trouver de l'argent. On a une capacité d'autofinancement, elle permet de mesurer notre capacité à investir, donc c'est un élément d'autonomie budgétaire important. Elle demeure positive à hauteur de 6,5 millions d'euros environ. Donc c'est un élément positif, je le répète, mais c'est un élément qui est aussi en diminution, il diminue de 4 millions d'euros par rapport à l'année dernière donc notre capacité d'autofinancement baisse et ce n'est pas un signe encourageant.

Quatrième et dernière observation, le fonds de roulement demeure important. Il s'élève à 64,7 millions d'euros environ et le fonds de roulement mobilisable s'élève à 37,8 millions, une fois qu'on a soustrait les réserves de précaution, les réserves de précaution, ça représente à peu près 27 millions d'euros, donc il reste 37,8 millions

d'euros disponibles qu'on peut utiliser. Et il est proposé au conseil d'administration aujourd'hui d'en dédier 22,8 millions d'euros pour assurer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'université. C'est la liste qui était page 20 de votre document et que Fabrice vient de rediffuser sur l'écran. Ces fléchages d'argent sur des investissements ne sont faits pas au hasard évidemment, parce que d'abord il faut que le conseil d'administration décide d'affecter ces sommes à ces programmes pour, on va dire, les protéger d'éventuels prélèvements par l'État et ça c'est important parce que ce qui est décidé par le CA, après on ne peut plus y toucher, sauf au CA de revenir dessus pour réajuster éventuellement et c'est une souplesse qu'il faut garder bien sûr. Mais ce sont aussi des dépenses qui concernent notamment la sécurité des personnels et des étudiants, le confort de travail des personnels et des étudiants. Par exemple, le traitement de l'air c'est 4 millions d'euros, c'est une dépense importante, mais absolument indispensable parce que quand il y a des produits volatiles extrêmement toxiques qui sont manipulés en laboratoire, il n'est pas question d'exposer les collègues à un risque d'atteinte à leur santé et à leur intégrité physique. Autre exemple, l'amélioration du système Wifi, on a de plus en plus besoin de bandes passantes, y compris avec les bornes Wifi, y compris avec les réseaux, c'est 3,7 millions d'euros. L'étanchéité des toitures 4 millions d'euros, ça pleut à l'IUT, ça pleut à l'ISAT, ça pleut à la BU droit lettres, on a 315 000 m<sup>2</sup> de construits sur 6 campus territoriaux, y compris Dijon, il faut que nous mettions les moyens pour essayer de réparer ces fuites, tout simplement, c'est assez trivial, mais n'empêche que c'est extrêmement important. Autre élément aussi, extension du data center pour 1,2 million et développement du centre de calcul pour 2,5 millions, le centre de calcul, c'est un instrument majeur de la recherche dans nos laboratoires. Alors les juristes ne l'utilisent pas, mais il y en a beaucoup d'autres qui l'utilisent et donc c'est aussi un pari sur l'avenir et le rayonnement de notre recherche, que ce soit en santé, je sais qu'en santé on l'utilise énormément mais pas seulement, aussi dans les sciences expérimentales, chimie, physique, etc. Donc ces dépenses fléchées qui vous sont proposées, sont véritablement orientées vers sécurité, confort et performance du travail des personnels et des usagers.

Voilà, j'en termine là, je renouvelle simplement et très rapidement mes remerciements aux services qui ont vraiment travaillé d'arrache-pied et qui nous ont permis de vous présenter ces documents de très grande qualité. Merci également aux commissaires aux comptes qui ont certifié sans réserve les comptes. Et puis merci au vice-président en charge du budget pour sa présentation très pédagogique et l'absence de langue de bois. Je crois que vous en êtes convaincus à l'issue de cette présentation. On se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, à vos observations, entendre vos remarques et peut-être vos craintes pour l'avenir.

Peggy.

**Mme Cénac.**- C'est des questions sur les plafonds d'emplois parce que je ne comprends pas bien, le tableau que Fabrice Hervé nous a projeté n'est pas exactement le tableau qui est dans le document et le texte qui est au-dessus du tableau ne correspond pas à ce qu'on voit dans le tableau donc je suis un peu perdue. Alors pour expliciter, sur le plafond 2 par exemple prévisionnel pour 2023 qui a été projeté tout à l'heure c'était 380, dans le document il y a 430, ce qui est plus raccord avec l'idée que le plafond 2 a augmenté et la réalisation 410. Et sur les phrases qui sont au-dessus donc il est écrit, « la notification ministérielle définitive du 14 décembre 2023 porte le plafond 1 à hauteur de 2 570 », je ne retrouve pas ce chiffre de 2 570 dans le tableau, je ne sais pas à quoi il correspond exactement. Ça

rejoint une remarque que j'avais faite lors d'un CA précédent sur le fait que je ne comprenais pas bien pourquoi le plafond d'emplois diminue. J'avais cru comprendre que, en fait, on ne considérait plus que le plafond d'emplois qui était consommé. Mais je ne comprends pas bien pourquoi la prévision finalement des plafonds d'emplois diminue et à quoi ça correspond concrètement ces nouveaux plafonds qui sont réadaptés ? Et puis le pourcentage d'exécution, je ne suis pas sûre que ce soit un bon indicateur, si on bouge le plafond d'emplois quand on va calculer le pourcentage, il va bouger aussi. Donc si au fur et à mesure on enlève ceux qui ne sont pas dépensés, forcément, le pourcentage d'exécution va mécaniquement augmenter. C'est des questions complètement naïves sur ces plafonds parce que j'essaie de comprendre pourquoi ils diminuent et je ne comprends pas bien.

**M. Hervé.-** En fait, si tu regardes, on est proche de ce qui est voté, 2 395 au plafond 1 et 2 376 qu'on retrouve en toute logique ici, mais ça veut dire que la prévision n'est pas mauvaise. Sur le nombre d'emplois, je pense que c'est à peu près correct.

**Mme Cénac.-** Ce n'est pas une critique, c'est que j'essaie de comprendre.

**M. Hervé.-** Non mais c'est ça, 2 376 sur 2 400 on est à 99% de la prévision, il y a une marge d'erreur de un point. Donc ce qui apparaît ici c'est lié à la demande de l'État de changer. Effectivement quand on regarde les taux d'exécution, ça n'a pas tellement de sens puisqu'on a changé le montant initial par rapport à ce qui nous était accordé. Mécaniquement, c'est comme si on exécutait beaucoup mieux alors qu'en fait, c'est qu'on prévoit beaucoup mieux et donc il y a eu cette demande d'ajustement parce que ça fait suite au changement, je pense qu'il y a eu une pratique qui s'est faite avec les équipes pendant un certain temps à la DRESRI et puis il y eu des changements d'équipes. Sur la partie notamment masse salariale, il y a des choses qui avancent. On avance sur l'autre partie qui est le reporting, sur l'argent que représente cette masse salariale avec le DPG performance et gestion et donc de fait on a eu quelques évolutions sur ça. Mais c'est vraiment assez technique et je suis d'accord que à suivre... Ça veut dire qu'il faudrait faire sauter en fait toutes les données antérieures à 2022 puisqu'on a changé de méthode.

**Mme Cénac.-** Et est-ce que le 2 570, il correspondrait en fait au chiffre qu'on ne voit plus ?

**M. Hervé.-** 2 570 c'est la notification État, oui.

**Mme Cénac.-** C'est pour ça qu'on ne voit pas 2 570 dans le tableau, ça ne correspond pas à quelque chose du tableau, c'est celui qu'on n'a plus le droit d'afficher dans le tableau ?

**M. Hervé.-** C'est celui qu'on reçoit de la part de l'État, mais que de toute façon on ne l'atteindra jamais parce qu'on n'a pas l'argent pour l'atteindre.

**M. Helleu.-** Si je peux dire un mot, mais c'est exactement ce que dit Fabrice. La notification ministérielle, porte le plafond 1 à 2 570, c'est une limite maximale autorisée. Et le tableau qu'on a au titre de l'exercice 2023, c'est l'exécution effective du plafond. En fait on n'exécute pas, on pourrait aller au-delà, le problème ce n'est

pas tant le plafond ou l'autorisation, c'est le financement parce que on peut être autorisé à recruter jusqu'à 2 570 ETP mais par contre on n'a pas de financement de l'État, c'est ça l'écart. L'autorisation ministérielle c'est une autorisation à mon avis largement théorique puisque de toute façon l'État ne met pas l'argent.

**Le Président.-** Le plafond haut, en fait, est théorique et puis comme on n'a pas la subvention pour charges de service public, on diminue et l'État nous demande d'afficher le chiffre qu'on peut financer avec la subvention pour charges de service public. Je caricature un peu mais globalement c'est le raisonnement.

Maxence.

**M. Roulliat.-** Merci beaucoup Vincent et un grand merci à l'ensemble du service et des acteurs qui nous ont présenté l'ensemble des éléments, que ce soit l'agence comptable, le pôle finances, le commissaire aux comptes et Fabrice, un grand merci. J'avais quelques questions sur le contenu. Notamment la première, c'était concernant la CVEC qui est un des budgets que je gère, on voit la différence qu'il y a entre les années. Alors Fabrice, tout à l'heure, nous l'a présentée comme étant, entre guillemets, une façon de calculer de l'État. Il n'empêche que ce n'est pas l'État qui le donne, c'est une fiscalité qui est imposée à nos étudiants et qu'il y ait autant de différence, surtout qu'on n'a jamais eu de justification de l'État ne me semble pas acceptable. Et quand on voit la différence, on peut imaginer qu'il y a au moins 500 000€, voire plus, de différence, où est-ce que c'est passé ? Alors il s'en est servi OK, mais en tout cas il ne l'a dit à personne donc sachant que ça ne lui appartenait pas, je pense qu'on aurait au moins aimé avoir l'information et les étudiants, je ne suis pas sûr que tout le monde aurait accepté, déjà d'une, et puis c'est un prérequis qui me semble un minima, au moins pour ceux qui sont émetteurs de cette fiscalité, et en premier lieu les étudiants.

**Le Président.-** Alors sur la fiscalité, la fiscalité tombe dans le budget du CROUS et ensuite le CROUS en redistribue aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ça, c'est le circuit habituel et là où il y a eu un petit tour de passe-passe, c'était l'année dernière, on en avait parlé en conseil d'administration d'ailleurs, c'est qu'il y a 500 000€ qui ont disparu en disant « on ne vous les a pas versés mais on vous les versera l'année prochaine », donc cette année, manifestement, on les a bien eus, sauf que corrélativement, le reste a diminué. Donc tour de passe-passe, sur un exercice on perd 500 000€. On a protesté, on ne s'est pas laissé faire.

**M. Roulliat.-** Je sais, donc je m'adresse éventuellement à l'État. Ce serait bien d'avoir une réponse officielle et d'avoir aussi une explication. Ce n'était pas destiné pour l'ensemble des acteurs (*suite inaudible*), mais il y a un trou, alors règle de calcul, je ne sais pas. Enfin ça me semblerait un minimum d'avoir une explication, pourquoi ? Parce que cet argent, on pourrait largement l'utiliser, des projets il y en a plein, sur la vie étudiante particulièrement, sur plein de choses, sur la vie de campus, il y a beaucoup de choses donc il ne serait pas inutilisé et tous les services qui fonctionnent grâce à ça auront, je pense, aussi un besoin de tout ça.

**Le Président.-** Alain Helleu a une explication technique.

**M. Helleu.**- La CVEC c'était plus de 500 000, c'était 570 000 je crois. C'est un différé de trésorerie pour nous, d'année en année. Alors il y a une explication, on a posé la question au CA du CROUS. Ils ont validé le fait qu'on n'avait pas besoin de cet argent tout de suite, cet argent était bien dû au titre de l'année mais ils nous l'ont versé l'année n+1 et comme à chaque fois que ça sera dû, ça sera reversé l'année n +1, en fait ça glisse. Ce n'est pas un trou au sens où on pourrait l'entendre.

**M. Roulliat.**- Mais il n'empêche que si on lisse sur un nombre d'années, au moment où on s'arrête, soit il y a une année en plus où on touchera 570 000€ et j'ai un ordre d'idée de ce qui sera à faire ensuite, si ça s'arrête on n'aura pas ça donc au final, on pourra le vérifier qu'une fois que ça s'arrêtera mais aujourd'hui, il n'empêche qu'il y a un trou.

**M. Helleu.**- J'avais été le premier à soulever le problème mais ce versement il intervenait au mois de décembre. Alors l'État nous disait « en décembre vous ne pouvez pas dépenser puisqu'on est en notification donc on vous le bascule en février de l'année suivante et ce qui était dû l'année suivante sera rebasculé en février l'année suivante ». C'est plutôt un différé de trésorerie. Cela dit, ils nous ont quand même versé 10 millions à d'autres titres, cette année en décembre, mais ça ne fait plus partie de la notification.

**Le Président.**- L'argument sur les notifications tardives, chaque année on a des notifications au 14 décembre. Donc on ne pourra jamais les dépenser. La notification, l'État nous dit « vous avez tant d'argent pour 2023 » par exemple, mais si on le reçoit le 14 décembre 2023, on ne le dépensera pas sur 2023, ce n'est pas possible.

**M. Roulliat.**- (*Début de phrase inaudible*), la CVEC 2022-2023 ça n'a pas été reporté non plus. L'autre question c'était sur un point qui apparaît, il y a une ligne sur le document qui nous a été envoyé, *contrat vie étudiante 293 000€*, à quoi ça sert ? C'est page 9.

**Intervenant.**- Je ne vais pas risquer une réponse hasardeuse mais je note la question et on reviendra donner les éléments.

**M. Roulliat.**- Et ensuite, la dernière question, c'était sur le fonds de roulement, on a un tableau qu'on nous présente pour 22 817 000€. Juste un petit sujet sur l'extension et la mise en conformité de la crèche. On a voté en CVEC qu'il y avait 500 000€ dessus qui n'apparaissent pas du tout, là c'est issu du fonds de roulement, du coup il y a une différence sachant il me semble que ça correspond à l'ensemble du projet. Et ensuite c'est presque 15 millions qui resteront, enfin ils n'ont pas été affectés, il n'y a pas de projets en face et donc sur lequel on vote aujourd'hui. Est-ce que l'État ne va pas, entre guillemets, s'en servir pour se dire ça fait quand même de l'argent et piocher dessus ? Comment est-ce qu'on va faire parce qu'on se prononce aujourd'hui même si j'ai bien compris, ce n'est pas pour 2024, c'est pluriannuel bien entendu et n'empêche qu'il reste 15 millions d'euros.

**Le Président** Justement, c'est des projets pour les exercices 2024 et les suivants, c'est du prévisionnel et donc sur cette part-là de fonds de roulement, si le

conseil d'administration décide de voter cette liste-là, ces sommes seront fléchées sur ces projets-là.

**M. Roulliat.**- Plus les 15 millions d'euros qui restent entre guillemets qu'on voit à la fin du tableau, qu'on n'affecte pas à un projet, mais qui restent mobilisables ?

**Le Président.**- Non parce que si on veut garder un minimum d'agilité pour l'exécution du budget, il faut garder une poire pour la soif, 15 millions sur un peu plus de 300 millions de budget, ce n'est pas grand-chose, c'est comme par exemple un ménage qui gagne 3 000€ par mois et il a 150€ de marge pour finir le mois en cas de problème, 150€, le pneu éclate, il faut faire une vidange, on sait ce que ça donne. A l'échelle de l'établissement, 35 000 étudiants, 3 000 personnels, 315 000 m<sup>2</sup> construits, ce n'est pas grand-chose,

**M. Roulliat.**- Je comprends bien le fond mais pour le ministère, dans les annonces qu'on a eues, qu'il ne vienne pas piocher en disant « Votre CA ne s'est pas positionné dessus, il n'y a aucun projet en face », même si c'est très faible au vu de l'activité, en termes de bâtiments, de mètres carrés, de personnels, etc., je comprends bien. C'est plutôt pour que l'État ne vienne pas piocher dedans, plus qu'autre chose.

**Le Président.**- Maxence, si tu affectes tout, tu n'as plus aucune marge de manœuvre. Il arrive n'importe quoi, une sorbonne ne fonctionne plus, il faut la changer, tu as zéro. Non, ça on peut parfaitement le justifier vis-à-vis de l'État et il n'est pas question de figer le budget à 100%, si on le fait, on est mort. La moindre chose, on a une attaque informatique sur les serveurs et les serveurs deviennent inutilisables, il faut être capable de mobiliser 2 millions d'euros pour que dans trois semaines, l'université refonctionne. Il faut absolument conserver un minimum et ce minimum n'est pas énorme à notre échelle, il est même sans doute insuffisant parce que si on n'a pas ça, la moindre difficulté, une catastrophe naturelle qui s'abat sur nous, etc., on ne sait pas ce qui va se passer. Lorsqu'il s'est agi en 2020 d'acheter 350 ordinateurs portables pour permettre aux étudiants d'avoir le prêt numérique, qu'est-ce qu'on a fait ? On a prélevé sur ces sommes-là. Lorsqu'il s'est agi d'équiper la quasi-totalité des services administratifs de l'université pour lutter contre les effets du confinement sur notre activité et qu'il a fallu acheter aussi des ordinateurs portables, il a fallu mettre en place des VPN, il a fallu renforcer notre système etc., on a prélevé là-dessus. Tout affecter pour essayer de se préserver de décisions étatiques malheureuses pour nous, c'est se lier pieds et poings et après il faut un budget rectificatif pour rectifier les choses, c'est un travail gigantesque, réunir un CA, refaire travailler l'ensemble des services, donc non, ce n'est pas envisageable.

**M. Roulliat.**- Ce n'est pas du tout sur le fait que ce n'est pas utilisé, c'est plutôt du point de vue que l'État et Bercy ne se disent pas « Je peux piocher dedans ».

**Le Président.**- De toute façon, Maxence, je ne veux pas être fataliste mais on est opérateur de l'État donc l'État fait ce qu'il veut. On n'est pas une entreprise privée qui serait distincte de l'État, on est opérateur de l'État et l'État nous reconnaît une certaine autonomie, c'est l'objet même de nos discussions de ce matin, qu'est-ce qu'on fait avec ce qu'on a ? C'est ça l'enjeu de la construction budgétaire. Mais on

est opérateur de l'État, l'État peut nous supprimer du jour au lendemain. Evidemment, il faut qu'il en assume le coût politique, on est bien d'accord, mais il peut le faire, il a le pouvoir, il ne faut pas oublier cette dimension-là. C'est-à-dire que oui, on a une marge d'autonomie parce que la loi, le règlement nous accorde ça, mais on demeure opérateur de service public. Et si l'État, pour une politique qui ne correspondrait pas nécessairement à ses positions, décide de terminer ça, comme il l'a décidé avec l'attribution de la CVEC, alors peut-être qu'on pourrait contester en justice ce tour de passe-passe, je pense qu'on n'aurait aucune chance de gagner, mais on est l'opérateur de l'État et l'État fera ce qu'il veut de toute façon et l'État peut même décider que ce que nous votons aujourd'hui dans ce tableau à hauteur des 22,8 millions d'euros, finalement, non, ça ne lui est pas opposable. Pourquoi le fait-on ? Parce que la ministre elle-même a politiquement déclaré que ce qui était voté au CA dans le cadre de la construction budgétaire ou du résultat, ici aujourd'hui, et affecté à des programmes, elle s'engageait à ne pas y toucher. Mais c'est un engagement politique, pas un engagement juridique et c'est sur cet engagement politique et le respect de la parole politique que nous travaillons pour essayer de justement affecter un certain nombre de choses, des programmes qui nous semblent essentiels. Et d'ailleurs si vous avez d'autres propositions sur des choses essentielles, on pourrait en discuter, aujourd'hui c'est évidemment trop tard mais à l'avenir, oui bien sûr. Mais on est opérateur de l'État, on est établissement public, pas établissement privé et je pense qu'un établissement privé qui fonctionne sur fonds strictement privés subit d'autres contraintes, d'actionnaires par exemple, celles des impôts aussi, accessoirement, et puis des charges sociales, etc., comme tout le monde, sur sa construction budgétaire, évidemment. Mais si nous sommes dépendants de l'État, c'est parce que l'État nous finance aussi.

**M. Sabatier.-** Vous avez montré en fait que la situation du budget se détériorait d'année en année, au niveau de l'excédent. Est-ce qu'il y a des mesures envisagées pour retourner la balance ?

**Le Président.-** Les marges dont nous disposons, c'est d'augmenter les recettes propres, c'est aussi passer par l'intermédiaire des corps intermédiaires type France Université pour dire que les mesures nationales ne sont pas compensées, l'État décide et nous payons sur notre budget donc ça crée un décalage, mais c'est un discours qu'on tient depuis longtemps pour le GVT par exemple et qui ne porte pas. Le GVT n'est pas compensé depuis au moins 2019 et donc nous travaillons, c'est un travail d'influence sur le Gouvernement, sur Bercy, sur le président de la République, l'Élysée, Matignon, etc., à ce que les mesures qui sont prises par l'État s'accompagnent, de la part de l'État, de l'argent nécessaire à les supporter pour notre équilibre budgétaire. L'autre alternative possible c'est de précéder finalement le plan de retour à l'équilibre financier parce que on y ira peut-être, c'est dire on veut jouer aux bons élèves et puis nous allons arrêter d'embaucher, nous allons arrêter de faire les investissements, nous allons arrêter de financer la vie étudiante pour faire des économies, pour à la fin de l'année 2024, essayer de faire émerger un excédent un peu plus important qu'aujourd'hui. Ce n'est pas le choix politique que nous faisons parce que l'histoire montre que tous les établissements qui ont fait ça n'ont jamais été traités par l'État de manière équitable. Les bons élèves ne sont pas récompensés. Alors peut-être que le Gouvernement actuel a une autre optique, je ne fais de procès d'intention à personne, mais précéder, par des mesures d'économie, de rigueur budgétaire diraient certains, par anticipation à ce qui risque de se passer

l'année prochaine, eh bien, à mon avis, c'est se priver d'investissements, c'est se priver de ressources, c'est se priver de moyens de travailler, d'amélioration de la sécurité des agents, etc. Ce n'est pas le pari que nous faisons parce que, à chaque fois qu'on a fait ça, ça s'est retourné contre nous. C'est un risque, il y a un aléa.

**M. Sabatier.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- Lionel, oui.

**M. Crognier.**- Merci aux acteurs pour le travail réalisé. J'avais une question sur le différentiel très fort entre le taux d'exécution en central de 100%, et celui en composantes qui est de 80 %. Juste une petite explication, en central vous êtes très forts et est-ce que vous avez une idée de la variabilité dans les composantes et les labos ? C'est important parce que jamais on ne présente la variabilité en fait, et la méthode d'amélioration. Donc ça c'était le premier élément et le second élément, je ne suis pas un spécialiste, les droits d'inscription, 15%, c'est des recettes ou c'est du budget ? Je ne sais pas exactement, Fabrice. Au début il y avait un tableau où il y avait 15% sur les droits d'inscription des étudiants, 15% des recettes totales, quelque chose comme ça et en même temps il y avait un autre élément qui était 45% (*mot inaudible*) sur tout ce qui concerne l'apprentissage et la formation continue. Il y avait un camembert à un moment donné où il y avait 15% sur les droits d'inscription, c'est Monsieur Cuenin plutôt, les premières diapos sur votre camembert. Après, évidemment, la taxe d'apprentissage qui a beaucoup baissé, mais ce n'est peut-être pas assez important pour qu'on travaille là-dessus. Ma question portait surtout sur le taux d'exécution mais aussi des remarques plus générales, c'est-à-dire que si on est très dépendants de l'apprentissage, c'est sûr que les années qui viennent vont être difficiles, peut-être ?

**M. Hervé.**- Merci Lionel pour ces questions. En fait, moi j'aurais plutôt tendance à le présenter du point de vue du central, ce n'est pas qu'on est très forts en central, c'est qu'on est très pauvres en central, c'est-à-dire qu'on exécute beaucoup, on va jusqu'au bout des lignes, alors qu'en local comme on fonctionne en silo, ce qui ne fait qu'abonder dans le sens de cette histoire de réorganisation budgétaire, quand il y en a qui ont plein d'argent et qui (*mot inaudible*), tant mieux, ils écoutent Alain, « La bonne dépense c'est celle qu'on ne fait pas », non, c'est celle qu'ils n'arrivent pas à faire tellement ils ont d'argent pour certains, on va dire ça comme ça si je le dis de manière caricaturale. Mais c'est bien logique, on a laissé les budgets en local comme dans plein d'établissements, il y a plein d'établissements qui sont très facultaires, où tous les budgets, apprentissage, formation continue, modulo des prélèvements à hauteur de 27% dans notre établissement, mais tout redescend en fait en local, en composantes, et donc c'est de l'argent qu'on ne peut pas exécuter sur le central quand il reste, et je le sais, moi dans ma composante tel est le cas et je ne trouve pas ça gênant que l'argent puisse être utilisé dès lors que ça permet aux gens qui concourent à le ramener d'en bénéficier a minima. Et donc, l'idée ça va être d'essayer de réorganiser pour faire en sorte qu'on ait moins de silos en fait, mais ce qui va être très compliqué. Si on fait moins de silos, ça veut dire qu'on utilise la GBCP à plein, qu'on va utiliser des centres de responsabilité budgétaire qui sont des grands pots communs. Ça ne veut pas dire qu'on mutualise, mais ça veut dire qu'il y a un CRB apprentissage où il y aurait non pas apprentissage IUT, IAE... par exemple, mais il y aurait apprentissage global et après ça permet, quand il y a des

dépenses, quand quelqu'un a besoin de 110 l'année où il avait 100, et puis que celui qui avait 100 ne dépense que 60, ça permet de jongler et c'est ça qu'on veut faire. Mais ça va être long et difficile et en lien avec le reparamétrage du système d'info. Le système d'info dans les faits ne nous permet pas de le faire. Donc ça va être quelque chose de très long et c'est vrai que c'est lié à l'organisation, mais je pense que où ça va être compliqué, c'est que on ne va pas être en années de vaches grasses, on va plutôt être en années de vaches maigres donc je ne suis pas sûr que après on arrive à des choses qui vont être pleinement exécutées parce que ce que tu disais, Lionel, c'est que on est très dépendants de l'apprentissage effectivement. On n'est pas les seuls, comme plein d'établissements, c'est là où il y a beaucoup d'argent qui arrive et que, de fait, ça ne va pas aller en augmentant pendant des années et des années, ça va se tasser voire ça diminuera si les coûts contrats diminuent. Et donc on va réorganiser techniquement et après il faudra travailler avec les antennes financières des différentes composantes, labos, voire services pour pouvoir bien faire jouer à plein cette GBCP.

**Le Président.-** Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer à la délibération.

**M. Tizio.-** Je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve :

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 376 ETPT sous plafond et 410 ETPT hors plafond
- 279 309 088,24 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 216 501 612,57 € personnel
  - 41 429 654,89 € fonctionnement
  - 21 377 820,78 € investissement
- 288 563 297,90 € de crédits de paiement dont :
  - 216 501 612,57 € personnel
  - 41 653 424,65 € fonctionnement
  - 30 408 260,68 € investissement
- 282 597 920,36 € de recettes
- 5 965 377,54 € de solde budgétaire déficitaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 5 451 279,17 € de variation négative de trésorerie
- 1 138 582,33 € de résultat patrimonial (résultat excédentaire)
- 6 447 255,47 € de capacité d'autofinancement
- 9 674 954,86 € de variation négative de fonds de roulement (diminution sur le fonds de roulement)

### **Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 1 138 582,33 € en report à nouveau créditeur et de ne rien affecter en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1. Vote contre ?

**26 voix pour, 1 abstention**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

**Le Président.-** Merci pour cette longue délibération mais en ce qui concerne le budget, c'est vraiment l'apanage du CA et il est extrêmement important que tout le monde puisse avoir un niveau d'information tout à fait élevé et puisse poser l'ensemble des questions qui ont été posées. Je crois que la situation de l'établissement, ça va, il y a pire ailleurs, alors ce n'est certainement pas une consolation, mais on demeure avec un fonds de roulement qui nous permet de fonctionner, de faire face aux difficultés ponctuelles. Et puis on reste à l'équilibre, on va dire légèrement excédentaire. Il y a beaucoup d'établissements qui ne sont pas dans notre situation et de toute façon au BR 2, on avait constaté que 80% des établissements français étaient dans le rouge, il faut le savoir. C'est aussi le fruit d'une politique étatique avec les opérateurs que nous sommes.

### **VI - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 29 janvier 2024 Demandes de subventions**

**Le Président.-** Il nous reste maintenant à passer au point numéro VI qui concerne les travaux de la commission de la recherche du 29 janvier 2024 et les demandes de subventions qui vont vous être présentées par Emmanuel Ranc dans la mesure où nous n'avons pas de vice-président de la commission de la recherche, Pascal Neige ayant cessé ses fonctions avec le nouveau cycle électoral.

Emmanuel, tu as la parole.

**M. Ranc.-** Bonjour à toutes et tous, je vais essayer d'une part d'être bref et d'autre part de pas paraphraser le document. Il vous a été adressé un tableau qui liste l'ensemble des demandes de subventions qui sont formulées par l'établissement auprès d'organismes financeurs ou dans le cadre d'appels à projets. J'insiste sur le fait qu'il s'agit vraiment de demandes de subventions et non pas de subventions acceptées, c'est un point important, et le conseil d'administration est sollicité d'une part parce que ces demandes de financement peuvent potentiellement avoir une incidence financière sur l'université de Bourgogne, premier point, et second point, pour beaucoup de financeurs, nous devons fournir, pour finaliser la demande de subvention, un document de l'organe délibérant pour que le dossier soit éligible au financement. C'est la raison aussi pour laquelle ces demandes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. En termes de méthode, ces demandes font

l'objet d'une demande d'avis de la commission de la recherche qui émet un avis et ensuite elles sont proposées à l'approbation du conseil d'administration, c'est le cas aujourd'hui. Encore une fois, je ne vais pas toutes les relire, il s'agit de demandes de subventions au conseil départemental, au titre du FEDER, au titre des appels à projets région au fil de l'eau, CCSTI et colloques, si ma mémoire est bonne. Dans le tableau sont indiqués le coût total du projet, la subvention demandée à l'organe financeur précisé ainsi que les cofinancements tels qu'ils sont connus au moment du montage du dossier. Ces demandes ont été présentées à l'avis de la commission de la recherche du 29 janvier dernier qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Président.**- Merci Emmanuel. Est-ce qu'il y a des questions ?  
Bruno Domenichini ?

**M. Domenichini.**- Oui, c'est une question technique. Est-ce qu'il y a un tri des projets qui sont remontés ou est-ce que tous les projets ont été finalement acceptés et s'il y a un tri, est-ce qu'on peut avoir une idée du nombre de projets qui sont proposés, la proportion des projets qui sont proposés en termes de nombre et en termes de coût parce que l'assiette des projets est énorme, entre 2 000€ et 7,7 millions d'euros ? C'est une question naïve.

**M. Ranc.**- Pour ces appels à projets il n'y a eu ni tri, ni classement, il s'agit de l'intégralité des demandes. C'est pour ça que je prenais soin de préciser que ce sont des demandes de financement et pas encore des financements obtenus. Il y a d'autres appels à projets qu'on a pu connaître par le passé où le financeur sollicitait un classement de l'établissement. Je pense notamment à certains appels à projets du conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Là, ce n'est pas le cas-là, l'ensemble des demandes remontées sont listées. C'est vrai qu'après, on est sur des cas de figure et des montants financiers qui sont de nature extrêmement variables puisqu'on a des demandes qui sont faites au titre du programme opérationnel du FEDER avec des demandes de financement assez conséquentes, et à côté de ça, des demandes de soutien à des congrès, des colloques où évidemment c'est plus modeste. Mais il n'y a ni tri, ni classement, ni sélection sur ce document-là.

**M. Domenichini.**- Merci.

**M. Tizio.**- Est ce qu'il y a d'autres questions ou prises de parole sur le sujet des subventions ? En l'absence de questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les plans de financement des demandes de financement FEDER, les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté, du conseil départemental de Côte-d'Or. Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**25 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)**

**VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**Le Président.-** Merci beaucoup. Nous rentrons dans les points B avant les questions diverses où on a deux motions qui sont proposées. Donc je vous propose d'aller très vite sur ces points B. Avez-vous des questions ?

Donc première délibération, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**26 voix pour (unanimité)**

**VIII - Compte rendu des conventions hors subvention**

**Le Président.-** Très bien, je vous remercie. L'autre point c'est le compte rendu des conventions hors subvention. Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention. Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte.

**Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention**

**Point C : Questions diverses – Motions**

**Le Président.-** Et ensuite nous avons, au titre des questions diverses, reçu deux motions.

**M. Tizio.-** Donc effectivement au sujet des questions diverses, nous avons reçu deux propositions de motion à adopter par notre conseil d'administration, émanant du SNESUP FSU. Je peux donner la parole à Peggy si elle veut bien nous les présenter ?

**Mme Cénac.-** Donc la motion budget pour commencer. Depuis plus de 20 ans, l'objectif officiel de la France et des gouvernements successifs, c'est d'atteindre les 3% du PIB pour la recherche et le développement, 1% pour la recherche publique. Alors que déjà, à l'automne, le projet de loi de finances avait adopté par 49.3, un seuil historiquement bas à 0,75% du PIB, depuis, le Gouvernement a décidé de nouvelles coupes qui sont détaillées dans le corps de la motion, dans les éléments de contexte. Alerté par plusieurs juristes sur l'existence de moyens susceptibles de prospérer au contentieux, le président de l'université de Lyon 3 a pris

l'initiative de former un recours devant le Conseil d'État contre cette décision d'annulation de crédits. Ce recours a une dimension symbolique. Les universités jouent un rôle essentiel dans la Nation et peuvent faire figure de variable d'ajustement. Elles ne peuvent davantage demeurer silencieuses et inactives face à de telles mesures et doivent prendre leur responsabilité. Il nous paraissait important que l'université de Bourgogne prenne également position contre cette annulation de crédits. Et je sais aussi par exemple que les CA de Paris 1 et de Tours ont pris des initiatives similaires en votant une motion ces dernières semaines.

Je peux continuer sur la deuxième motion.

Les éléments de contexte figurent bien sûr dans le préambule de la motion. Chaque jour qui passe, apporte son lot d'horreurs dans le drame en cours. L'université de Gaza aussi a été bombardée en janvier, le 11 février dernier un doctorant à l'université de Rouen est décédé à Gaza. Il faisait une thèse en sciences du langage, était francophone et travaillait à l'Institut français de Gaza. Comme il était diabétique, il n'a pas pu recevoir les soins médicaux indispensables à son état de santé, malgré les efforts diplomatiques de la France pour l'exfiltrer, car il n'avait pas la nationalité française. Il nous paraît important d'apporter non seulement notre soutien aux collègues, étudiantes et étudiants qui sont sur place, mais aussi un soutien à tous les nombreux autres appels à cessez-le-feu. Donc c'est dans cette optique-là que je vous ai proposé de voter cette motion aujourd'hui.

**Le Président.**- Est-ce qu'il y a des observations, des choses sur le fond qui ont attiré votre attention sur les textes qui vous sont proposés, éventuellement, ou des amendements ou choses comme ça ?

Alors Maxence Roulliat, Lionel et Bruno Domenichini dans l'ordre de lever des mains.

**M. Roulliat.**- Alors merci beaucoup pour toutes ces motions. C'était plutôt pour la deuxième que vous avez présentée. C'est sur le fond donc loin de moi le souhait de ne pas voter. Mais il y a notamment des chiffres qui sont cités, 4000 étudiants et 231 enseignants ont été tués, on ne cite pas la source, peut-être que ça peut être intéressant de citer d'où ces nombres « arrivent ». Pour la première motion, c'est des choses qui sont sorties, qui ont été présentées dans la presse, donc c'est moins le sujet, 10 milliards, celui qui ne le sait pas, il vit dans une grotte et pour la deuxième motion, au vu de toutes les présentations avec des chiffres qui sont parfois différents et on sait qu'il y a aussi une guerre au niveau de l'information qui est en cours, je trouve que ça pourrait être pas mal au moins de les citer. J'avoue que enseignants-chercheurs, etc., je n'ai pas connaissance du chiffre précis. Et aussi on parle de la bande de Gaza, sans vouloir dire qu'on prend part d'un côté ou de l'autre, je ne souhaite pas rentrer dans ce débat, et d'un point de vue administrateur je ne souhaite pas que l'université entre dans ce débat mais est-ce que c'était le cas aussi pour l'autre camp entre guillemets, pour qu'on montre que entre guillemets ce soit les deux, parce qu'au final, je trouve que c'est une motion humaniste avant tout et une guerre il y a deux camps, il y a des blessés des deux camps. Donc je suis plutôt favorable pour que les deux camps entre guillemets apparaissent bien, même si il y a un camp qui attaque et un qui reçoit entre guillemets et ensuite pour le deuxième paragraphe, on parle de nombreux personnels, étudiants d'université, alors on ne parle pas des enseignants, là on l'évoque avant, donc ils sont personnels d'université, mais voilà la phrase c'est *Il condamne tout particulièrement la mort de*

*nombreux étudiants, personnels des universités, ainsi que les atteintes aux infrastructures* etc., on parle des étudiants, des personnels, ça aurait peut-être été intéressant d'évoquer les enseignants, vu qu'ils sont cités plus haut, en tant que corps à part entière. Et à la toute fin de ce même paragraphe, il est marqué, *elle est aussi indispensable à la préservation de l'identité, du patrimoine et de la vie civique d'un peuple*. Je trouve qu'il manque le côté enseignement et le côté que j'aurais pu ajouter sur le fait que ce qui est porté par l'université, c'est aussi un lieu d'émancipation, d'enseignement, etc. Donc voilà, c'est pour ça que, encore une fois, c'était vraiment sur les détails et sur du fond plus qu'autre chose.

**Mme Cénac.**- Je vais répondre en essayant de pas oublier de points. Sur les chiffres, j'ai repris les chiffres de la motion de l'université de Lille, donc peut-être qu'on peut les enlever. Ce paragraphe, j'ai surtout voulu le mettre pour montrer que le monde universitaire est concerné parce qu'on n'a pas forcément à s'exprimer sur la paix si c'est des choses qui ne touchent pas l'enseignement supérieur et les universités. Donc c'était dans un objectif de vouloir cibler plus spécifiquement ce qui concerne les universités et c'est la même chose pour la bande de Gaza, c'est que l'université qui a été bombardée est dans la bande de Gaza. Effectivement, je ne veux pas que cette motion apparaisse comme prise de partie dans un camp ou dans l'autre, ce n'est vraiment pas l'objet de la motion, donc je ne suis pas fermée du tout à l'hypothèse d'enlever les chiffres à partir du moment où on garde l'idée qu'on a légitimité à s'exprimer sur cette question parce que ça concerne le monde universitaire. Sur les personnels au sens large, pour moi les enseignants étaient dans les personnels, mais on peut ajouter spécifiquement enseignantes, enseignants, chercheurs, chercheuses, enseignantes-chercheuses. Enfin quand on liste l'ensemble, ça paraissait long, finalement on est dans le personnel, on peut le détailler, je n'y vois pas du tout d'inconvénient.

**Le Président.**- D'abord, il est bien fait mention, *il appelle la libération et au respect de l'intégrisme moral et physique de l'ensemble des prisonniers politiques palestiniens et des otages israéliens retenus à Gaza*. Donc ça c'est un point. J'ai eu la même réflexion que toi, je pense que il y a eu, et je comprends la réponse de Peggy sur la destruction à la fois des hôpitaux et de l'université, il reste qu'effectivement, c'est une réaction qu'à titre personnel, je pense totalement disproportionnée à une attaque qui a été d'une violence inouïe. Donc peut-être y faire un peu mention, je ne sais pas comment mais au détour d'une incise. Si on enlève les chiffres c'est mieux.

Il y avait Lionel et puis ensuite Bruno Domenichini.

**M. Crognier.**- Merci de ce travail de vigilance pour ces motions. Malgré tout, je me demande si le conseil d'administration ne devrait pas pour le mandat qui vient, réfléchir un peu au périmètre des motions de façon à ce que l'on ait un cadrage des motions. Ce n'est pas sur le contenu, mon intervention, mais davantage sur quel objet l'université de Bourgogne veut réagir ? Et je pense que c'est important qu'il y ait un cadrage en amont des motions, si elles sont amenées à se répéter souvent. On a eu une discussion longue sur une motion sur le précédent mandat. On peut faire une motion sur la guerre en Ukraine aussi, qui concerne l'enseignement peut-être là-bas. Je ne sais pas, je m'interroge, au-delà de la portée politique, je ne sais pas si il y a une démarche de votre syndicat de les multiplier dans les universités. Je ne sais pas

si on ne devrait pas avoir une réflexion politique sur le périmètre des motions qu'on peut être amené à faire.

**Le Président.**- Je vais te faire la réponse du président que je suis. Il faut que la motion présente un lien avec l'objet de l'université, comme tu viens de le dire. Ici, il s'agit, effectivement, et ça a été dit par Peggy de tenir compte de la situation des universitaires et des étudiants de la bande de Gaza. Je pense qu'il faut y inclure aussi probablement les universitaires et étudiants israéliens. Ça c'est pour la deuxième motion. Pour la première, ça concerne directement le budget et la question des moyens de l'université.

**M. Crognier.**- Je ne remets pas en cause ces deux motions mais pourquoi ne pas faire des motions par rapport à la situation des universitaires en Afrique ou en Chine... Je ne voudrais pas que se multiplient les motions, non pas pour se donner bonne conscience, parce que ce n'est pas la démarche que vous avez. C'était une réflexion.

**Le Président.**- Ma position, c'est de vérifier qu'il y a un lien suffisant avec l'objet de l'université. Je comprends le fond de ta question parce que, à titre personnel, je me suis interrogé sur ce qui est exigé maintenant en Amérique du Nord, des universités, il faut qu'elles se positionnent sur tout, sur tout fait de société. Donc moi non, très clairement c'est la limite, je ne proposerai pas qu'on se positionne sur chaque fait de société, sur chaque fait politique, sur chaque fait géopolitique, etc. En revanche, sur un certain nombre de choses qui présentent suffisamment de liens avec notre objet, oui, mais c'est la ligne. Après, agir en amont, poser des critères en amont sur ce type de positionnement, c'est peut-être aussi s'enfermer et enfermer un pouvoir d'appréciation qu'on doit se garder, une liberté d'appréciation qu'on doit se garder. En tout cas, c'est ma position que je vous livre et, très clairement, je ne demanderai pas au conseil d'administration de se positionner sur des choses qui sont importantes en tant que citoyens, ça ce n'est pas le sujet, des choses qui ne présentent pas suffisamment de points de contact avec notre activité d'université.

Bruno Domenichini.

**M. Domenichini.**- Je suis d'accord avec les bémols qui ont été apportés, mais je voudrais quand même dire que depuis le début de ces événements tragiques, j'ai rarement lu un texte qui soit aussi équilibré que celui-ci. Et à ce titre, moi je trouve qu'il a toute sa place parce que je trouve que l'équilibre qu'il porte fait honneur aux universitaires. Et si c'est l'université de Bourgogne qui le porte, je pense que ça fera honneur à l'université de Bourgogne parce que, franchement, moi je n'ai pas lu beaucoup, je n'ai même pratiquement pas lu de texte aussi équilibré dans la presse.

**M. Tizio.**- Bien, donc ce que ce que je vous propose, c'est de corriger dans la motion la phrase là où les chiffres sont précisés. Ce que je propose, c'est de remplacer par « de nombreux étudiants et enseignants ont été tués ». Comme ça, ça limite les arguties au sujet des chiffres dont on sait effectivement qu'ils ne sont pas forcément fiables. Je ne sais pas Peggy si tu en es d'accord ?

**Mme Cénac.**- Je suis d'accord avec l'idée par contre, plutôt que de citer étudiants et enseignants, plutôt étudiants et personnels.

**M. Tizio.**- Étudiants et personnels, tout à fait, c'est très bien. Et puis sinon, il y avait l'autre remarque, moi je serais plutôt d'avis de Peggy, c'est-à-dire que parmi les personnels de l'université, il y a des enseignants, pourquoi les distinguer ? Il y a aussi des personnels administratifs et techniques qui ont été tout autant touchés par la destruction de leur outil de travail.

**M. Roulliat.**- En fait, c'était par rapport à ce qu'on a dit, c'est pour ça que les changements proposés par Peggy me semblent très bien, on différencie les corps entre le début et la fin de la motion, c'était surtout ça qui posait question. Si c'est quelque chose de plus large, ça peut plus facilement englober...

**M. Tizio.**- Voilà ce que je vous propose comme modification. Et je rejoins Bruno Domenichini, c'est effectivement une notion tout à fait équilibrée et qui relève du périmètre de notre intervention politique, puisque ça concerne les étudiants et nos collègues du Proche-Orient qui sont évidemment eux aussi touchés par ces événements.

On fera deux votes séparés puisqu'il y a deux motions, je vous propose de commencer par celle-là, puisqu'on a débattu sur cette motion-là. Donc je vous propose que le conseil d'administration, adopte modulo la modification dont je vous ai parlé, cette motion.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**26 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie pour cette unanimité.

Et puis donc la seconde motion. Il n'y a pas eu de prise de parole particulière sur cette seconde motion qui est en pleine prise avec ce que nous vivons et ce que nous a présenté Fabrice, notamment sur le coup de rabot budgétaire qui nous attend et on ne sait pas vraiment où on va se faire gratouiller. Mais en tout cas, là aussi, je trouve que la motion est tout à fait bien rédigée, pour moi n'appelle pas de modification. Donc s'il n'y a pas de demande de modification particulière, je vous propose que là aussi le conseil d'administration adopte cette motion budgétaire.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**26 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie

**Le Président.**- Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce premier CA dans sa nouvelle formation. Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous pour la qualité des échanges, des interventions.

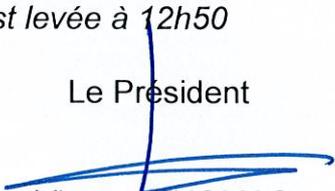
Je vous souhaite un bon appétit et une bonne fin de journée.

À bientôt. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50*

Le Président

  
Vincent THOMAS

## Verbatim du conseil d'administration du 9 avril 2024

### **Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),  
Monsieur Bruno DOMENICHINI,  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT,  
Monsieur Stéphane TIZIO,  
Monsieur Vincent THOMAS.

### **Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,  
Monsieur Laurent BRACHAIS,  
Madame Peggy CÉNAC,  
Monsieur Lionel CROGNIER,  
Madame Elsa LANG-RIPERT,  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 16h45 puis procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT).

### **Collège des personnels BIATSS**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,  
Monsieur Éric DAUBIGNEY,  
Madame Michaële HERBST,  
Madame Virginie KILANI,  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.  
Monsieur Oumar SOW.

### **Collège des usagers**

#### Membres présents ou représentés

Madame Maxence COGNARD,  
Madame Lia GODINHO (présente jusqu'à 15h15 puis procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),  
Madame Thaïs MASSON,  
Monsieur Maxence ROULLIAT,  
Monsieur Antoine SABATIER (présent jusqu'à 16h50),  
Monsieur Maxime VIGNERON (présent jusqu'à 16h05).

### **Personnalités extérieures**

#### Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente jusqu'à 16h45),  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,  
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 16h puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),  
Madame Laurence KLEIN (présente jusqu'à 15h30),  
Monsieur Brice LÉTHIER (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),  
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

#### Membre excusé

Madame Marylin VANTARD.

#### Membre absent

Madame Laëtitia MARTINEZ.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

### **Invités**

Madame Emmanuelle ASHTA, Directrice du pôle documentation,  
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,  
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,  
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,  
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,  
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et la stratégie des sites territoriaux,  
Madame Sandrine ROUSSEAUX, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters),  
Monsieur Philippe THOMAS, Directeur du SEFCA.

## Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	4
II - Verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024.....	4
III - Approbation de la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE UBFC.....	4
IV) Questions statutaires .....	19
Élections de représentants au sein de différents conseils et commissions :	
– Conseil documentaire du service commun de documentation (SCD)	
– Conseil des sports du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)	
– Conseil de gestion de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM)	
– Commission d'appel d'offres	
– Commission des statuts	
– Commission "Europe et international"	
– Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	
V) Questions financières.....	23
Tarifs de formation continue et par apprentissage	
VI) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 25 mars 2024	
Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques.....	27
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	28
VII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	28
VIII) Compte rendu des conventions hors subvention.....	28
1. Compte rendu des conventions hors subvention	
2. Compte rendu des marchés passés en 2023	
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	29
Motion	

# VERBATIM

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 9 AVRIL 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue dans ce conseil d'administration. A l'ordre du jour, l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024, la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère la volonté de l'uB de sortir de la COMUE UBFC, des questions statutaires qui concernent, là encore, la vie institutionnelle de l'établissement avec des élections des représentants au sein de différents conseils et commissions, un travail qui sera à poursuivre au cours d'autres séances puisqu'on n'aura pas toutes les élections au cours cet après-midi, des questions financières qui seront abordées par le VP chargé des finances, les travaux de la CFVU, Sandrine Rousseaux vous en fera une présentation synthétique et des points adoptés sans débat sauf, évidemment, si vous souhaitez soulever des points, pour le moment nous n'avons pas eu de connaissance de cette volonté, et puis les questions diverses, il y a la question de la réforme de l'INSPE qui a été annoncée vendredi dernier, qui a suscité pas mal d'émoi dans la communauté universitaire, un émoi qui est très largement partagé, on abordera cette question en fin de réunion.

### I- Informations du Président

**Le Président.-** Entrons dans le premier point de l'ordre du jour par quelques informations livrées à votre connaissance.

Depuis notre dernière réunion du 13 mars, il s'est passé un certain nombre d'événements. Il y a eu mercredi 20 mars vers 17h30, à côté du Multiplex, un incident sur le campus et dont on redoutait un peu les conséquences. Une voiture a été incendiée devant la cité universitaire Antipodes. Dès qu'on s'en est aperçu, les pompiers sont intervenus et ensuite c'est la brigade de recherche et d'intervention de la police qui est intervenue pour essayer d'appréhender les individus qui avaient probablement mis le feu à ce véhicule. La police a soupçonné que ces individus s'étaient réfugiés dans la cité universitaire Antipodes et ils ont, ainsi que l'université par l'intermédiaire de la direction générale des services, participé à l'évacuation et à la sécurisation du lieu. La BRI a pu fouiller la cité universitaire, en vain, les individus s'étaient échappés. C'est en rapport avec ce qui s'était passé quelques minutes avant aux Grésilles où il y a eu un échange de coups de feu sur un point de deal. Vous savez qu'en ce moment il y a une opération nationale « place nette XXL » qui se déroule, dans l'objectif de lutter contre les différents trafics de drogue. Dijon n'échappe pas à cette tension autour du marché de la drogue puisqu'il y a eu des

incidents assez graves, des morts entre des bandes rivales, manifestation, donc une petite conséquence, un dommage collatéral pour notre campus qui, heureusement, s'est bien fini, il n'y a eu aucune victime, les étudiants ont pu reprendre possession de leur chambre universitaire et la sérénité est revenue sur notre campus. Nous en sommes quittes pour une émotion importante. Je salue la réaction des services de l'université qui ont utilisé leurs véhicules pour se mettre en travers et empêcher l'accès à cette zone-là et ont éloigné l'ensemble des personnes qui se situaient sur le site. Je remercie également le CROUS qui a participé à l'opération en fournissant les clés qui permettent d'accéder aux chambres et donné toutes les informations dont la police avait besoin pour réaliser cette intervention. Il faut savoir que dès les premières minutes de cet incident j'ai eu le préfet au téléphone, en direct, il a pris mon appel pour m'expliquer ce qui se passait, je lui ai assuré que, dans le cadre des opérations de police, on se tenait à sa disposition pour permettre éventuellement d'appréhender les individus qui étaient recherchés. L'échange a été bref, en une minute on a fait le tour de la situation, il m'a dit que tout était sous contrôle et qu'il fallait protéger la population alentour. La direction générale des services, qui a assisté à l'opération, a trouvé beaucoup de sang-froid et de professionnalisme dans les forces de l'ordre, à la fois les pompiers qui sont intervenus de manière tout à fait efficace et rapide et la police qui était aussi en intervention. Voilà pour cet incident, on a communiqué le lendemain pour indiquer qu'avec le CROUS on avait mis en place une cellule psychologue pour les étudiants ou les personnes témoins de cet incident qui auraient pu être choquées ou affectées. Quelques personnes se sont manifestées mais très peu, tout est rentré dans l'ordre.

Autre information qui n'a rien à voir, qui concerne la thématique Science et société, vous savez que France université et le CNRS organisent « Ma thèse en 180 secondes » et ils ont publié la liste des finalistes. Cocorico, dans la liste des finalistes il y a un doctorant ou un docteur, je ne sais pas si la thèse a été soutenue, de l'université de Bourgogne qui s'appelle Bertrand Kaczmarek, qui fait sa thèse à LIR3S, qui a gagné sa place en finale nationale en présentant sa thèse, vous pouvez aller voir sur Youtube si ça vous intéresse, je suis allé voir la courte vidéo, 180 secondes, et effectivement, c'est quelqu'un de talentueux, très pédagogue, on comprend bien. C'est un doctorant ou un docteur qui a un parcours tout à fait remarquable puisqu'il était surveillant dans l'administration pénitentiaire. Il a repris des études de philosophie, est devenu PRAG, professeur agrégé de philosophie et a poursuivi par un parcours en thèse et il travaille, il y a un lien entre son travail de philosophe et son origine de l'administration pénitentiaire, puisqu'il travaille sur « Le mythe de la neutralité carcérale. Éléments pour une culture pénitentiaire », sous la direction du professeur de philosophie Jean-Philippe Pierron. Donc un beau parcours et qui se poursuit, j'espère qu'un jour ce docteur, ou futur docteur intégrera l'université, peut-être pas l'université de Bourgogne mais accédera à une carrière universitaire comme philosophe.

Autre information qui concerne cette fois-ci l'UFR STAPS. La semaine dernière s'est déroulée sur le campus, à l'UFR STAPS, la semaine olympique et paralympique, Lionel je parle sous ton contrôle, n'hésite pas. C'est un programme qui était très riche, très diversifié, en lien avec l'actualité sportive, on parle beaucoup des JO en ce moment, un peu de la Seine et de la possibilité de se baigner dedans, mais là c'est un peu éloigné du campus de l'université de Bourgogne, encore que, la Seine prend sa source pas très loin d'ici, vous le savez, vous pouvez remonter aux sources de la Seine. Donc il y a eu des ateliers, des conférences, des échanges sur les pratiques, tout cela était organisé en lien avec la célébration des jeux olympiques

et des athlètes. L'un des éléments remarquables et ça c'est bien pour le lien avec les générations à venir, c'est l'association à cet événement d'écoles de Dijon et du département et de collèges du département aussi et donc de très nombreux jeunes de ces établissements sont venus participer, il y avait une très belle organisation, beaucoup de jeunes, est-ce que je me trompe si j'annonce qu'il y a eu 1 000 jeunes qui sont venus sur notre campus ?

**M. Crognier.**- Un peu plus de 1 000, c'est assez énorme, en partenariat avec la ville en particulier, plus de 25 écoles, et aussi avec la cité éducative et, dans le contexte actuel, donc quartier des Grésilles et quartier Fontaine d'Ouche et je pense qu'on va pérenniser, on ne parle d'héritage encore, il faut d'abord qu'il y ait les jeux mais avec l'objectif d'accueillir chaque année sur le site, des enfants, des élèves, qui ont fait du handisport, du parasport et d'autres activités. Merci d'en parler.

**Le Président.**- Avec plaisir. En tout cas merci à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à cet événement, les acteurs éducatifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais les parents ont participé, les services de l'État, la préfecture était présente, les collectivités territoriales, les associations, les habitants, bref, c'était une œuvre collective qui célébrait le sport et ses valeurs.

Autre information qui concerne l'Alliance européenne Forthem. Du 8 au 12 avril, se déroule la deuxième édition de la semaine Forthem. C'est un rendez-vous qui vise à faire vivre notre campus européen et ce partenariat vraiment extrêmement intéressant qui nous lie avec huit autres universités, je le rappelle, presque du cercle polaire aux latitudes africaines avec Palerme qui est à peu près au niveau de Tunis. Donc un moment durant lequel l'université de Bourgogne propose à l'ensemble de sa communauté des événements pour échanger, découvrir, s'informer, partager. Je vous renvoie au site internet de l'uB.

Autre point d'information, s'est tenue le 27 mars, l'opération LADYj.Tech organisée par Marie-Hélène Juillard-Randrian qui est vice-présidente de Dijon métropole, qui a organisé tout un après-midi et un début de soirée un événement dédié aux femmes et à la technologie. Si bien qu'on a eu des collègues chercheuses, entrepreneuses, à la fois les deux parfois, qui ont été mises à l'honneur autour de thématiques qui les concernaient. On a eu l'ophtalmologiste Catherine Creuzot-Garcher, la spécialiste de la vigne et du vin, Marielle Adrian qui est directrice de l'IUVV, on a eu une doctorante qui fait sa thèse sous la direction de Laurent Gautier en thèse Cifre avec l'entreprise (*mot inaudible*), qui a fait un parcours de LEA et qui travaille sur la traduction automatique avec l'intelligence artificielle. Enfin, on a eu plein de parcours très différents et c'était absolument remarquable. J'ai trouvé que ce qui était présenté, d'abord montrait une chose, c'est que femmes sont des chercheurs et des entrepreneurs comme les autres, ce n'est pas discutable, personnellement je n'en doutais pas, mais là en tout cas on en a vu une magnifique démonstration et une confirmation. Et puis ça a quand même prouvé autre chose, c'est qu'il y a des liens finalement très forts entre la recherche et l'innovation avec sa traduction par la création de start-up et parmi les femmes qui étaient présentes et qui ont témoigné de leur expérience, il y avait une docteur en biologie appliquée à la médecine qui a monté une start-up, une jeune femme de moins de 30 ans, qui a monté une start-up qui permet de marquer par des produits fluorescents les tissus cancéreux du corps, et lorsque un chirurgien opère un organe, il y a injection de ce produit et seuls les tissus cancéreux sont identifiés par cette couleur vert fluo et donc ça permet parfois même de découvrir des tissus au moment où on opère et de les

retirer pour éviter la prolifération de la maladie. J'ai été ébloui, véritablement, par l'innovation, ça vient de nos labos, cette jeune femme a fait son doctorat ici et met à la disposition par un projet entrepreneurial, cette technique-là, à la disposition de l'ensemble des chirurgiens oncologues. Des tas de choses comme ça très différentes, dans différents domaines, montrant que la tech, l'innovation, la recherche, l'entrepreneuriat, c'est aussi bien évidemment pour les femmes.

Voilà les points d'information que je voulais livrer à votre connaissance avant de rentrer dans les autres points de l'ordre du jour. Vous pouvez réagir, si vous le souhaitez sur ces différents points. Je rappelle que nous parlerons de la réforme des INSPE en fin de séance, au titre des questions diverses.

Nous pouvons poursuivre avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024.

### **Point A : Points soumis à discussion**

#### **II – Verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2024**

**M. Tizio.-** Donc effectivement, le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars dernier. Vous l'avez reçu, est-ce qu'il y a des remarques à propos de ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

#### **III – Approbation de la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE UBFC**

**Le Président.-** Troisième point à l'ordre du jour qui concerne la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE UBFC. Petit historique peut-être de cette proposition de délibération. Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'était réuni et parmi les points à l'ordre du jour figurait une question qui était formulée de la manière suivante « Politique de site ». Cet ordre du jour avait été modifié par cet ajout quelques jours avant la réunion pour évoquer cette question avec, en séance, une proposition de délibération actant de la sortie mais actant également de la volonté de continuer à travailler avec, évidemment, les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette délibération, après suspension de séance pour permettre des échanges entre listes, a été adoptée par 22 voix pour la sortie et 1 voix contre. Un recours devant le rectorat a été introduit en contrôle de légalité par le SGEN-CFDT et ce recours avait été rejeté. Un autre recours a été introduit devant le tribunal administratif par le SGEN-CFDT également et figurez-vous que, quelque 18 mois après il a été accueilli par une décision du 21 mars 2024. Cette décision annule la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour des motifs de forme, c'est ce qu'on appelle en droit administratif des motifs tenant à la légalité externe de la décision c'est-à-dire les conditions dans lesquelles elle est prise, pas pour les décisions mais pour des problèmes de fond. Donc l'essentiel de la motivation repose sur le fait que la

convocation a été tardive et insuffisamment précise pour permettre aux administrateurs de délibérer en toute connaissance de cause. On avait fait valoir devant le tribunal administratif que le sujet avait été largement évoqué dans cette instance comme dans les autres conseils centraux et les conférences des directeurs de composante et de laboratoire. Néanmoins, ça n'a pas suffi à convaincre les premiers juges. Donc aujourd'hui, évidemment, nous nous réservons le droit de faire appel de cette décision qui semble tout à fait contestable quant à son fondement. Mais néanmoins, je crois qu'on a suffisamment perdu de temps, il se trouve qu'aujourd'hui la COMUE elle-même est en fin de vie. Elle a modifié ses statuts pour prendre acte de la sortie de BSB qui n'a pas été contestée et de l'uB qui l'était. Je crois qu'il faut avancer dans la mesure où les autres acteurs de la COMUE sont en train d'avancer aussi, de créer leur propre EPE et donc les bases d'une convention de coordination territoriale entre, d'un côté, la Franche-Comté, reconnue par l'État comme site, et la Bourgogne reconnue par l'État comme autre site de Bourgogne Franche-Comté, veillera à ce que nous puissions poursuivre le travail commun, sachant que, je le rappelle, à aucun moment il n'a été question d'abandonner ces travaux communs et si l'activité de certains chercheurs a été perturbée, ce n'est pas en raison de la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2022 mais en raison de la décision prise par l'État de suspendre les PIA. Je rappellerai qu'il n'y a qu'en Bourgogne-Franche-Comté que la dissolution d'une COMUE, un retrait de COMUE, s'est accompagné par ces suspensions. En tout cas, il faut aujourd'hui avancer dans le sens de l'histoire et donc la délibération qui vous a été communiquée il y a plus de 8 jours, cherche à provoquer ce mouvement ou en tout cas à le maintenir. Évidemment, vous avez la parole.

**M. Domenichini.-** Ma question est simple, pourquoi les PIA ont-ils été suspendus si ce n'est pas lié à la décision de l'uB de sortir de la COMUE ?

**Le Président.-** Je n'ai pas dit le contraire, j'ai dit que l'État avait décidé de suspendre les PIA en raison de la sortie de la COMUE. J'ai dit qu'on était le seul site en France où c'était arrivé et donc je prends acte du traitement différencié qui est appliqué au site Bourgogne-Franche-Comté par rapport au site parisien, au site Breton, au site Montpelliérain, etc., c'est tout, je prends acte.

Peggy Cénac.

**Mme Cénac.-** J'ai des questions sur les conséquences de cette décision, en particulier pour les rémunérations des doctorants. Comment vont-ils être rémunérés en cette période intermédiaire ? On a eu des informations ou, en tant qu'élus, comme je siège au CAC de la COMUE, on nous a dit que de fait, normalement à partir du 1<sup>er</sup> avril, les élus uB ne devaient plus siéger, mais ils y résistent. Par contre, les élus de BSB comme il n'y a pas d'annulation de la décision de BSB de sortir, eux ne participent plus au CA et au CAC en particulier de la COMUE, et est-ce qu'on a une idée de la modification du calendrier que ça va engendrer et comment vont se passer les choses de façon intermédiaire et les décisions qui ont été prises et qui s'appuyaient sur la sortie de la COMUE, de l'uB, est-ce qu'elles sont invalidées aussi ? Enfin des questions pratiques sur les conséquences de la décision.

**Le Président.-** J'ai des éléments de réponse pour chaque... Rémunération des doctorants, ça ne change rien, les contrats doctoraux qui sont en cours et pour lesquels la COMUE UBFC est employeur sont maintenus. Si UBFC disparaît d'ici

2025 par exemple, il faudra ventiler à la fois les contrats entre les établissements hébergeurs et puis évidemment les rémunérations y afférant ou plutôt les subventions qui permettent de les rémunérer. Donc ça, ça va être un travail administratif, technique, et on fera tout pour, qu'évidemment, les doctorants ne subissent pas les conséquences.

Les élus CAC uB demeurent en fonctions, d'ailleurs je pense qu'il y avait une analyse de la fin des mandats des élus de l'uB qui était peut-être erronée. Pourquoi ? Parce que, et ça, ça rejoint la question des élus BSB, les élus BSB demeurent aussi en place parce que, en réalité, les statuts d'UBFC ont été modifiés et cette modification n'avait pas donné lieu encore à homologation par décret. Ça signifie que le décret antérieur était toujours en application. Si bien que l'analyse qui a été faite de la fin des fonctions et du mandat des élus au 31 mars 2024 n'était pas la bonne, et tant que les nouveaux statuts ne seront pas publiés par décret, il faudra que les élus actuels continuent de siéger, c'est le régime actuel qui s'applique.

Ensuite, les éléments de calendrier. Là encore, il y a eu, à mon avis, une méprise sur la portée des statuts. Les statuts prévoient que la notification de sortir de la COMUE doit se faire au moins 18 mois avant la fin du contrat de site. C'est le délai qu'on avait respecté à l'époque, à quelques semaines près. Il se trouve qu'aujourd'hui j'ai échangé avec le cabinet de la ministre sur ce point et une question écrite a été posée par l'administrateur provisoire de la COMUE au ministère pour avoir une réponse écrite. À ce jour je n'ai pas eu de réponse écrite, j'ai simplement eu un échange, une analyse que j'ai partagée avec le cabinet de la ministre. Il se trouve que cette condition de notification 18 mois avant la fin du contrat de site n'est plus réalisable, pour deux raisons. La première, c'est que le contrat de site qui nous liait a pris fin le 31 décembre dernier. La seconde raison, c'est que la ministre a fait des déclarations par lesquelles elle n'entend plus que des contrats de site soient conclus et l'État souhaite remplacer les contrats de site par les conventions d'objectifs, de moyens et de performance, les COMP. Or, les COMP se font par établissement. Donc, ça signifie que ce qui est prévu dans les statuts de la COMUE, toujours en vigueur puisque le décret nouveau n'a pas été publié, ces statuts comportent ce qu'on appelle une formalité impossible et en droit administratif, la théorie des formalités impossibles fait que, quand un acte ne respecte pas une formalité qui, de toute façon est impossible, on ne peut pas l'annuler sur ce fondement. Il nous faut une réponse écrite du ministère pour qu'il se positionne là-dessus mais de toute façon, on voit bien que le ministère fait parfois des analyses qui sont invalidées par le juge, mais j'ai relu quelques auteurs que j'avais lus il y a très longtemps au cours de mes études et qui disaient, Stirn notamment, qui écrivait que pour cette règle-là il n'y a pas vraiment de fondement juridique ou de principe juridique, c'est simplement à l'impossible nul n'est tenu. On est exactement dans cette situation-là, c'est-à-dire que là on n'est plus en possibilité de respecter. Alors si cette analyse est confirmée, cela signifie que pour le calendrier, et ça a été le sens du dernier conseil des membres UBFC auquel j'ai participé la semaine dernière, c'est que les partenaires attendent qu'on aille vite parce que, comme je le disais, la COMUE est exsangue, ses résultats économiques sont catastrophiques, il n'y a plus grand monde dans les locaux, il n'y a plus véritablement de projets dans le cadre de la COMUE et les uns et les autres sont en train de se réunir, semble-t-il, dans un EPE. Donc je crois que la situation est arrivée à son terme et la question qui m'a été posée au dernier conseil des membres c'est « quand est-ce qu'on aura la délibération du 9 avril ? ». Déjà, il faut qu'elle soit votée, ils étaient informés de l'ordre du jour, déjà il faut qu'elle soit votée, c'est un premier point, mais je leur ai dit

que si elle était votée on l'éditerait parce que le PAJI est toujours extrêmement réactif, je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais le PAJI est toujours extrêmement réactif sur les délibérations, dès qu'on en a fini du conseil d'administration, en général les petites mains du PAJI les visent, vérifient les votes, etc., et, en général, c'est mis à ma signature le lendemain matin. Donc je leur ai dit que si la décision, la délibération est réitérée et si nous sommes en fonctionnement habituel du PAJI, alors à ce moment-là, dès le 10, je transmettrais par mail et par courrier avec accusé de réception pour respecter une forme qui à mon avis est obsolète, peu importe, la délibération. L'administrateur provisoire de la COMUE le souhaite parce que il souhaite repasser devant ses instances, cette décision, pour réitérer la modification des statuts telle qu'elle avait été réalisée à l'unanimité des membres du CA d'UBFC.

Nullité subséquente, c'est la nullité d'acte qui aurait été pris sur le fondement d'un acte nul. En fait, on a cherché, on n'en a pas trouvé alors peut-être que certains en trouveront mais on n'en a pas trouvé parce que, en réalité, la sortie d'UBFC n'était pas actée au moment où on a reçu la délibération. On était toujours membre et on a tout fait normalement. Alors personne n'a fait l'analyse de l'ensemble des actes qui ont été pris depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par la COMUE mais aucun de ces actes-là, à ma connaissance, n'est contesté et donc ce qui n'est pas contesté reste dans l'ordre juridique jusqu'à annulation du juge et au bout d'un moment il y a prescription et il y a des délais de recours. Donc, à ce jour, je n'ai pas connaissance d'un seul acte qui serait affecté au titre de ce mécanisme de nullité subséquente.

Peggy ?

**Mme Cénac.**- J'avais en tête par exemple le vote des statuts de l'EPE ou toutes les choses qui ont été rapatriées de la COMUE vers nous suite à la décision de la sortie.

**Le Président.**- Alors non, parce que ce qui a été rapatrié vers nous, pour le moment, ça s'est fait sur la base d'un consensus, je ne sais pas s'il y avait grand-chose. L'autre point, l'EPE, là aussi, dialogue avec le ministère, la construction de l'EPE est totalement indépendante de la question de la COMUE parce qu'un établissement qui est membre d'une COMUE peut parfaitement se transformer en EPE, rien ne s'y oppose. Donc ça, c'est un échange aussi avec le cabinet de la ministre, qui n'est pas écrit, qui est oral. Je suis allé vérifier dans l'ordonnance de 2018, je suis allé vérifier dans le code de l'éducation, je n'ai pas tout relu et c'est sous réserve éventuellement de l'analyse contraire qui serait fondée sur un texte qui le prévoit, mais cette situation n'a jamais été envisagée par le législateur.

**Mme Cénac.**- Merci pour vos réponses et comme j'ai la parole, je veux donner notre avis sur la question qui nous est posée aujourd'hui. Donc, comme j'avais eu l'occasion de le dire le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le SNESUP s'est toujours opposé à la construction de la COMUE, n'a eu de cesse de demander des consultations de la communauté que ce soit par référendum, à chaque élection, à chaque grand événement, je pense par exemple au grand congrès où des choses comme ça, on s'est toujours prononcé dans cette direction, là on ne l'a pas fait pour la simple et bonne raison que la façon dont s'est tenue la dernière campagne pour les élections aux conseils centraux nous laisse penser qu'en fait la consultation a eu lieu, on prend le résultat final avec votre réélection, étant donné les éléments qui ont été portés dans la campagne, comme une adhésion de la communauté à cette sortie de la COMUE. Et donc, nous ne changerons pas notre vote par rapport au

1<sup>er</sup> septembre. Pour nous, l'erreur n'est pas de sortir de la COMUE mais d'avoir créé cette COMUE, on avait émis beaucoup de réserves qui en grande partie se sont avérées être les problèmes auxquels nous avons été confrontés, donc on n' a pas de raison de changer de décision par rapport à cette question.

**Le Président.**- Merci pour cette explication.  
Maxence ?

**M. Roulliat.**- Oui alors je vais réagir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant un traitement où on peut, par simple constat, se poser la question d'une éventuelle injustice dans le sens où on n'est pas la seule COMUE dans ce cas. Il y en a deux qui sont passées à l'ordre du jour du CNESER sur le dernier CNESER qui sont les COMUE de l'ENSAM et la COMUE Paris Nord, je crois, enfin deux COMUE sur le périmètre de Paris, ça a été et c'est rarement le cas, un vote favorable des élus du CNESER et qui, semble-t-il vont toutes les deux partir sur une CCD. Pour autant, il n'y a pas eu de gel de PIA, donc à la fois ça montre qu'il y a aussi, ce n'est pas juste un constat qu'on peut supposer de ce système COMUE, un modèle qui semble aller vers sa fin et en plus une certaine injustice sur la façon dont ça a pu être pris en tout cas sur ces différences parce que ça restait aussi des COMUE de base. Alors pas avec le même projet derrière, il n'empêche que ça restait aussi des COMUE et j'ai envie de dire qui était même plus proches. Elles étaient toutes les deux en Ile-de-France avec des établissements qui sont très proches géographiquement. J'en profite aussi d'avoir la parole pour justifier aussi notre vote. On est totalement favorable à cette sortie de la COMUE, alors je n'ai pas l'ancienneté de Peggy sur la création de la COMUE donc je ne pourrai apporter les mêmes retours. Pourtant, j'ai moi-même été l'administrateur de la COMUE pendant trois ans, notamment sur la fin de l'ISITE quand on nous l'a annoncée et effectivement il n'y avait plus rien. La dernière année du mandat, avant les nouvelles élections, on ne faisait que des actes administratifs. C'est-à-dire que les conventions on les repassait, on les signait, plus de projets, plus de projections, plus de vision d'avenir. C'était complètement enlisé et là, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 où on a voté pour et on ne compte pas changer aujourd'hui, ça a complètement changé. On travaille, il y a des projets sur la recherche, sur la vie étudiante, sur la formation, des liens qui se font, qui sont plus proches parce qu'ils sont aussi parfois géographiquement sur le même campus. Et donc ça ne donne pas du tout la même projection et la même dynamique. Je reviens et, Monsieur le Président, je vous l'avais dit, on est très demandeurs à ce qu'on ait une réflexion sur la constitution d'un conseil qui aborde plutôt la partie vie étudiante, vie de campus, règlement intérieur, comme on a déjà eu l'occasion de vous le dire donc juste ce point-là que je vous resoumets aujourd'hui, mais vous êtes déjà au courant et j'aimerais notamment saluer aussi la façon parce que, aujourd'hui, on a une décision qui est annulée, une nouvelle décision qui est soumise, entre-temps il y a eu beaucoup de travail, notamment sur la constitution des statuts de cet EPE et qui a été très collégiale et fédérateur, c'est-à-dire qu'il y a eu un groupe de travail, tous les membres du conseil d'administration précédent étaient invités, on pouvait participer et honnêtement, on s'y est amplement retrouvé, sur des choses qu'on demandait, tout était intégré avec des choses qui n'étaient pas du tout habituelles sur d'autres EPE et statuts. Donc on est très favorables et on pense que c'est une très bonne direction à prendre et qui est prise.

**Le Président.-** Merci. Lionel ?

**M. Crognier.-** Oui, je voulais juste rappeler parce que je l'ai lu et je m'interrogeais là-dessus, que sur les 22 COMUE Fiorasio de 2013 qui avaient été fondées pour la plupart dans les années qui ont suivi, il n'y en a plus, sauf une à Rouen, donc elles ont toutes disparues, elles se sont toutes configurées, il n'en resterait qu'une.

**Le Président.-** A ma connaissance Lyon existe toujours, Toulouse.

**M. Crognier.-** Mais reconfigurées.

**Le Président.-** Je ne sais pas si ce sont des COMUE expérimentales, si elles ont déjà évoluées. En tout cas, politiquement, et avec le gouvernement actuel, les COMUE sont vouées à disparaître ou en tout cas à rester telles quelles et à terme à évoluer vers autre chose. Mais elles ne sont plus considérées comme étant une structure adaptée aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche actuels. Ce n'est pas mes propos, c'est ce que dit le gouvernement.

**M. Roulliat.-** Très rapidement sur ce que tu viens de dire, Lionel, la COMUE de Lyon, il y a un projet, c'était dans la presse, porté par Lyon 1. Donc on voit qu'il y a aussi une dynamique qui est plus que réfléchi et on voit que sur quelque chose de plus intégrant, il est choisi un autre format. Et pour ce qui est de Toulouse, effectivement elle existe toujours mais elle abrite des EPE et il y a une des universités de Toulouse qui a un EPE, donc il y a aussi ce cadre-là.

**Le Président.-** J'avais oublié cet exemple. Toulouse Capitole s'est transformée en EPE et est membre de la COMUE de Toulouse, absolument.

Paul Alibert ?

**M. Alibert.-** Merci. Moi, je voulais exprimer notre étonnement devant la forme et devant le fond à propos d'un point capital pour l'avenir de notre université et donc de tous les étudiants et les étudiantes et de tous les personnels.

Sur la forme d'abord. Les représentants du SGEN-CFDT, devant le tribunal administratif, outre le fait de dénoncer des vices de procédure qui ont été confirmés par le tribunal, ont toujours regretté l'absence d'un débat large, étendu bien au-delà du CA, à l'ensemble des personnels et aujourd'hui la formulation de l'ordre du jour nous pose un problème parce que l'intitulé est, je cite : « Approbation de la délibération par laquelle le conseil d'administration réitère sa volonté de sortir de la COMUE ». Cette formulation pose un problème parce que si on regarde la définition du mot délibération, selon Larousse une délibération, *c'est l'action de réfléchir, d'examiner une question, ou autre variante, examen réfléchi qui précède une décision*. Donc aujourd'hui on approuverait le fruit de quel examen réfléchi au sein du CA ? Alors si on me dit que les questions ont eu lieu, OK, les questions ont eu lieu il y a déjà 18 mois, pour autant qu'elles aient eu lieu, d'ailleurs. Elles auraient eu lieu dans le cadre du CA précédent, pour autant la composition du CA actuel n'étant pas la même que le précédent, il faudrait que nous votions aujourd'hui, que je vote aujourd'hui sur des discussions qui ont eu lieu, auxquelles je n'ai pas assisté ou auxquelles on n'a pas assisté pour certains d'entre nous. Donc les éléments qui pourraient nourrir notre réflexion pour poser un vote éclairé sur cette décision, pour

l'instant, moi, me manquent. On pourrait penser, dans la forme que prend ce point de l'ordre du jour, une volonté d'aller vite, d'éviter le débat et je pense là que la forme rejoint le fond. Mais sur le fond justement, l'annulation de la décision du CA, donc prise par le précédent CA, la précédente mandature, c'est l'occasion, à mon sens et on l'a déjà dit, d'ouvrir un débat qui n'a jamais eu lieu, et ça a été soulevé encore tout à l'heure, à l'échelle de l'ensemble des acteurs du site, sur la sortie de l'uB de la COMUE. Donc les demandes multiples des collègues du SGEN auprès de la présidence, d'ouverture de débat large, d'une vaste consultation autour de l'ensemble des usagers, des personnels, des étudiants, sont restées, je n'étais pas là, mais visiblement lettre morte.

La sortie de l'uB de la COMUE se traduit aujourd'hui par une situation qui est particulière puisque on va avoir la construction de deux EPE sur une région somme toute pas très grande. On aura deux projets d'EPE à l'échelle d'une seule et même région. Pendant la campagne, on a insisté sur le fait que la question du débat était vraiment centrale et nécessaire. Ça a été rappelé dans le cadre de la candidature de Bruno Domenichini, que l'équipe dirigeante de l'université a véritablement de très fortes obligations, qu'elle doit s'appuyer sur, je cite « une stratégie précise qui doit être comprise par tous et partagée par le plus grand nombre ». Or, la sortie de l'uB de la COMUE est intervenue en cours de mandature, elle ne faisait pas partie du programme sur lequel la majorité précédente avait été élue. Il me semble que c'est un point capital que de débattre de ça à l'échelle de l'ensemble de la communauté, ça mérite un vrai débat. Lors du CA précédent, le 11 mars, Denis Hameau nous a accusé de vouloir rejouer un match qui est terminé, et nous a expliqué, je cite, que « chacun doit construire sa propre trajectoire et qu'ensuite on se rejoindra », ce qui est une façon de voir et que je respecte tout à fait. Mais je pense qu'il fait une erreur fondamentale parce qu'il ne prend pas en compte l'évolution rapide et inéluctable du paysage de l'ESR français. C'est-à-dire que l'État nous donne aujourd'hui des outils, des outils transitoires parce que les COMUE ne sont pas faites pour durer, les EPE non plus, donc nous donne des outils, nous donne des moyens, des fonds, par exemple ISITE, aujourd'hui, et demain il ne les donnera pas. Au moment où on voudrait reconverger avec des moyens, ça ne sera pas possible. Ceux qui ne décident pas de prendre les outils aujourd'hui, n'auront pas moyens de les prendre demain, en tout cas c'est notre point de vue, les établissements ou les régions qui ne choisiront pas de prendre le train en marche maintenant vont rester en gare. Et alors quand la gare est coincée entre la gare de Lyon, la gare de Paris, la gare de Strasbourg, la gare de Nancy-Metz fusionnée, j'ai peur que ça soit un petit peu douloureux et approuver une délibération qui entérine ça, à mon sens, c'est une erreur. Donc nous, évidemment, nous voterons contre ce point inscrit à l'ordre du jour et voter contre cette délibération, ce n'est vraiment pas une volonté de rejouer un match qui est perdu. Voter contre cette délibération, ça ne veut pas dire qu'on veut conserver la COMUE comme elle était encore le mois dernier. Voter contre cette libération, c'est voter pour l'ouverture des débats et des discussions riches pour ouvrir une réflexion commune au sein du CA mais surtout au-delà. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a eu une discussion large, il y a eu des points d'information avec les directeurs de composante mais dire qu'il y a eu un vrai débat au sein de l'uB, parmi les personnels, sur le fait de sortir de la COMUE, je regrette, mais je considère que ce n'est pas le cas et je ne suis pas le seul. Donc, voter contre la délibération aujourd'hui, en fait, c'est voter pour poser une réflexion, pour proposer à nos ministères une solution qui serait cohérente et unique à l'échelle de la région, peu importe la forme.

Alors, je ne me fais pas beaucoup d'illusions, j'ai ma petite idée de l'issue de ce vote. On va probablement laisser passer le train mais il restera le verbatim et dans le verbatim, les générations qui vont se succéder, d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, personnels, pourront lire, à l'avenir, les positions des uns et des autres et puis finalement, constater qui avait tort et qui avait raison. J'espère vraiment que j'aurai tort, mais je ne peux pas penser que ça se passe comme ça. Fort de ma petite expérience à l'international, qui n'est pas immense mais qui est probablement plus importante que pas mal de gens ici, je peux vous dire de cette expérience-là, qu'il est absolument capital pour être visible à l'échelle internationale, d'être nombreux, regroupés et forts à cette échelle-là. Donc si le CA aujourd'hui choisit de sortir ou prend l'option de sortir de la COMUE UBFC ou en tout cas ce qui va succéder à la COMUE, je propose qu'on réfléchisse collectivement à la mise en place d'indicateurs objectifs, qualitatifs et quantitatifs qui nous permettent de suivre les conséquences de cette sortie dans un futur proche. Les indicateurs sont multiples, ça peut être les fonds levés, ça peut être le nombre de crédits européens attrapés, le nombre de chercheurs internationaux de renom qui viennent travailler chez nous, le nombre de formations d'excellence type Erasmus Mundus qui sont montées chaque année et d'avoir ces indicateurs, de poser les jalons et de regarder quelles sont les conséquences de la décision que nous prendrons aujourd'hui.

Pour terminer, les remarques que je fais là, pour résumer, c'est un débat, c'est réfléchir à une solution fédérée avec les collègues des autres établissements et la mise en place d'indicateurs. Et finalement, ces trois choses que je demande, ce n'est pas du tout dans un sens polémique ou un sens d'opposition systématique, ça me semble être une demande constructive. Et si vous regardez, vous vous replongez, vous avez lu le rapport HCERES de l'uB qui a été publié en novembre, vous allez voir que ces trois points font partie des critiques qui ont été émises à l'encontre de l'uB donc je ne sors pas ces arguments du chapeau, je pense qu'il y a une décision capitale. Je suis désolé, j'ai été un petit peu long, je pense que le point le justifie. Encore une fois, voter contre aujourd'hui, ce n'est pas voter pour la COMUE, comme je commence à l'entendre en disant, la COMUE ne fonctionnait pas, c'est beaucoup mieux maintenant ! Voter contre, c'est voter pour que s'ouvre un débat, une discussion et qu'on réfléchisse d'une façon un petit peu différente. Merci.

**Le Président.**- Denis Hameau ?

**M. Hameau.**- Moi je pense qu'on est à un moment important parce qu'on est à l'épilogue de toute une série d'éléments de discussions, de débats qui ont eu lieu. Vous n'étiez pas là, mais moi il y a plein d'endroits où je n'étais pas là avant et quand j'ai repris les responsabilités, j'ai garanti la continuité, j'ai essayé de faire en sorte que les choses avancent parce qu'on est responsable de ce qui a été fait avant et on poursuit quelque chose que d'autres feront plus tard, on s'inscrit dans une histoire. La deuxième chose, c'est que, vraiment, ce débat il a eu lieu au sein de cette communauté. Ça fait depuis 2016 que je suis les affaires de l'enseignement supérieur pour Dijon métropole et, depuis 2016, on a des difficultés à fonctionner ensemble. C'est ce que je constate, ce n'est pas une question de Besançon, Dijon, c'est juste une question de mode de fonctionnement parce que, encore une fois, sur la recherche, les choses avaient été bien posées, les chercheurs arrivaient avec des programmes d'excellence, allaient chercher des financements et ça, il n'y a rien à dire là-dessus. Simplement, la gouvernance avait été montée à l'envers et au lieu d'avoir un système de coopération, on avait un système finalement d'une couche

administrative supplémentaire qui venait ramener de la complexité au lieu de faciliter les choses. En tout cas, c'est ce que j'ai constaté. Partant de tout ça, on est à l'épilogue d'une histoire, fin 2024 la COMUE prend fin. Ce qu'on en voit fonctionner aujourd'hui montre bien que c'est la fin et donc il nous appartient à nous de construire la suite de l'histoire à l'échelle régionale. C'est-à-dire que l'ancienne COMUE, c'était sept établissements, l'EPE seulement ici, c'est douze. Ce n'est pas une question de comparaison ou pas, c'est une question de synergie. Je parle de synergie, on est en train de construire un dispositif qui va nous permettre d'avoir des synergies beaucoup plus fortes et dans des domaines qu'on n'adressait pas avant, je prends par exemple les arts, les humanités, qui n'étaient pas du tout adressés, les sciences humaines et sociales qui n'étaient pas du tout adressées ou très peu dans l'ancien programme.

**M. Alibert.**- Le projet de 4<sup>e</sup> graduate school, c'était quoi ?

**M. Hameau.**- Je ne dis pas qu'il était absent, je dis qu'il était très peu adressé. Demain il aura une vraie place. Une fois qu'on a constaté les choses, il faut, en responsabilité, essayer d'avancer donc construire. La proposition qui est faite là, c'est juste de dire qu'il y a une décision, il y a eu des débats vous pouvez les contester, ils ont eu lieu. Et cette décision, c'est l'épilogue d'une histoire, on valide les choses et puis on essaie d'avancer. La deuxième chose qui me paraît importante, c'est que moi je suis d'accord avec vous, ce qu'on va faire là, ça va être pour les 20 ans qui viennent et je suis complètement d'accord avec vous. Simplement, je pense qu'en construisant les choses à l'endroit, j'insiste là-dessus, en créant vraiment les conditions d'une coopération, déjà avec les partenaires de l'uB et ensuite, je l'espère, avec l'autre EPE qui va se constituer et donc avec des conventions qui nous permettront vraiment, sur des sujets partagés, d'avoir une dynamique, je pense qu'on servira mieux la région et je pense qu'on aura une meilleure visibilité internationale. Ça ne sera pas un jury ISITE, certes, mais on aura une meilleure visibilité, parce qu'on l'aura choisie et construite ensemble. Ça prendra peut-être un peu plus de temps mais ce n'est pas sûr parce qu'on a beaucoup de talents dans cette région. Et enfin, ce que dit le ministère aujourd'hui, c'est qu'il constate, quand on regarde la cartographie des COMUE, elles ne sont pas nombreuses qui restent. Pourquoi au fond ? Parce que les universités et les institutions qui composent l'enseignement supérieur et la recherche sont souvent des instances séculaires. On ne peut pas demander à l'université de Franche-Comté de disparaître comme on ne peut pas demander à l'université de Bourgogne de disparaître. Ce sont des institutions ancrées dans les territoires depuis tellement longtemps qu'elles dépassent même ce qu'il y avait avant et ce qu'on sera plus tard, c'est-à-dire c'est quelque chose qui s'inscrit dans le temps. Donc si on ne tient pas compte de cet élément-là, séculaire, et si on ne respecte pas cette identité fondamentale liée au territoire et à l'histoire, à la géographie, on se trompe. Et donc on ne peut pas monter des systèmes de gouvernance plaqués, qui ne permettront pas de créer les coopérations dont on a besoin. C'est là-dessus que j'insiste et donc je vous le dis, le verbatim, j'espère bien qu'il sera là et dans 10 ans si vous voulez, on se prendra une bière et on en discutera, sans aucun problème. Et je suis sûr, parce que quand on fait de la stratégie, quand on monte les choses à l'endroit, quand on pose la gouvernance, quand on crée de la coopération et des synergies avec la volonté des acteurs c'est-à-dire sans qu'ils aient à subir quoi que ce soit, avec leur volonté vraiment affirmée, je suis sûr que dans conditions-là, on crée de l'intelligence collective, on crée de

l'innovation et on se dépasse soi-même. C'est ce que je vois dans ce projet-là et contrairement à ce que je voyais dans la COMUE depuis 8 ans, où il y avait des difficultés, où il y avait un mode de coopération très difficile, où on arrivait à s'entendre de temps en temps parce qu'il y avait de l'argent et ce n'est pas un projet, l'argent, j'insiste là-dessus. Je comprends votre position, vous votez contre, vous votez comme vous voulez mais moi je vais voter pour qu'on réitère notre sortie de la COMUE, qu'on monte un projet qui nous permette de créer des synergies et qui soit utile à l'échelle régionale. J'insiste là-dessus, parce que ce sera beaucoup plus utile à l'échelle régionale parce qu'on aura créé les conditions d'une coopération forte et d'une intelligence collective.

**Le Président.-** Maxence, puis Bruno Domenichini.

**M. Roulliat.-** Je voulais juste réagir sur un ou deux points qui ont été évoqués, notamment sur l'absence de débat. Depuis le CA où il y avait eu cette décision, début septembre 2022, des débats il y en a eus, des discussions on en eues et là je vais plutôt parler en tant que vice-président de l'ancienne gouvernance, honnêtement ça a été de longues discussions avec tous les services avec qui je travaille, qui sont concernés par la vie étudiante, que ce soit au niveau du SCD, au niveau de la santé, au niveau de la solidarité, au niveau du PFVU, PFVU ça s'est fait il y a encore 10 jours, on en a reparlé, donc c'est encore assez récent et j'ai toujours été très ouvert, je n'arrivais pas en disant « c'est comme ça », les personnes pourront confirmer, je ne sais pas s'il y a des personnes autour de la table, ça a toujours été... D'ailleurs des personnes ne se sont pas gênées pour me dire « nous on pense que ça c'est à revoir » et à chaque fois j'en ai fait part en bureau et au président. Il y a eu des conditions, notamment sur l'ouverture et sur la partie étudiante, vie de campus, on est particulièrement concerné concernant ces ouvertures, au niveau des services, etc. Donc c'est souvent source de discussion et d'échange parce que ça va être un changement qui n'est pas anodin, accueillir autant d'étudiants, ça nécessite aussi des projets mais justement c'est toute cette vision-là, c'est des projets, c'est l'évolution qu'on n'avait pas avec la COMUE, qu'il n'y avait plus et encore une fois dire que la COMUE, alors on peut dire qu'il y a eu un blocage du côté gouvernance, notamment ce qui a été reproché par le jury international, ce n'est pas nouveau. Alors je suis arrivé il y a assez peu de temps dans l'histoire de tout ça mais mes prédécesseurs m'ont toujours dit que depuis que la COMUE s'est créée, c'était crise après crise, après crise, après crise, donc factuellement au bout de 10 ans, je pense qu'il y a aussi un constat assez simple à apprendre. Et entre-temps, les présidences et gouvernances ont changé que ce soit au niveau de la COMUE qu'au niveau des différents établissements membres donc il y a quelque chose qui était au-delà de ce qui relevait de personnes. Donc, et encore une fois, en tant que structure représentante, c'est aussi à nous d'établir ce travail de débat et on l'a fait avec les étudiants. Un certain nombre d'étudiants nous ont dit « on ne voit pas le résultat », certains nous ont dit « ça veut dire accueillir plus de monde, quels vont être les risques pour nous sur l'accès aux infrastructures, on va être plus nombreux donc on aura peut-être moins accès ». On a rassuré, c'était la réponse que le président nous avait donnée, ce n'est pas on vire les uns pour mettre les autres, ça va prendre du temps, il va falloir des projets pour tout ça, des réflexions et donc ceux qui ont déjà accès, l'idée ce n'est pas de révoquer cet accès mais plutôt d'agrandir l'infrastructure pour accueillir plus. Et je pense que, en tant que structure représentante, c'est notre rôle aussi d'aller voir ceux qui votent pour nous. Et je rejoins Peggy notamment sur

ce que tu évoquais tout à l'heure, sur le fait que les élections qui ont eu lieu il y a quelques semaines ont été particulièrement l'occasion aussi de faire acte de sa décision. Les projets étaient quand même assez clairs. Monsieur le Président, votre projet sur le site internet était particulièrement clair. Donc il y a eu aussi une phase d'expression des personnes qui est encore plus riche que la part du débat, pas qu'il la remplace parce qu'elle est importante, mais c'est aussi là où comme pour toutes les politiques, quand ça ne convient pas, il faut voter contre et visiblement les gens se sont exprimés, alors je veux dire parmi ceux qui ont voté, mais ça c'est la règle des élections comme pour toute élection, notamment notre collègue, où on n'a pas 100% de vote, mais pour autant ceux qui ont voté, ont voté en sachant pourquoi ils votaient et quel était le projet derrière. Donc tout ça pour dire qu'il n'y a pas forcément eu de phase publique, on va dire de débat comme on peut l'imaginer, mais il a eu lieu, en tout cas nous, on l'a fait vivre par nos structures représentantes. Et en tant que vice-président, je l'ai fait vivre aussi dans tous les échanges que j'ai eus avec les différents services, avec les différents acteurs, les doyens, etc, que j'ai rencontrés. Alors vous allez dire je n'ai pas rencontré tout le monde, j'aimerais bien mais je n'ai pas les moyens. Mais en tout cas ça a eu lieu, parfois de façon informelle et honnêtement, il y a eu des fois où il y a eu des craintes, j'en ai fait part au président. Mais globalement, d'un point de vue de ce que j'ai ressenti, de ce que j'ai comme vision, j'ai toujours eu un retour positif parce que justement, il y avait cet effet on sort de quelque chose de compliqué, de crise, il y a un nouveau projet, une nouvelle chose. Certes, ça demande du travail, ça demande des nouvelles choses. ISITE, on ne va pas en gagner un demain. Mais pour autant, encore une fois, et on le voit bien, on est sorti de ce format des COMUE. Et on voit bien que depuis, des EPE et Emmanuelle nous en avait fait part et d'ailleurs (*suite inaudible*) avec STRADA, mais ont reçu des financements. Donc ce n'est pas une histoire de format. Qui plus est, le ministère, entre-temps, s'est aussi exprimé sur ce qu'il souhaitait comme vision d'avenir. Dernière chose et désolé j'ai été un peu long, pour la vision à l'international, le système fédératif comme était celui de la COMUE, je ne pense pas que c'est la vision, j'ai beaucoup moins d'expérience que vous, mais dans les échanges et dans ce que je vois, c'est un système, j'ai envie de donner l'exemple du classement de Shanghai ou du classement de Leiden qui sont des visions, il y a plein de critiques, il n'empêche que ça reste des visions qui sont aussi assez importantes, qui ne voyaient pas ce système fédératif, qui ne le reconnaissaient pas. Donc il y a aussi cet effet-là.

**M. Alibert.**- Je vais faire une réponse très courte, juste sur le point du débat. Vous pourrez répéter autant de fois que vous voudrez qu'il y a eu du débat, je parle du débat large, c'est-à-dire, je prends juste le cadre de l'UFR et Emmanuel ou Dominique pourraient en témoigner, je n'ai pas la connaissance d'une seule réunion avec les usagers, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les directeurs de laboratoire pour discuter de la sortie en amont et des conséquences de la sortie de l'uB. Premier point. Deuxième point, l'international, alors peut-être que effectivement, les classements de Shanghai, etc., mais je peux vous dire puisque j'ai exercé jusqu'à la semaine dernière les fonctions VP RI de la COMUE, Gregory n'est pas là mais il pourrait en témoigner, quand vous allez sur un salon international, que vous avez un stand UBFC qui regroupe, qui accueille uB et UFC, qui ont chacun leurs partenaires mais qui utilisent le stand UBFC comme porte-drapeau et que ce stand annonce 25 masters internationaux en langue anglaise dont 16 financés par des crédits ISITE avec des crédits pas possibles, quand vous arrivez groupés comme ça, par rapport

aux partenaires internationaux, je suis désolé, on était la seule université derrière Saclay à proposer une offre aussi importante. Donc au moins, à ce titre-là, arriver groupés à l'international, en tout cas avoir une visibilité unique, je peux vous dire que ça compte. On peut dire qu'on peut réfléchir à l'organiser en ayant deux EPE, peut-être, mais sous une seule et même structure c'était quand même un signal très fort. Je ne veux pas mobiliser plus longtemps la parole.

**Le Président.**- Bruno Domenichini.

**M. Domenichini.**- J'ai entendu beaucoup de choses qui sont vraies, je rejoins Peggy, il n'y a pas eu de débat sur la création de la COMUE, je le regrette tout autant que l'absence de débat sur la fin de la COMUE, je n'ai aucun problème là-dessus. Je suis désolé, évoquer ça ne veut pas dire débattre, ce sont deux mots différents, j'imagine qu'il y a deux sens différents. On a évoqué la sortie de la COMUE, ce n'était pas ça que l'on réclamait, on réclamait un débat. Et on ne réclamait pas une conclusion du débat, on réclamait juste un débat, qu'on puisse en discuter. Je suis désolé, le tribunal administratif a dit : « Aucun des éléments produits ne permet de considérer que la décision de l'université de Bourgogne de quitter la COMUE avait été clairement débattue ». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le tribunal administratif. Je veux bien mentir, on m'a accusé de mentir sur les chiffres, j'en ai d'autres des chiffres, je vais vous en donner d'autres, ne vous inquiétez pas. Mais pour l'instant, personne n'a démenti les chiffres, si, celui du nombre d'étudiants de l'université de Bourgogne que je ne connaissais pas précisément. A titre indicatif, j'ai entendu aussi dire que l'ISITE, on ne va pas en gagner un demain, je suis d'accord, on en a gagné un dans une certaine situation et ce n'est pas demain la veille qu'on en regagnera un. Je ne sais pas, même si on pourra gagner un autre PIA. A titre indicatif, à propos de PIA j'ai entendu « Il ne se passe rien à l'UBFC ». Ce matin j'étais à l'UBFC avec la région et avec trois graduate schools où on a parlé, on a même distribué cinq à six millions d'euros pour des projets intégrant formation et recherche. Alors peut-être que ça ce n'est pas le rôle des universités, de faire de la formation et de la recherche intégrée, c'est possible. Si c'est le cas, effectivement il ne se passe rien à UBFC, mais c'est fait à l'UBFC et c'est sur deux jours, à titre indicatif demain ça sera à la MRI. S'il y a des gens intéressés pour savoir comment fonctionne une graduate school et ce qu'on peut y faire en termes d'intégration, enseignement-recherche, vous êtes les bienvenus. C'est toujours très intéressant. On a obtenu beaucoup d'argent pour ça, alors effectivement l'argent ne fait pas tout, je suis d'accord avec Denis Hameau, il ne nous écoute pas mais ce n'est pas grave, je suis d'accord avec lui quand même, l'argent ne fait pas tout mais, néanmoins, pour monter des formations et les intégrer à la recherche, c'est utile. Moi je trouve ça relativement utile.

Qu'est-ce qu'on est la Bourgogne-Franche-Comté ? J'ai des chiffres, ils peuvent être vérifiés, aucun problème, on est 4,3% de la population française, on représente en Bourgogne-Franche-Comté 1,7% des chercheurs et des chercheuses. Vous voyez le rapport. Ceci étant, on représente 2,3% de la production scientifique et, dans la mesure où la recherche et l'innovation ça semble être lié, 3,2% des brevets nationaux. C'est-à-dire que, effectivement, on n'est pas nombreux mais quand on est ensemble, on sait se débrouiller. On ne rattrape pas notre retard malgré tout, puisque 4,3% de la population, 3,2% des brevets nationaux mais malgré tout quand on est associé, on fait des choses et on fait des choses qui sont constructives. La COMUE, elle a été mal construite, tout le monde est d'accord avec

ça. J'étais le premier à le dire quand ça a été construit, j'ai râlé autant que quand ça a été détruit parce que, les deux fois, il n'y a pas eu de discussion. Les chercheurs, les chercheuses, les enseignants, les enseignantes, on va évoquer ça avec vous, mais jamais il n'y a eu de débat, ni à l'entrée, ni à la sortie. Ceci étant, dans cette construction, effectivement c'était compliqué pour tout le monde de monter des projets au sein de la COMUE, pourtant on a fait des choses qui ont réussi bien au-delà de ce que, je pense, les pères fondateurs et les mères fondatrices de la COMUE pouvaient imaginer. On pouvait faire évoluer la COMUE, on pouvait la faire aller vers autre chose. De toute façon les COMUE étaient vouées à disparaître, elles devaient se transformer en quelque chose d'autre. C'était à nous de prendre en main ce quelque chose et d'en faire vraiment un instrument à l'échelle de la région. Alors effectivement, on peut aujourd'hui réclamer à ce que les régions se reséparent. Effectivement, la presse en a parlé, certains maires en ont parlé, peut-être des maires qui ont pas mal de pouvoir, OK pourquoi pas, mais, aujourd'hui, même si ça a été évoqué par certaines personnes, ce n'est pas d'actualité. Donc à un moment donné, il faudra bien retravailler et rajouter une strate administrative en disant « Comme un établissement, ça ne fonctionne pas, on va en créer deux puis ensuite un troisième par-dessus qui va pouvoir regrouper tout », personnellement je n'y crois pas. Tout casser pour reconstruire, je suis désolé, on avait des choses qui fonctionnaient. Les masters internationaux, comme en parlait Paul, ça fonctionnait, ils étaient attractifs, ils le sont de moins en moins. Il faudrait regarder les effectifs de ces masters, comment ils ont évolué avec la COMUE, c'est vrai que ce terme était devenu péjoratif, mais avec l'association de toutes les forces de Bourgogne-Franche-Comté, et comment ça commence à décroître. Je pense que c'est aussi un indicateur qu'on peut regarder.

Comme Paul, je ne me fais aucune illusion sur l'issue de ce vote. Et je pense vraiment, comme d'ailleurs l'a pensé l'HCERES qui, quand même, a expliqué dans son rapport qui est public que l'ambition de l'université de Bourgogne allait plutôt vers le bas plutôt que vers haut, je peux reprendre des termes, je l'ai devant moi, tout le monde peut le lire. Je suis persuadé qu'on va vers ça. Alors effectivement, ça peut intéresser certains étudiants d'être moins nombreux. Mais moi je ne suis pas convaincu que pour la majorité des étudiants ce soit ça qui les intéresse. Ce qui les intéresse c'est d'avoir les meilleures formations, les meilleurs enseignants. Et ça, je ne crois pas qu'on l'aura en décidant de se couper d'une bonne moitié des enseignants-chercheurs de la Bourgogne-Franche-Comté parce que, qu'on le veuille ou non, 12 établissements, certes, mais on divise par deux le nombre d'enseignants-chercheurs. Alors les chiffres on peut leur faire dire ce qu'on veut mais malgré tout, les étudiants sont face à des enseignants ou des enseignantes, ils ne sont pas dans des salles vides. Alors, certes, il y aura plus d'établissements dans l'EPE qu'il y en avait dans la COMUE mais il y aura moitié moins d'enseignants-chercheurs.

**Le Président.**- Emmanuelle.

**Mme Pucéat.**- Juste pour reprendre vos derniers éléments, vous aviez bien compris qu'il n'y aura pas de troisième établissement, enfin sauf erreur de ma part, c'est plutôt une simplification parce qu'on enlève une surcouche administrative pour fonctionner en coopération entre deux établissements, avec une convention. Je voulais juste revenir sur les débats puisque, quand même, l'évolution de la politique de site c'est un point qui a été abordé systématiquement dans les conseils centraux, en réunion de directeurs de laboratoire, de composante, pendant des mois et des

mois avant qu'intervienne cette décision de sortie lors du CA du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Et c'est une discussion qui a toujours été libre et ouverte. Chacun peut s'exprimer. Vous pouvez le voir aussi aujourd'hui, il n'y a jamais eu de censure de qui que ce soit, si le débat est amené dans chacun des conseils, il est entendu et les élus débattent. Il y a quand même un système démocratique avec une représentation de la communauté universitaire par des élus, dans des conseils, qui sont désignés pour prendre des décisions ensemble pour la communauté qu'ils représentent, et les directeurs de composante, d'ailleurs Paul, tu parlais de débat, les directeurs de composante sont dans ces réunions de directeurs de composante, ils peuvent débattre également, se faire le relais auprès de leur communauté, faire le lien également, faire remonter. Je ne crois pas, à ma connaissance, qu'il y ait eu tellement de remontées de ce type dans les réunions de directeurs de composante, des remontées en tout cas d'un ressenti négatif de la communauté de ce point de vue-là. Et comme l'a souligné Maxence, y a quand même eu une élection récente en janvier pour renouveler ces élus et je pense que s'il y avait vraiment eu, comme tu parais le penser, une volonté de la communauté de changer de trajectoire, le résultat aurait sans doute été assez différent.

**M. Alibert.**- Je t'invite à juste aller discuter avec notre doyen d'UFR et son ressenti de ces réunions de directeurs de composante, certes d'information mais pas véritablement de débat. Je te laisse discuter avec lui, je ne veux pas parler à sa place. C'est le ressenti que j'ai en discutant avec nos représentants et les étudiants et mes collègues enseignants-chercheurs. Quand tu vas discuter avec la majorité de nos collègues à l'UFR, ils ne savent pas les détails des discussions, ce que ça implique, on ne peut pas dire qu'ils sont impliqués dans un grand débat, je suis désolé.

**Mme Pucéat.**- C'est dommage que le directeur de composante ne se fasse le relais de ce qu'il entend justement dans ces différentes réunions pour permettre ces informations-là. Et lui-même, en tout cas à ma connaissance, n'a pas spécifiquement fait remonter quoi que ce soit.

**M. Alibert.**- Il y a des points d'information dans les conseils d'UFR mais parles-en avec lui, tu verras.

**M. Imhoff.**- On a discuté de débat, est-ce qu'il a eu lieu, est-ce qu'il n'a pas eu lieu. Je pense effectivement que les résultats des élections aux conseils centraux sont nets. On a un projet actuellement donc je pense qu'il faut effectivement qu'il se mette en place et j'aimerais juste qu'on parle un tout petit peu d'opérationnel. Aujourd'hui, on a encore des masters qui sont dans UBFC jusqu'à cet été et ça fait un mois qu'on essaye désespérément d'avoir la signature pour des conventions de stage de la personne qui dirige UBFC actuellement, de l'administrateur provisoire, et on n'arrive pas à l'avoir. Donc ce qui serait bien, c'est que par la suite on parle de l'opérationnel parce que là on a des étudiants qui veulent partir en stage et qui ne peuvent pas et ça c'est une réalité, ça ne fonctionne vraiment pas.

**Le Président.**- Le débat, il y en a eu partout, pendant la campagne, avant la campagne, devant toutes les instances représentatives de la communauté universitaire, devant tous les élus, presque tous les jours. Et au cours de ces débats, j'ai pu mettre en avant un certain nombre de choses. La première, c'est que j'ai fait

des propositions entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021, quelques semaines après la perte de l'ISITE, et le 1<sup>er</sup> septembre 2022 où nous avons voté la sortie d'UBFC, concernant le modèle économique d'UBFC. Qu'allons-nous faire avec la perte de l'ISITE ? 10 millions d'euros par an ? Concernant les RH, les personnels, que vont-ils devenir ? Plus de 20 postes fixes, plus 80 liés au projet. J'ai posé surtout la question essentielle du projet commun. Que faisons-nous et avec qui ? Pendant un an, en conseil des membres, avec mes collègues, etc., aucune réponse. Et ces réponses n'existent toujours pas aujourd'hui chez celles et ceux qui souhaitent rester dans la COMUE UBFC ou plutôt qui espèrent réaliser un EPE à Besançon. Parce qu'il est vain d'entretenir une illusion que d'une COMUE peut naître un EPE, c'est faux juridiquement. Et je crois que d'un point de vue politique, la reconnaissance de deux sites, l'un en Bourgogne, l'autre en Franche-Comté, par le gouvernement, pas seulement par le MESR, mais par le gouvernement, règle la question. Il n'y a pas de modèle économique, on peut considérer que la COMUE est en faillite, résultats négatifs absolument partout. C'est son dernier conseil d'administration (*suite inaudible*). Il n'y a pas de politique RH depuis que nous avons décidé de ne plus participer à cette COMUE et le moral des troupes et leur avenir est dans un état déplorable et il n'y a toujours pas de projet chez nos collègues qui ont décidé de rester ensemble, le seul projet c'était de piloter la politique de site BFC. Ça ne se fera pas. Et je ne connais pas d'autres projets que de gérer l'existant. Pour parler rayonnement international, je rappellerai tout de même que le fait d'avoir participé à la COMUE nous a fait perdre le classement de Leiden qui est le deuxième classement qui permet d'asseoir le rayonnement international d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. On parle de graduate schools, elles existent, elles font l'objet de financement, les masters internationaux, ceux qui étaient attachés à l'ISITE perdent leur financement mais ce n'est pas lié à la sortie de l'uB de la COMUE, c'est lié à la perte de l'ISITE. Je rappellerai que si nous avons perdu ISITE, c'est précisément parce que nous n'avons pas de perspectives d'intégration et de fusion avec l'université de Franche-Comté, par refus de l'université de Franche-Comté, à plusieurs reprises, au cours des 10 dernières années.

Pour ma part, en tant que chef d'établissement ayant proposé à la communauté une évolution de cette politique de site, je prends ma part de responsabilité mais je ne souhaite pas porter celle de ceux qui ont refusé de tenir compte des évolutions de notre contexte pour évoluer vers une ambition, bien sûr. Oui, lorsque nous faisons des choix, nous prenons un risque. Un choix stratégique, ça s'accompagne d'une prise de risque, il faut apprécier le risque et je crois que, à la fois le bilan que mes listes et moi-même avons pu présenter devant la communauté mais aussi les perspectives que nous avons, là aussi, présentées à la communauté, ont donné lieu à un vote dans des conditions démocratiques tout à fait normales et conformes à la réglementation en vigueur, dans un débat qui s'est fait de manière totalement ouverte, contradictoire, en réunion publique, par les communications, etc.

Donc on peut reprocher une chose, son contraire, tordre les chiffres, réaliser des confusions. Je rappellerai in fine que s'autoriser d'une décision du jugement d'un tribunal administratif qui est une instance de première instance de jugement, quand le même recours a été retoqué par le rectorat et que il pourrait faire l'objet d'une voie d'appel si on l'estimait nécessaire, avec des chances de succès, je crois qu'il ne faut pas non plus et c'est ce qu'on apprend en première année de droit, accorder trop d'importance à une décision de première instance. C'est précisément pour ça que des voies de recours existent.

Je pense qu'on a fait à peu près le tour de la question et je pense, en tout cas, qu'il y a une véritable délibération qui a eu lieu cet après-midi et je vous propose d'enchaîner, je passe la parole au vice-président CA.

**M. Tizio.-** Donc suite aux différents échanges qui ont eu lieu, je vous propose d'adopter la délibération suivante. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, en l'absence de validation par les tutelles étatiques de la proposition du double siège social, au vu des difficultés stratégiques et structurelles rencontrées dans le cadre de la COMUE UBFC, l'université de Bourgogne réitère sa volonté de mettre un terme à sa participation à la COMUE UBFC.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ? 3.

**27 voix pour, 3 voix contre**

**M. Tizio.-** je vous remercie.

**Le Président.-** Je vous remercie. Nous pouvons maintenant aborder les questions statutaires.

#### **IV – Questions statutaires**

##### **Elections de représentants au sein de différents conseils et commissions**

**M. Tizio.-** Le point suivant à l'ordre du jour concerne donc les questions statutaires, à savoir la désignation des différents membres des commissions et des conseils qui structurent la vie démocratique de notre établissement à un niveau infra CA. C'est une procédure un petit peu complexe, je vais essayer de faire les choses de manière à la fois pédagogique et simple. Nous avons différents conseils et commissions et je vous propose, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, de les prendre un par un, pour réaliser à chaque fois l'opération de désignation des différents membres et je vous indiquerai, conseil après conseil, parce que les statuts de l'université sont un petit peu tortueux, les modes de désignation de ces représentants qui ne sont pas tout à fait les mêmes selon le conseil concerné. Vous verrez également que certains conseils ne pourront pas être concernés cette fois-là puisque nous sommes en attente soit d'évolution statutaire, c'est le cas par exemple pour le conseil des moyens au SEFCA et d'évolution aussi du conseil du numérique qui donc seront traités à un CA ultérieur. Je vous expliquerai dans le fil des différents conseils, les raisons pour lesquelles nous ne procéderons pas aux désignations aujourd'hui.

##### **- Conseil documentaire du service commun de documentation (SCD)**

**M. Tizio.-** Alors tout d'abord pour ce qui concerne le conseil documentaire au service commun de documentation. On doit donc, sur proposition de la directrice du SCD, procéder à la désignation de six représentants des enseignants-chercheurs ou enseignants ou chercheurs qui ne proviennent pas forcément du conseil d'administration, et pour ce collège, seuls les enseignants-chercheurs du CA vont désigner les représentants des enseignants-chercheurs. Il y aura un représentant des étudiants au titre de la commission de la formation et de vie universitaire, un

représentant des étudiants au titre du conseil d'administration et un représentant des étudiants au titre de la commission de la recherche, là aussi, sur proposition de la directrice du SCD et j'imagine en concertation avec les étudiants concernés.

La directrice du SCD nous propose, concernant tout d'abord le collège des enseignants-chercheurs, de désigner les enseignants et les enseignants-chercheurs suivants :

- Pierre Andreoletti
- Alexandra Palau
- Jezabel Gutierrez Pequeno
- Luca Nobile
- Marielle Le Mener
- Rémi Wattier.

Sur ce premier vote, seuls les enseignants et enseignants-chercheurs présents au conseil d'administration s'expriment.

Qui refuse de participer au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **12 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Ensuite, le deuxième collège de ce conseil documentaire de la documentation concerne donc les étudiants. Seuls les étudiants titulaires ou suppléants lorsque ils remplacent un titulaire, peuvent voter. Donc la proposition est la suivante :

- étudiant représentant du conseil d'administration, Maxence Roulliat
- étudiant représentant de la CFVU, Robinson Daoust
- étudiant représentant de la commission de la recherche, Adrien Grosjean, qui est élu sur la liste des doctorants.

Parmi les étudiants, qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ?

### **6 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

- **Conseil des sports du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

**M. Tizio.**- Ensuite le conseil du SUAPS, donc conseil des sports. Nous devons désigner un étudiant du conseil d'administration et la proposition qui nous a été faite, c'est de désigner Monsieur Jean Fèvre. Donc là, en revanche, l'ensemble du conseil d'administration se prononce.

Qui refuse de participer au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

- **Conseil de gestion de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM)**

**M. Tizio.**- Ensuite, nous avons le conseil de gestion de l'IREM, l'Institut de recherche en mathématiques.

**Mme Cénac.**- C'est l'enseignement des mathématiques.

**M. Tizio.**- Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques. Et donc, compte tenu des sollicitations qui nous ont été faites, nous proposons de désigner Madame Christelle Serée-Chaussinand.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.  
Peggy ?

**Mme Cénac.**- Désolée d'interrompre le vote, comme il est question de l'IREM et que j'ai appris récemment qu'il y a une fonction de directeur adjoint de l'IREM qui a été créée lors d'un des derniers conseils, c'est en prévision des responsabilités de charges administratives que nous voterons plus tard, je ne suis sûre que l'équipe de la présidence soit informée de cette nouvelle fonction de directeur adjoint de l'IREM. Donc je voulais profiter de ce point sur l'IREM pour vous en informer

**M. Tizio.**- J'en prends note et n'hésite pas à me le rappeler au moment où on travaillera effectivement sur ces questions de diverses responsabilités.

- **Commission d'appel d'offres**

**M. Tizio.**- Commission suivante, c'est la commission d'appel d'offres, nous avons trois titulaires et trois suppléants à désigner.

Il n'y a pas de vote collègue par collègue, donc je vais vous donner les six noms et puis on pourra peut-être faire un vote bloqué.

Au titre des enseignants, enseignants-chercheurs :

- Lionel Crognier comme enseignant-chercheur titulaire
- Luc Imhoff comme suppléant.

Au titre du collègue BIATSS :

- Guy-Daniel Ligan en titulaire
- Michaële Herbst en suppléante.

Et pour ce qui est du collègue étudiant :

- Antoine Sabatier comme titulaire
- Jean Fèvre comme suppléant.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

- **Commission des statuts**

**M. Tizio.**- Commission suivante, commission des statuts. Donc ici encore, pas de vote séparé en fonction des divers collèges. Nous devons désigner deux enseignants, enseignants-chercheurs, deux personnels BIATSS et deux étudiants.

Concernant les enseignants enseignants-chercheurs, nous vous proposons de désigner :

- Emmanuelle Pucéat
- Elsa Lang-Ripert
- Lionel Crognier
- Peggy Cénac.

Au titre du collège BIATSS :

- Guy-Daniel Ligan
- Cédric Clerc.

Au titre du collège étudiant :

- Maxime Vigneron
- Lia Godinho.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

**- Commission Europe et international**

**M. Tizio.-** Commission suivante, il s'agit de la commission Europe et international. Nous avons à désigner six enseignants-chercheurs, un personnel BIATSS et deux étudiants, sachant que les six enseignants-chercheurs doivent représenter chacun de nos secteurs de formation. Donc, compte tenu des sollicitations qui nous sont parvenues, je vous propose :

- Secteur Patrimoines et Territoires : Laurent Gautier
- Secteur Vigne et Vin : Régis Gougeon
- Secteur Photonique et Matériaux avancés : Sidi-Mohamed Senouci
- Secteur Aliment et Environnement : Frédéric Debeaufort
- Secteur Apprentissage et Santé (Care) : Bénédicte Poulin-Charonnat
- Secteur Santé et Ingénierie moléculaire : Marc Maynadié.

Pour ce qui est des personnels BIATSS, je vous propose de désigner :

- Vanessa David Vaizant.

Et au titre du collège étudiant :

- Thaïs Masson
- Maxence Cognard.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

**- Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

**M. Tizio.-** Et enfin, pour ce qui est du FSDIE, la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, à nouveau nous votons par collège séparé. Donc un enseignant enseignant-chercheur, un personnel BIATSS et deux étudiants.

Donc au titre des enseignants et enseignants-chercheurs, je vous propose :

- Laurent Brachais.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **12 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Au titre du collège BIATSS, donc les collègues élus BIATSS du conseil d'administration votent, je vous propose de désigner :

- Guy-Daniel Ligan.

Qui refuse plus de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **6 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Et enfin, au titre du collège étudiant, nous avons à désigner deux étudiants et je vous propose de désigner :

- Maxence Cognard

- Tahani Baudoux.

Donc là, seuls les représentants des étudiants votent.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

### **6 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Donc nous reportons les décisions pour ce qui concerne d'une part la commission des moyens du SEFCA puisque cette commission est en attente de révision de ses statuts et donc de son fonctionnement, donc il apparaît prématuré de désigner immédiatement des représentants sur la base des anciens statuts alors que ceux-ci vont évoluer très rapidement. Et puis un autre conseil où nous allons reporter là encore notre décision, il s'agit du conseil du numérique puisqu'il doit être composé, notamment, en réponse à un appel à candidature auprès des différentes composantes, services et sites territoriaux avant que nous puissions nous prononcer à notre tour.

Monsieur le Président je vous rends la parole.

**Le Président.-** Merci Monsieur le Vice-président. Nous pouvons, après avoir épuisé ce point IV de l'ordre du jour, aborder les questions financières avec les tarifs de formation continue et d'apprentissage.

Une question Maxence ?

**M. Roulliat.-** Merci. On avait une commission biodiversité est-ce que c'est pareil, on remet à un autre CA parce qu'elle va évoluer ?

**M. Tizio.-** Oui, c'est la même problématique que pour le conseil du SEFCA. Philippe, je vous laisse la parole.

## **V – Questions financières**

### **Tarifs de formation continue et par apprentissage**

**M. Thomas.-** Merci à vous, bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui on vous présente la mise à jour de la mise en œuvre des tarifications de formation professionnelle, donc formation continue, formation par alternance, VAE, comme on s'était engagé, chaque année, de mettre à jour tout ce qui correspond à la mise

en œuvre de ces tarifs. Sachant que, régulièrement, quelques tarifs peuvent être votés au fur et à mesure de l'année. C'est pour ça qu'en CA, vous sont présentés régulièrement des tarifs. Mais aujourd'hui, ce document qui vous a été soumis a été élaboré l'année dernière, il renvoie à l'ensemble des mises en œuvre de la tarification ou bien les conditions de mise en œuvre. Et là vous avez trois points dans le document en votre possession et qui correspond donc à la mise en œuvre de l'ensemble des tarifications.

Le premier point qui a été modifié, du moins qui a évolué, correspond, en bas de la page 3, aux réductions de tarifs par rapport à l'apprentissage. Jusqu'à présent, donc en 4<sup>e</sup> alinéa, tarification des contrats d'apprentissage publics et privés, nous avons une possibilité, lorsque les apprentis étaient recrutés par l'université, soit en composante, en laboratoire de recherche ou de service, une réduction de 50% était appliquée aux tarifs de la formation. A été rajoutée la deuxième phrase qui correspond également à une proposition de réduction de 50% qui s'applique lorsque il s'agit d'unité mixte de recherche dans laquelle l'université est tutelle. Exemple, l'INRAE, du moment qu'effectivement l'université est directement impliquée et qu'elle est tutelle de ce laboratoire. Donc ça c'est un des premiers points dans la mise en œuvre de la tarification qui a été modifiée et qu'on vous propose, le reste n'étant pas du tout changé.

Le deuxième point correspond à la tarification générale et tout au début correspond à la formation des doctorants. En fait, il y avait un trou dans la raquette avec les doctorants, surtout lorsque certains doctorants qui sont en fin d'allocation, fin de contrat de travail et qui n'ont pas forcément soutenu dans les deux mois qui suivent cette fin d'allocation, doivent se réinscrire sous un statut de formation continue pour pouvoir prétendre à la fin de cette possibilité-là. Dans ce cadre, il faut que leur projet soit validé par un conseiller de France Travail pour qu'ils puissent prétendre aux indemnités de chômage. Mais jusqu'à maintenant il n'y avait pas de tarification de mise en œuvre dans notre tarif général au niveau de l'université. Cette étude a été d'ailleurs mise en lien direct avec l'université de Franche-Comté, puisqu'on peut avoir effectivement des doctorants qui sont communs sur certaines formations et donc, que ce soit de notre côté ou de leur côté, sera soumis la même chose au conseil d'administration. Donc si effectivement le stagiaire doit financer lui-même sa formation pour pouvoir établir un coût, le coût de la formation annuelle a été établi à 5 290€, mais si le doctorant ne peut pas avoir une prise en charge, donc il n'y a pas de prise en charge par France Travail, la tarification c'est exactement la même chose que pour les masters ou pour les licences qui sont d'ailleurs juste en dessous du tableau, quand il y a absence de prise en charge serait de 1 100€. Donc ce sont ces deux tarifs qui vous sont proposés, complémentaires à ce qui a été fait jusqu'à présent entre les masters, les licences mais les doctorants n'étaient pas du tout pris en compte dans notre processus, en fait depuis la rentrée 2023, nous avons eu au moins sept demandes qui nous sont arrivées au SEFCA et pour lesquelles on ne pouvait pas répondre. Et avec France Travail, nous ne pouvions pas les faire financer puisque nous n'avons pas voté de tarif. C'est assez simple dans le sens où pas de tarif, pas de possibilité de demander. Donc on vous propose de soumettre ce tarif au même titre que les autres types de formations pour que, au moins France Travail puisse prendre en compte directement cette prise en charge. Donc ça c'est la deuxième modification qui vous est proposée dans l'application des tarifs et la troisième correspond à la VAE.

Je vous avais présenté à un précédent CA la réforme de la VAE. Pour votre information, à ce jour, nous avons autant de demandes de VAE à l'instant où nous

sommes que l'année dernière en un an, pour vous dire que ce système est de plus en plus sollicité par les actifs pour venir chercher une validation totale voire une validation partielle de nos formations qui sont attractives. Ce que nous avons modifié, parce que nous avons eu des demandes et des insatisfactions par rapport aux frais administratifs qui sont liés en fait à la réalisation ou pas des jurys, et donc il vous est indiqué au tout début, les droits d'inscription administratifs ne sont perçus que lorsque la date du jury est retenue et uniquement à cette occasion du passage devant le jury pour éviter qu'effectivement les personnes soient directement impactées par ces frais liés à la mise en œuvre du jury, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent mais nous avons eu quelques réclamations sur ce niveau-là et on vous propose de ne l'appliquer que si uniquement la date de jury est retenue et donc sera exécutif.

Voilà les trois mesures qui sont aujourd'hui modifiées dans l'ensemble de la mise en œuvre des tarifications sachant, qu'à ce jour, reste en suspens, Monsieur le Président connaît bien la problématique qui est liée au financement de l'apprentissage, puisque nous avons encore eu des déclarations courant février de la part notamment du gouvernement qui cherche, dans le cadre du plan d'économies de 10 milliards d'euros, recherche grosso modo 200 millions d'euros sur le financement de l'apprentissage et nous sommes toujours dans l'attente éventuelle, ce n'est pas encore acté, des éventuelles baisses de prise en charge, ce qu'on appelle les coûts contrats. Et si tel était le cas, il faudra peut-être qu'on revienne devant le CA pour appliquer des nouvelles typologies et je pense, Monsieur le Président, c'est toute la problématique des restes à charge qui peuvent être à un moment donné sollicités. On l'avait déjà un petit peu évoqué mais pour le moment et pour préparer la rentrée 2024, nous n'avons pas ces éléments là, ce qui est toujours handicapant donc on reste sur ce qui avait été acté, c'est-à-dire coûts contrats versés par les opérateurs de compétences, ce sont les coûts qui sont sollicités aux entreprises, donc aucun reste à charge, sollicités par l'université de Bourgogne auprès des entreprises. On reste en alerte pour cette tarification, qui n'est pas des moindres, pour la rentrée 2024. Sachant que il n'y a plus de ministère spécifique à la formation professionnelle mais un haut-commissariat qui vient d'être nommé. Donc on espère que les travaux qui étaient prévus par la ministre Carole Grandjean vont pouvoir aboutir assez rapidement si ce n'est après la rentrée 2024, ce serait l'idéal pour nous, après la rentrée 2024, s'il y avait application nouvelle dans cette mesure.

Sinon, la proposition aujourd'hui au conseil d'administration du 9 avril, c'est les trois points que je viens de vous évoquer qui sont modifiés dans l'ensemble de la mise en œuvre. Donc vous avez les grilles individuelles de tarifs des formations, qu'elles soient en contrat de pro ou que ce soient les modules de formation ou les actions courtes ou les diplômes universitaires, vous les avez donc tous ici. C'est la grille générale de tarification des formations professionnelles à l'université, avec leur application et les éventuelles dérogations, comme les 50% qu'on vous propose d'étendre aux laboratoires dont l'université est tutelle.

**Le Président.-** Peggy ?

**Mme Cénac.-** Je vous remercie pour cette présentation très claire. J'ai trois petites questions qui ne concernent pas les modifications mais qui concernent le reste du document. Première chose, sauf erreur de ma part, je ne vois pas Sciences et techniques dans la rubrique tarification des formations spécifiques à la formation continue. Je ne sais pas si c'est normal. Je vois une tarification pour la préparation à

l'agrégation d'histoire dans la partie tarification spécifique dérogatoire à la tarification générale. Il semble ne pas y avoir d'harmonisation sur les tarifs des différentes préparations à l'agrégé du campus. Donc je me demande comment ces tarifs sont décidés. Est-ce qu'il y a des réunions de concertation transversale entre les différentes composantes avant de fixer des tarifs ? Par exemple pour la prépa agrégé, on pourrait imaginer une politique davantage d'établissement que composante par composante.

**M. Thomas.-** Pour la dernière question, effectivement sur la partie transversale, c'est un vrai sujet. C'est un sujet effectivement sur des formations qui sont quasi similaires ou qui sont de façon transversale. Aujourd'hui nous avons appliqué uniquement sur la base on va dire de l'opportunité liée aux besoins spécifiques. Reste un grand enjeu aujourd'hui, c'est les coûts complets réels que coûte une formation. Et si on les applique en réalité d'une composante à une autre, on n'a pas forcément le même coût complet. Alors c'est pour ça que la difficulté c'est l'harmonisation que vous évoquez. Soit on passe sur le coût complet et donc on individualise ou effectivement on harmonise un coût général mais on n'est plus dans des coûts complets mais c'est peut-être là qu'il faut aussi engager ce qu'on appelle le reste à charge mais pas le reste à charge en tant que demande directe mais quelle va être la valeur supplémentaire, commercialement, c'est plus l'aspect argument de vente de la formation, comme un produit de vente qui va se faire. Et c'est ça l'origine de la différenciation, c'est d'une composante à une autre, voire d'une formation à une autre, on n'a pas le même coût selon les charges qui sont induites globalement et pas forcément que la charge d'enseignement, toutes charges comprises.

Pour l'UFR Sciences et techniques, s'il n'y a pas de tarifications spécifiques elles n'apparaissent pas, soit vous avez les conditions générales qui s'appliquent sinon vous avez une dérogation et on est obligé de lister.

**Mme Cénac.-** Ah d'accord, c'est de la tarification spécifique dont je parlais.

**Le Président.-** Peut-être un petit point qui a été évoqué par Philippe Thomas sur le risque d'évolution de la prise en charge par les OPCO avec la question du reste à charge. Grosso modo, aujourd'hui les OPCO prévoient un tarif et couvrent ce tarif-là donc en fait ce qu'on facture à l'entreprise qui emploie le jeune en apprentissage ou en contrat de pro, tous nos frais de formation sont couverts. Si cette prise en charge par l'État diminue, il risque d'y avoir une partie du coût de la formation qui ne sera plus couvert par ce nouveau tarif et c'est cette différence qu'on appelle le reste à charge. C'est-à-dire qui paye cette différence ? Est-ce que c'est notre subvention pour charges de service public ? Normalement non, c'est l'entreprise qui embauche qui, en principe, doit payer la différence. Donc c'est sur cette question-là qu'un jour on aura probablement à débattre parce que il n'est pas possible que ce soit notre subvention pour charges de service public qui finance la formation continue des entreprises, ce n'est pas envisageable, donc il faudra prévoir probablement de facturer cette différence, ce reste à charge, à l'entreprise employeur. J'en ai parlé beaucoup avec l'IAE, ça se pratique très régulièrement avec les écoles privées, les écoles privées font payer le reste à charge sans aucune difficulté, aux entreprises. Et donc, il n'y a pas de raison que nous on ne le fasse pas parce que de toute façon, si on ne le fait pas, ce n'est pas compliqué, c'est la subvention de l'État qui paiera ce delta, ce n'est pas tout à fait dans la logique des choses. Donc c'est juste pour faire une petite précision sur ce point-là, un jour je suis

sûr que ça viendra ici, devant le conseil d'administration. En tout cas, on sera très attentif à ce que l'entreprise paie le prix de la formation et que ce ne soit pas les deniers publics qui la financent.

**M. Tizio.-** Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précision ? Si pas d'autres questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les tarifs de la formation continue et par apprentissage applicables au 9 avril 2024.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**29 voix pour (unanimité)**

## **VI – Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 25 mars 2024**

### **Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques**

**M. Tizio .-** Je vous remercie. Et nous allons pouvoir passer désormais au point VI de l'ordre du jour qui est consacré aux travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 mars dernier, plus précisément la demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques et je vais passer la parole à Sandrine Rousseaux qui va vous présenter ce point.

**Mme Rousseaux.-** Merci. Bonjour à toutes et à tous. La CFVU du 25 mars est la première CFVU suite au renouvellement et aux élections, donc la première chose que les travaux de la CFVU devaient mettre en place c'est la désignation de quatre personnalités extérieures selon l'article 35 des statuts, en deux temps, puisque deux personnes sont désignées, une par Dijon métropole et l'autre est un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. Donc pour Dijon métropole, il s'agit de Madame Marie-Hélène Juillard-Randrian dont on a parlé tout à l'heure, qui avait organisé le LADYj.Tech, et puis au CA du 13 mars vous avez validé et retenu le lycée Charles de Gaulle comme étant l'établissement représenté et donc c'est Monsieur Dominique Javel qui est le proviseur, qui est désigné pour représenter un établissement secondaire. Dans les statuts sont prévues deux autres personnes désignées à titre personnel pour leur profession ou leur lien avec l'enseignement et la formation ou l'entrepreneuriat et donc il s'agit de Madame Christelle Dupont, directrice entrepreneuriat à la CCI de Dijon et Monsieur Morgan Maillier qui est directeur des ressources humaines à la Caisse d'épargne BFC qui ont été proposés et désignés. Donc à partir de là, la CFVU a pu se réunir et commencer ses travaux. et un seul travail a été réalisé pour cette CFVU c'est l'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Juste un tout petit élément de contexte puisque le CA est nouveau et donc renouvelé, pour vous rappeler qu'en décembre 2021, le gouvernement a annoncé la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie. Dijon correspond au seuil d'encadrement et à la « pénurie », de centres d'odontologie par rapport à la ruralité, à la situation et puis donc aussi aux personnes qui ont besoin de soins. Donc à partir de là, un gros travail a été réalisé pour que, dès la rentrée de septembre 2022, il y ait un premier cycle de formation en odontologie. Une délibération a eu lieu en mai 2022, pour avoir suite à l'accréditation, la rentrée de la première promotion. Donc en septembre 2024,

les étudiants auront réussi les deux premières années suite au concours PASS ou L.AS, et il faut continuer le cycle puisque c'est un cycle long. Donc les travaux de la CFVU ont été l'étude du dossier d'accréditation pour le deuxième cycle. Vous avez eu les éléments donc je vous ai juste rappelé la structure du dossier. C'est un dossier type, c'est-à-dire que la DGESIP demande un dossier spécifique avec différents items, il y a eu des échanges entre la DGESIP et madame Houtmann, la responsable du projet qui porte ce dossier et donc je suis là devant vous suite à la CFVU pour la validation de cette demande d'accréditation.

**M. Tizio.-** Est ce qu'il y a des interrogations, des questions au sujet de ce dossier d'accréditation du diplôme de formation odontologique ? Donc s'il n'y a pas de question particulière, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**28 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Merci Sandrine.

### **Point B : Points adoptés sans débat**

#### **VII - Tarifs, subventions et dons - Catalogue des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**M. Tizio.-** On va pouvoir poursuivre l'ordre du jour. On aborde désormais les points B qui sont adoptés sans débat, à moins que dans les différents documents qui ont été portés à votre connaissance, vous aviez quelques interrogations ou demandes particulières. Donc parmi ce premier point, tarifs, subventions et dons, le catalogue des EUD, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne, est-ce qu'il y a des demandes particulières ? Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**28 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

#### **VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention**

##### **1. Compte rendu des conventions hors subvention**

**M. Tizio.-** Et enfin le point VIII, compte rendu des conventions hors subvention. Donc là encore, vous avez eu tous les documents afférents et il s'agit

simplement de prendre acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention, à moins qu'il y ait des questions ou interrogations ?

Il n'y en a pas.

**Le conseil d'administration prend acte de ces différentes opérations.**

**M. Tizio.-** Je vous propose de passer désormais au dernier point de notre ordre du jour qui est celui des questions diverses.

## **2. Compte rendu des marchés passés en 2023**

**M. Tizio.-** J'ai oublié le compte rendu des marchés, pardon, excusez-moi. Donc là encore, il s'agit de prendre acte du compte rendu des marchés passés en 2023, de la même manière que nous avons pris acte des contrats et conventions hors subvention.

S'il n'y a pas d'interrogations particulières, **le conseil d'administration prend acte de ces opérations.**

### **Point C : Questions diverses – Motion**

**M. Tizio.-** Les questions diverses, j'ai été saisi ces derniers jours et c'est évidemment l'actualité qui l'a nécessité, de deux questions diverses, plutôt d'une demande de prise de parole et d'une motion déposée par le SGEN CFDT et la FSU au sujet des bruits de réforme de la formation initiale des enseignants. Je vous propose de faire les choses de manière chronologique. Elsa Lang-Ripert m'a sollicité en premier donc je vais lui laisser la parole pour cette question-là et puis ensuite nous discuterons de la motion qui nous a été présentée.

Elsa.

**Mme Lang-Ripert.-** Merci beaucoup, je vous ai préparé quelques slides et puis juste dire quelque chose au président, ce n'est pas la réforme de l'INSPE cette fois-ci et c'est pour ça que j'ai demandé à pouvoir intervenir en CA, c'est que ça va impacter l'ensemble des composantes de l'université. Je vais y revenir tout de suite parce que là on est sur une réforme du recrutement et de la formation des enseignants. En fait l'INSPE est un des éléments de ces annonces. La réforme était dans les tuyaux depuis un certain temps et donc vendredi matin, le président de la République, en visite dans une école, a pris ce moment pour pouvoir donner les grandes lignes de ce qui était déjà quand même, encore une fois, bien dans les tuyaux, d'un document qui avait lui-même fuité il y a peu. Voilà ce qui semble acté. Je dis semble parce que c'est très compliqué d'avoir des informations fiables. Le Président a parlé, après, il y a eu une conférence de presse, normalement dans une conférence de presse, on donne des documents aux journalistes, mais là il n'y a pas eu de document donnés, ce n'était pas filmé, donc on a dû faire avec ce que les journalistes avaient compris et quand on lisait dès vendredi, News Tank, AEF, Le Monde, il n'y en avait pas un qui avait compris la même chose. Donc c'est très compliqué. Ensuite, après l'Élysée, Matignon a parlé, et puis après Matignon, c'est la ministre du Sco qui a parlé encore dimanche midi, je crois sur France Inter et donc au fur et à mesure on a des informations, alors des fois ça se complète et des fois c'est contradictoire. Donc c'est pour ça que je suis prudente sur ce que je vous dis aujourd'hui. Ce qui semble acté c'est le concours à bac +3 dès l'année prochaine,

pour le premier comme pour le second degré, puis ensuite deux années de master qui vont être rénovées, je vais revenir sur ce master rénové, en tant qu'élève fonctionnaire en M1 avec une pratique accompagnée, je vous passe un peu les détails un peu techniques, à 900€ par mois ce n'est pas neutre quand même, et en tant que fonctionnaire stagiaire en M2 en responsabilité, à 1 800€ par mois. Puis des années de service public dues après master sous la forme de l'ENA par exemple, pour le moment, il n'est pas précisé le nombre d'années qui seront dues ensuite. Et la création d'une nouvelle licence PPE, licence préparatoire au professorat des écoles qui serait largement inspirée du modèle PPE, mais le PPE n'était pas une licence, c'était un parcours adossé à des licences, donc là on demanderait aux universités la création de cette licence. On nous dit aussi que tous ces éléments vont être cadrés, et je pèse mes mots, avec des maquettes de licences et de masters qui vont nous arriver clés en main. Les maquettes actuelles de master MEEF qui datent de 2020-21 ont vocation à disparaître et j'ai vraiment mis la phrase entre guillemets pour que vous compreniez l'ambiance « Ce seront de nouveaux masters qui seront créés. Cette réforme, c'est tout un nouveau paradigme, une nouvelle gouvernance, de nouveaux formateurs - parce que dans le document qui avait fuité, il était indiqué que les enseignants du Sco et les enseignants-chercheurs seraient choisis pour savoir qui serait dans ces licences et ces masters -, donc de nouveaux formateurs, de nouvelles méthodes et les statuts des élèves vont être changés donc ce sera de nouveaux masters ».

Ce concours à bac+3 comment il va être ? On recentre complètement sur le disciplinaire et on ne recrute pas les futurs enseignants sur les compétences métiers, on les recrute sur la maîtrise exclusive des savoir-enseigner. C'est bien, est-ce que la maîtrise exclusive des savoir-enseigner..., j'avais dit que je ne commenterai pas, pardon. Donc trois épreuves disciplinaires, deux écrits et un oral, oral qui restera ce qu'on a un petit peu actuellement, c'est-à-dire un oral de motivation, la capacité à se projeter dans le métier et le troisième axe est « incarner, faire vivre les valeurs de la République ». Donc on va dire, concours premier degré, c'est le CRPE et concours second degré, c'est ce que j'ai mis dans la troisième puce. Pour le concours du CRPE, on accédera à ce concours donc soit en étant étudiant de L3 qui sort de la licence PPE et il y a déjà une répartition faite c'est-à-dire que l'État attend 80% de ses recrutés PPE venant de ces licences ou avec une licence autre ou des gens qui sont en reconversion, qui ont un niveau bac+3 et qui peuvent se présenter au CRPE. Et puis pour les CAPES, il y a quand même 15 spécialités actuellement dans un CAPES, CAPEPS vous savez que c'est pour l'EPS, CAPET technique, CAPLP la voie professionnelle. On pourra accéder à tous ces concours avec une licence disciplinaire à laquelle vont s'adjoindre des modules additionnels permettant de s'approprier la pédagogie et une prise de contact du terrain, ça, on est censé le mettre en place dans nos licences en L2 et en L3 avec un module de 30 ECTS, ce qui n'est quand même pas une paille. Les maquettes de concours sur ce nouveau concours sont déjà remontées et, à priori, alors j'ai deux dates, nous on avait la date du 2 mai, elle devait être publiée dans un décret du 2 mai, j'ai lu fin mai ces derniers temps, en mai normalement les maquettes de concours premier comme second degré, toutes disciplines confondues devraient être publiées. Et puis, là aussi il y a eu un débat parce que ce n'est pas neutre non plus, il y aurait en 2025 et 2026, deux doubles sessions de concours, un concours à L3 et concours M2 parce que mine de rien, l'année prochaine, nous sur nos masters, on accueille des étudiants de M1 et quid de leur devenir sur ces deux années de transition, si je puis dire. Ça c'est pour le concours, je suis vraiment très synthétique.

Et puis, est maintenue l'idée de la création des écoles normales du 21<sup>e</sup> siècle, comme pas grand monde est capable de nous expliquer ce que c'est, j'ai repris simplement la phrase qui a été donnée par l'Élysée « Ce sont des structures de coordination de l'ensemble de la formation des enseignants, de la licence au master en passant par le concours ». La question qui est celle en tout cas de la composante que je représente, c'est quelle est la place des INSPE dans ces écoles normales ? J'ai volontairement mis tous les termes que j'ai entendus ces derniers temps. Est-ce que les INSPE sont intégrés dans les écoles normales, est-ce qu'ils sont transformés en école normale, est-ce qu'ils sont remplacés par des écoles normales, est-ce qu'ils sont coordonnés par des écoles normales ? On ne sait pas. Possiblement le sujet n'est pas encore tranché entre le Sco et le Sup sur ce sujet. Le président de la République, vendredi, a dit que tout ça se ferait à coût constant. Pour le Sco, l'idée étant, je vous l'explique assez simplement, il y a beaucoup de contractuels qui sont recrutés par l'éducation nationale, je ne vous apprend rien, si les fonctionnaires stagiaires de M2 sont à mi-temps en responsabilité, il y a à peu près 10 000 second degré externes recrutés par an, si vous mettez 10 000 personnes à 50%, vous avez besoin de moins de contractuels. Comme ils vont sans doute ne pas être payés de la même manière que les contractuels, le Sco va faire une sorte de jeu de vases communicants, en tout cas c'est comme ça que c'est expliqué. Pour le Sup, je pense que vous avez lu, il y a eu France Université via un des VP, Dean Lewis qui a réagi sur ce sujet « Le Président a évoqué la planification des formations, il faudra ouvrir les licences PPE et fermer les filières qui font moins de débouchés ». Charge aux universités de dire quelles licences on va fermer pour ouvrir celles qui doivent être ouvertes très prochainement.

Le calendrier. Donc dans les semaines qui viennent, c'est les textes pour organiser les concours, c'est ce que je vous ai dit, c'est le décret qui devrait arriver bientôt. Et puis, c'est pour ça que je voulais en discuter avec vous, à la rentrée 24, les universités vont créer des modules complémentaires pour permettre aux étudiants actuels de licences, quelles qu'elles soient, de préparer le concours 25. A la rentrée 24 ! Toujours à la rentrée 24, nous allons augmenter, ce n'est pas moi qui parle, c'est le mail de l'Élysée, « Nous allons augmenter le nombre de places ouvertes dans les PPPE pour les élèves de terminale qui ont fait leurs vœux dans Parcoursup », - Parcoursup, on a déjà indiqué des capacités d'accueil pour la rentrée, on demande d'augmenter les places pour la rentrée -, nous allons ouvrir aussi le champ des étudiants qui pourront bénéficier de l'accès à ces PPPE ». Les licences doivent voir le jour à la rentrée 25, il doit y en avoir a minima une par académie. Et puis on a une date de transition, annoncée comme une construction sur 2-3 ans pour (*mot inaudible*) cette création entre les L3 et les étudiants actuels de M1 et M2, ça, c'est le calendrier qui est annoncé.

Alors il y a beaucoup de questions et autant d'inquiétudes à l'université et plus précisément à l'INSPE. La première question des composantes INSPE c'est que deviennent les personnels enseignants et administratifs des INSPE, si nous sommes remplacés par des écoles normales qui sont une structure qui serait gérée par l'éducation nationale avec des enseignants choisis, que deviennent tous les personnels actuels des INSPE ? Quels seront la nature et le statut de ces écoles normales ? On n'en sait rien pour le moment. Et quel va être le lien avec l'université ? Si elles sont censées coordonner des licences et des masters, il faudrait quand même a minima qu'il y ait un lien avec l'université. Quelle est la faisabilité du calendrier ? Je pose la question sans poser la question. Il y a quand même quelques oubliés, on parle du premier et second degré, par exemple la formation des CPE

n'est pas évoquée, des profs documentalistes n'est pas évoquée, des professeurs de lycée professionnel n'est pas évoquée parce qu'il n'y a pas de licences dédiées à ces formations-là, ça n'existe pas. Pour la rentrée 24, le financement de ces modules de 30 ECTS, c'est dans toutes les licences ? C'est en plus de la formation des licences ? C'est à la place de quoi dans la licence ? Et puis il y a quand même quelque chose qui n'est pas dit, c'est quel est le sort pour les étudiants en cas d'échec au concours ? Parce que dans l'idée pour le moment qu'a le ministère, dans ces écoles normales ne seraient accueillis que les lauréats du concours. Donc on a des étudiants de L3 qui passent un concours, ils l'ont, très bien, ils suivent le cursus mais ceux qui ne l'ont pas, ils vont où ? Quel est le droit à poursuite d'études pour ces étudiants. Vous allez me dire dans le second degré, je suis dans une licence disciplinaire, je passe mon concours d'anglais, je ne l'ai pas, je peux continuer en M1 recherche anglais, possiblement, ça pourrait fonctionner pour le second degré. Pour ceux qui seraient dans ces nouvelles licences professeur des écoles, ils vont dans quel master après si ils veulent poursuivre leurs études ? Donc la question des étudiants qui échouent au concours n'est pas pensée ou tranchée, je ne sais pas, en tout cas on n'en parle pas.

Et maintenant, c'est des questions que je pose au CA et j'en reparlerai avec le président et les vice-présidentes concernées, si tout est pour la rentrée 24, nous sommes au mois d'avril, comment on travaille de manière intelligente et vraiment, ce que je souhaite profondément, avec les collègues des UFR que ce soit les doyens ou les responsables de licences pour mettre ça en place pour la rentrée prochaine puisque les L3 de la rentrée prochaine vont passer le nouveau concours ? Comment on va penser ces modules de professionnalisation de licence disciplinaire qu'il va falloir qu'on coconstruise ? L'INSPE à une certaine plus-value dans certains domaines surtout sur ce qui est se projeter dans le métier, les valeurs de la République, etc. On peut faire des choses. L'après pro MEEF qu'on a un petit peu harmonisée dans l'ensemble des licences grâce à la nouvelle accréditation, est-ce qu'on s'appuie dessus ? Et puis il y a la modification des maquettes de licences qu'il va falloir préparer au concours et je sais que je m'adresse à des collègues qui font partie de la vague C, qui viennent de terminer le travail. Voilà, j'en ai fini pour ce sujet.

**Mme Cénac.**- Sur les reçus collés, mon organisation syndicale, le SNESUP-FSU a posé la question au ministère. La réponse a été « On n'y a pas encore pensé ». C'est dire le niveau d'impréparation de la réforme. En plus de tout ce que tu as évoqué, Elsa, au niveau de la date il y a un délai réglementaire qui vaut que le programme du concours doit paraître au moins un an avant le premier concours. Donc si on imagine une parution fin mai, des écrits l'année prochaine en juin, la correction instantanée et le passage des oraux instantané ou on fait passer les oraux au mois d'août ? Donc même si c'est l'année de transition, c'est complètement délirant. Et puis d'autres questions aussi, qu'on peut ajouter à la liste. Je pense aux préparations à l'agrég interne, quand les étudiants ne vont plus avoir autant d'heures de cours théoriques au sein du master parce que forcément si ils sont devant les classes ils ne pourront pas faire le même contenu, comment on continue à les préparer en un an à l'agrég interne, est-ce qu'on renonce à la formation continue des enseignants ou pas ? Voilà, autant de questions qu'on peut ajouter à la liste édifiante que tu as déjà énoncée.

**M. Tizio.** Luc, puis Maxence.

**M. Imhoff.-** Oui, pour compléter ce que tu as dit pour les licences disciplinaires, ça pose aussi un problème parce que il y aura deux fois 30 ECTS donc c'est une année d'étude en moins. Donc, des gens qui n'iront pas faire professeur, il leur manquera de nombreux prérequis pour rentrer dans les masters correspondants et ça va être un réel souci et en plus, en termes de financement, Fabrice est parti, on ne peut pas lui demander de sous, mais en termes de financement, puisque c'est des licences pluridisciplinaires, il va falloir les sortir de quelque part ces 30 ECTS, il y aura forcément un coût non négligeable.

**Le Président.-** Juste pour prolonger la phrase de Luc, surtout il va y avoir du saupoudrage sur les licences, c'est-à-dire qu'on va penser des dispositifs peut-être pour une poignée d'étudiants dans toutes les licences. Est-ce qu'on se figure le coût humain, le coût financier, j'ai déjà la réponse de Fabrice, c'est non, comment on fait ?

Maxence, rapidement.

**M. Roulliat.-** Je ne vais pas commenter parce que on a déjà un petit peu parlé et je pense que tu as tout dit et des aberrations sont là aussi. Mais on a vécu une réforme il n'y a pas très longtemps qui a concerné la PASS-L.AS, on en voit les résultats aujourd'hui où on parle déjà de réformer la réforme alors que la mise en place ne date de pas très longtemps et aujourd'hui c'est comme si on avance sans tenir compte des catastrophes qu'on a déjà et là, cette fois-ci, avec encore moins de temps, avec encore moins d'informations, enfin c'est franchement ahurissant. Et on a eu des annonces aussi sur le nombre d'étudiants en médecine à former, qui sont tombées ce week-end, d'ici 2027 il faut qu'on double le nombre d'étudiants en médecine par rapport à 2017. Donc ça c'est pareil, à mon avis ça va encore être, comme d'habitude, à coût constant mais à un moment on ne peut pas. Et moi je suis vraiment inquiet sur ce que tu as évoqué sur la place de ces ENS dont on ne sait rien, au sein des universités. Enfin, il y a quand même un rétropédalage, des ENS, alors certes, des ENS du 21<sup>e</sup> siècle, c'est gentil, mais quand on voit les défauts et tout ce qu'il y a par rapport à (*suite inaudible*), qu'est-ce que ça veut dire ? Je ne vais pas plus épiloguer puisqu'on ne sait rien au final mais ça n'annonce rien d'engageant et d'encouragement.

**Mme Lang-Ripert.-** Juste vous dire que j'ai fait une réunion avec les personnels enseignants et BIATSS hier soir à l'INSPE, pour faire un petit peu le point de ce qui s'est dit ce weekend. Je voudrais juste traduire l'angoisse, le découragement des équipes, ne serait-ce de savoir ce qu'ils vont devenir dès l'année prochaine. Et je ne vous parle même pas de tous les efforts qui ont été faits pour mettre en place les ESPE, les INSPE, et se dire que à nouveau, ça ne convient pas et que il faut recommencer, voire disparaître, ça devient très, très, très douloureux.

**M. Tizio.-** Merci Elsa, c'est vrai que, pour ma part, je suis vraiment sidéré, il n'y a pas d'autres termes, sidéré par cette impréparation des réformes qui se succèdent à un rythme de plus en plus effréné. Je parle sous ton contrôle, Elsa, mais j'ai l'impression que la création des ESPE c'était hier.

**Mme Lang-Ripert.-** Ça fait la cinquième réforme en 15 ans.

**M. Tizio.**- Et ce n'est pas des réformettes en plus, c'est vraiment des réformes profondes et qui contribuent à chaque fois à faire en sorte que les collègues et je ne parle même pas des étudiants, mais que les collègues remettent leur ouvrage sur le métier pour se conformer à des injonctions qui finissent par devenir contradictoires. Donc oui, je peux comprendre en tout cas que l'ambiance à l'INSPE et chez nous, et je suis sûr qu'elle est partagée dans la plupart des INSPE de France, doit-être délétère. Je comprends très bien les collègues confrontés à ce train infernal de réformes, c'est pire que le train fantôme. Merci pour cette prise de parole et pour les diverses réactions.

Cédric ?

**M. Clerc.**- Merci Elsa d'avoir résumé ce que chacun a essayé de capter la fin de semaine dernière et ce week-end. Le SNPTES s'associera forcément à la motion qui va être votée, on a déjà communiqué sur le sujet. Ce qui est accablant aussi, c'est la méthode, on apprend par voie de presse et des petites interventions à la sauvette, filmées, on ne comprend rien et puis aucune concertation avec la communauté universitaire, celle des INSPE en particulier. Et d'après ce qu'on en sait, aucune concertation entre les deux ministères concernés alors que visiblement il y a un plan d'articulation ou de destruction de l'un des deux qui est déjà bien échafaudé au niveau du gouvernement, donc on considère aussi que c'est des mesures à la va-vite, sans concertation et qui sont dramatiques. Et on voit aussi que le "à coût constant", je ne sais pas comment on peut évoquer un coût constant quand on annonce de telles choses. Enfin c'est complètement aberrant.

**M. Tizio.**- Alors Cédric, ça fait une transition avec la deuxième question diverse, mais qui, d'après ce que vient de nous dire Elsa, la deuxième question diverse se confond avec la première puisque il s'agit de d'une motion qui a été initialement déposée par le SGEN-CFDT et la FSU. Est-ce que Bruno Domenicchi ou Peggy, vous voulez en dire quelques mots ?

**M. Domenichini.**- Beaucoup de choses ont déjà été dites. C'est une réforme qui a été évoquée par le président de la République sans concertation. Donc vous imaginez comment ça peut nous embêter, en tout cas au SGEN-CFDT mais bien au-delà parce qu'il y a quand même un mépris des personnels enseignants, des gens qui travaillent sur ces problématiques depuis des années, qui savent de quoi ils parlent. Et puis aussi un mépris des étudiants, il est souligné que les étudiants n'apprennent rien, finalement, à l'INSPE, en tout cas d'un point de vue disciplinaire pendant cinq ans ils n'apprennent rien, enfin je trouve toutes ces évocations méprisantes pour toute la communauté.

On a écrit cette motion très rapidement avec Peggy. Peut-être qu'elle est maladroite, peut-être qu'elle est incomplète mais on l'a faite dans l'urgence, on vous la propose.

**Le Président.**- Peggy, tu veux parler ?

**Mme Cénac .**- Je m'inscris tout à fait dans la continuité de ce que vient de dire Bruno, je n'ai pas d'éléments plus spécifiques à ajouter.

**Le Président.**- Moi, je vais vous donner mon sentiment sur la motion. J'adhère complètement, aucun problème, mais je ne vous cache pas que je trouve le

ton un peu agressif et je trouve qu'il dessert le propos. Je pense que ce qu'a présenté Elsa, par contre, est implacable et on ne peut pas le soupçonner d'être partisan, je le trouve encore plus efficace. Donc moi je serais davantage sur une forme qui serait celle de ta présentation, quitte à la mettre très rapidement en phrases.

**Mme Lang-Ripert.**- C'est presque deux choses différentes, il y a une motion intersyndicale et une voix syndicale qui est une chose, moi j'ai juste essayé de vous donner factuellement les informations qu'on a. Après, il y a des interrogations que je liste qui sont celles des INSPE, des personnels, puis de choses que j'ai pu traduire ici. Moi, les deux me vont, la voix syndicale me va et avoir une motion plus neutre, plus factuelle, pourrait m'aller aussi.

*Discussion sur le texte de la motion.*

**Le Président.**- On ne va peut-être pas tout refaire en séance, l'idée c'est de voter cette motion et puis ensuite la faire circuler en version définitive pour validation dans la journée de demain.

**M. Tizio.**- En fait, il s'agit simplement de la forme. En ce qui me concerne, à titre personnel, je suis favorable au fond de la motion. On va faire comme ça, c'est-à-dire on va la faire circuler, on va voter le principe d'adopter cette motion, on la fait circuler pour vérifier que tout est bien dans les clous et puis ensuite on la diffuse dès lors que tout le monde est d'accord sur la forme qui sortira d'ici demain. On peut faire les choses comme ça, sachant qu'on va se prononcer là, sur le vote du fond de cette motion modulo les éventuelles corrections de forme qui pourraient intervenir d'ici demain, si vous en êtes d'accord. Est-ce qu'il y a une voix dissonante ?

Non, alors je vous propose d'adopter sur le fond, cette motion et donc de la faire nôtre au titre du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Vote contre ?

**26 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Donc Cyril est chargé de la faire circuler et de recueillir les avis conformes d'ici demain.

**Le Président.**- Bien, s'il n'y a pas d'autres points sur lesquels vous voulez échanger, il reste à vous remercier pour les échanges et les débats et à vous souhaiter une bonne fin de journée.

À bientôt, au revoir. Merci.

- : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Le Président

  
Vincent THOMAS